

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Programme des activités sectorielles

**Promouvoir une mondialisation
juste dans le secteur des textiles
et de l'habillement dans un
environnement «post AMF»**

Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion
tripartite pour promouvoir une mondialisation juste
dans le secteur des textiles et de l'habillement
dans un environnement «post AMF»

Genève, 2005

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Programme des activités sectorielles

**Promouvoir une mondialisation
juste dans le secteur des textiles
et de l'habillement dans un
environnement «post AMF»**

Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion
tripartite pour promouvoir une mondialisation juste
dans le secteur des textiles et de l'habillement
dans un environnement «post AMF»

Genève, 2005

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-217495-X (Print)

ISBN 92-2-217496-8 (Web pdf)

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse ou par e-mail: pubvente@ilo.org. Voir notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Préface

A sa 292^e session (mars 2005), le Conseil d'administration a décidé d'organiser une réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements dans l'environnement issu du démantèlement de l'AMF (Arrangement multifibres).

Il a décidé que l'objet de cette réunion serait de permettre aux gouvernements ainsi qu'aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs de discuter des conséquences et des tendances associées à la fin des quotas et de leur donner des orientations quant aux moyens de mettre en commun stratégies, enseignements et expériences dans toute la filière afin de leur permettre de s'adapter au mieux à l'évolution de la situation et d'identifier les moyens de régler les problèmes. Il a demandé que les résultats des discussions et les éventuelles recommandations lui soient présentés sous la forme la mieux adaptée aux circonstances.

Le Directeur général a proposé que cette réunion tripartite dure trois jours, qu'elle rassemble 45 participants et que les gouvernements des quinze pays suivants soient invités à y participer, aux frais du Bureau: Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chine, Etats-Unis, France, Haïti, Inde, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Philippines, Roumanie et Turquie. Il a noté que les représentants des employeurs et des travailleurs seraient désignés par leurs groupes respectifs au Conseil d'administration mais a souhaité que des délégations tripartites nationales soient constituées. Il a par ailleurs proposé d'inscrire les pays suivants sur une liste de réserve: Burkina Faso, République dominicaine, Egypte, Italie, Madagascar, Sri Lanka et Viet Nam. Enfin, il a décidé que tous les gouvernements intéressés seraient invités à envoyer des observateurs.

La réunion s'inscrit dans le cadre du Programme des activités sectorielles du BIT, lequel vise notamment à faciliter le dialogue social et les échanges d'informations entre mandants concernant l'évolution du travail et de la situation sociale dans différents secteurs économiques, sur la base d'études des problèmes d'actualité qui se posent dans ces secteurs. Des réunions sectorielles tripartites internationales sont ainsi traditionnellement organisées. Leurs objectifs sont les suivants: permettre une meilleure compréhension des problèmes sectoriels par le dialogue social; promouvoir un consensus tripartite international à ce sujet et dégager des orientations concernant les politiques et mesures à adopter sur les plans national et international; favoriser l'harmonisation de toutes les activités sectorielles du BIT et assurer la liaison entre le BIT et les mandants; fournir des avis techniques, une assistance pratique et un appui à ces derniers afin de faciliter l'application des normes internationales du travail.

Le présent rapport a été établi par Jean-Paul Sajhau du Département des activités sectorielles. Le BIT a reçu des contributions d'Hildegunn Kyvik Nordås, de l'Institut de recherche en économie et gestion (SNF) (Norvège), et de Philippe Pochet, de l'Observatoire social européen (Belgique). Plusieurs bureaux et départements techniques du BIT ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce rapport. Nos remerciements s'adressent notamment à Marie-France Binétruy, Harvey Clavier, Claudia Coenjaerts, Christoph Ernst, Rosalind Harvey, Alfons Hernández Ferrer, Amelita King-Dejardin, Shauna Olney, Nikolai Rogovsky, William Salter, Emily Sims, Jean-Pierre Singa, Michael Urminsky, Corinne Vargha et Daan Zult.

Table des matières

	Page
Préface.....	iii
Abréviations et acronymes	vii
Introduction	1
1. Situation de l'industrie du textile et des vêtements avant la fin du contingentement	3
1.1. Evolution récente des échanges commerciaux des principaux pays exportateurs	3
1.2. Evolution de l'emploi dans certains pays	6
2. Prédications concernant les effets de la suppression des contingents.....	9
3. Evaluation rapide de l'impact	13
3.1. Evolution de la situation pendant la première moitié de 2005: aspects concernant les échanges commerciaux et l'emploi.....	13
3.1.1. Etats-Unis	13
3.1.2. Union européenne.....	17
3.1.3. Roumanie.....	20
3.1.4. Turquie	21
3.1.5. Bangladesh	22
3.1.6. Cambodge.....	25
3.1.7. Chine	26
3.1.8. Inde.....	29
3.1.9. Pakistan	30
3.1.10. Philippines.....	30
3.1.11. Viet Nam	32
3.1.12. Afrique.....	33
3.1.13. Amérique latine	37
3.2. Stratégies mondiales d'approvisionnement après le démantèlement de l'AMF: les défis socio-économiques	39
4. Des stratégies intégrées pour promouvoir une mondialisation juste.....	43
4.1. Améliorer la compétitivité dans l'industrie du textile et des vêtements par la promotion du travail décent	43
4.1.1. Better Factories Cambodia: promouvoir le dialogue social et améliorer les conditions de travail et la productivité	43
4.1.2. Le programme pilote pour un travail décent au Maroc	49
4.1.3. Programme d'action intégré pour améliorer la compétitivité: la Roumanie et les Philippines.....	51
4.1.4. Le Bangladesh se prépare à l'environnement de l'après-AMF	53
4.1.5. Les zones franches d'exportation à Madagascar: améliorer la productivité en promouvant le travail décent.....	55
4.1.6. Haïti: améliorer les conditions de travail dans le secteur de la confection.....	56
4.1.7. Sri Lanka: survivre à l'après-AMF.....	57

4.1.8.	Programme de développement des relations professionnelles dans le secteur de la confection en Turquie	59
4.2.	Le dialogue social dans le secteur du textile et des vêtements: l'expérience européenne	60
4.2.1.	Un dialogue social européen riche dans une situation difficile	60
4.2.2.	Evolution du dialogue social européen: quelques points de repère	61
4.2.3.	Les résultats du dialogue social sectoriel.....	61
4.2.4.	Le code de conduite et la participation au groupe de haut niveau: deux facettes du dialogue social	62
4.2.5.	Conclusion: l'impact du dialogue social	63
4.3.	La responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du textile et des vêtements: une contribution à la promotion d'une mondialisation juste.....	64
4.3.1.	Mesures prises par les entreprises	65
4.3.2.	Audit social et certification.....	66
4.3.3.	Le dialogue multipartite	67
4.4.	La Déclaration sur les EMN: un instrument de promotion d'une mondialisation juste dans l'industrie du textile et des vêtements	68
4.5.	Politiques de restructuration socialement responsable.....	69
5.	Eléments d'un possible programme d'action – un large éventail d'actions et de politiques, avec des responsabilités partagées	71
5.1.	Rôle de l'Etat	72
5.2.	Organisation des fabricants.....	73
5.3.	Responsabilité des acheteurs.....	74
5.4.	Rôle des syndicats.....	74
5.5.	Amélioration de la collaboration entre organisations intergouvernementales	75
5.6.	Rôle clé de l'OIT dans la promotion d'une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements	76
	Résumé	77
	Points suggérés pour la discussion	82
	Annexe.....	83

Abréviations et acronymes

AGOA	Loi en faveur de la croissance de l’Afrique et son accès aux marchés
ALEAC	Accord de libre-échange avec l’Amérique centrale
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMF	Arrangement multifibres
ANASE	Association des nations de l’Asie du Sud-Est
ATV	Accord de l’OMC sur les textiles et les vêtements
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
DR-CAFTA	Traité de libre-échange entre la République dominicaine, l’Amérique centrale et les Etats-Unis
EMN	Entreprise multinationale
EUROMED	Partenariat euro-méditerranéen
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SGP	Système généralisé de préférences
UE	Union européenne
ZFE	Zone franche d’exportation

Introduction

Le secteur des textiles et des vêtements était récemment encore le seul grand secteur manufacturier à ne pas être assujéti aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Il se caractérisait par un système de contingents appliqué par les grands pays importateurs. Ce système a vu le jour en 1962 avec l'adoption sous les auspices du GATT de l'Accord à long terme concernant le commerce international des textiles coton et des produits de remplacement (LTA) qui a ensuite été étendu, en 1974, à d'autres matières que le coton et est devenu l'Arrangement multifibres (AMF). A la fin des négociations du Cycle d'Uruguay, les pays désireux de maintenir des contingents se sont engagés à les démanteler progressivement sur une période de dix ans, les derniers contingents devant disparaître le 1^{er} janvier 2005, conformément aux dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV).

Trois pays – le Canada, les Etats-Unis et la Norvège – ainsi que l'Union européenne (UE) ont choisi de maintenir des contingents au titre de cet accord. Ils ont alloué des contingents unilatéralement tout en accordant à des partenaires commerciaux un accès hors contingents et parfois sans droits de douane à leurs marchés dans le cadre d'accords commerciaux régionaux ou de divers systèmes de préférences mis en place pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le régime commercial résultant de cette pratique était largement faussé et imprévisible, notamment pour les exportateurs liés par des contingents restrictifs. Les pays qui souffraient le plus de ce système étaient la Chine, l'Inde et le Pakistan. Le Bangladesh et Sri Lanka étaient soumis à des contingents restrictifs pour leurs exportations de vêtements à destination des Etats-Unis mais pas pour celles à destination de l'UE.

Une importante industrie d'exportation de vêtements a vu le jour dans les pays bénéficiaires de préférences grâce aux marges confortables assurées par ces préférences. Avec la disparition des contingents, les préférences perdent de leur importance et on a craint des pertes massives d'emplois dans ces pays à l'expiration de l'ATV – crainte particulièrement vive dans les pays où les textiles et les vêtements représentent la moitié ou plus des recettes tirées des exportations de marchandises, par exemple le Bangladesh, le Cambodge, la République dominicaine, El Salvador, Maurice et Sri Lanka. Ces pays bénéficiaires de préférences dans l'UE et/ou aux Etats-Unis doivent faire face à une concurrence de plus en plus vive depuis la fin de l'ATV.

Les pays qui appliquaient une politique contingentaire ont suivi à la lettre l'ATV mais, les contingents restrictifs sur les importations les plus importantes pouvant être maintenus jusqu'au dernier jour de la période d'ajustement, le changement du régime commercial le 1^{er} janvier 2005 a été très brutal.

L'accès de la Chine aux marchés s'est beaucoup amélioré lorsque ce pays est devenu membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001. La plupart des pays en développement étaient auparavant favorables à l'ATV mais ils ont commencé à craindre de plus en plus que la disparition des quotas ne profite avant tout à la Chine et que ce pays ne se taille la part du lion. Cette crainte s'est faite de plus en plus vive à la suite de la mise en œuvre de la troisième phase de l'ATV, quand les exportations chinoises de produits nouvellement intégrés dans le GATT ont augmenté d'environ 90 pour cent dans l'UE et de près de 200 pour cent aux Etats-Unis. Compte tenu du potentiel de croissance rapide des exportations chinoises, le protocole d'accession de la Chine à l'OMC comporte une clause de sauvegarde spéciale qui permet aux partenaires commerciaux d'imposer des contingents temporaires à la Chine, dans des circonstances bien déterminées, jusqu'à la fin de 2008. En mai 2005, les Etats-Unis ont imposé des contingents pour sept produits. L'UE a ouvert une enquête pour neuf catégories de produits textiles et a envisagé d'utiliser la procédure de

sauvegarde pour deux d'entre eux (fil de lin et tee-shirts), en mai 2005. Finalement, elle a mis fin à son enquête et a renoncé à prendre des sanctions pour ces deux produits lorsque la Chine a accepté de signer en juin 2005 un accord transitoire triennal. Dans cet accord, la Chine s'engage à limiter à 8 – 12,5 pour cent par an la hausse de ses exportations d'une dizaine de produits textiles «sensibles» vers l'Union européenne.

Toutes ces évolutions ont fait naître une grande incertitude parmi les pays producteurs, les travailleurs et les entreprises du monde entier. Les changements résultant du nouveau régime commercial concerneront des millions de travailleurs et des centaines de milliers d'entreprises, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ils toucheront une industrie dans laquelle les salaires et les conditions de travail sont déjà inférieurs à la moyenne du secteur manufacturier et dans laquelle aussi les syndicats signalent des violations des droits syndicaux et des droits des travailleurs. Les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, et les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés (PMA), seront vraisemblablement les plus durement touchés.

Un traitement socialement responsable de cette situation en vue de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements exige l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local, dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements et les partenaires sociaux. L'OIT est idéalement placée pour examiner la question, offrir à chacun l'occasion de s'exprimer et faciliter le processus.

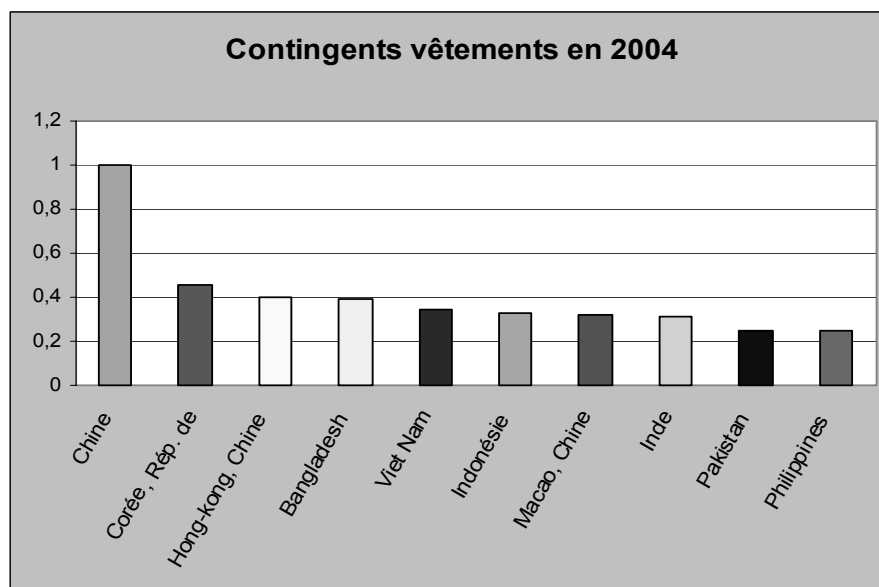
1. Situation de l'industrie du textile et des vêtements avant la fin du contingentement

1.1. Evolution récente des échanges commerciaux des principaux pays exportateurs

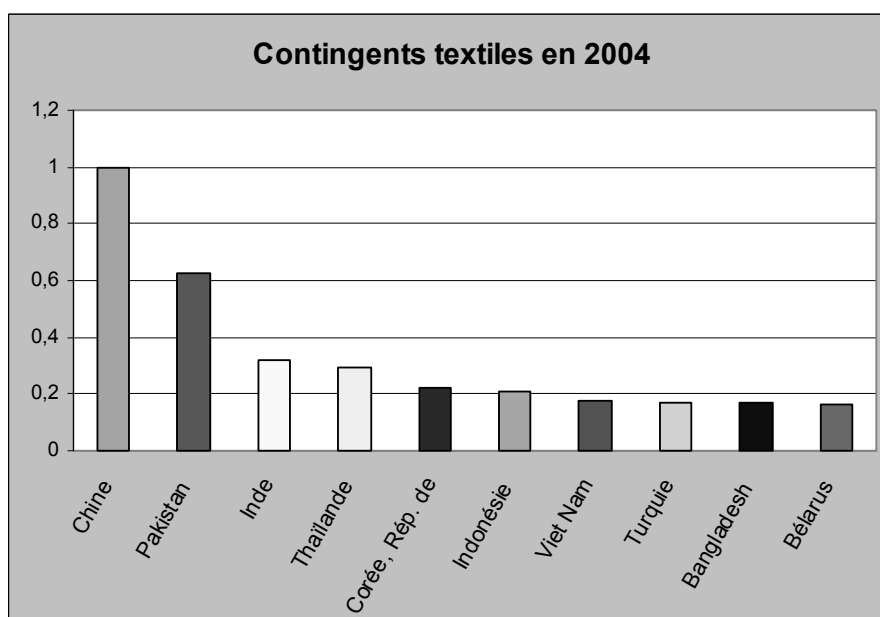
L'année 2005 annonce un changement majeur dans le commerce mondial du textile et du vêtement, ce qui a des répercussions sur l'emploi. Certains pays craignent qu'une nouvelle vague de produits textiles et de vêtements bon marché ne vienne inonder leurs marchés et mettre en péril leur industrie nationale. D'autres espèrent avoir de nouvelles opportunités en matière d'exportation dans un environnement sans contingents. D'autres encore vont perdre leur accès préférentiel aux marchés des Etats-Unis ou de l'Union européenne et se trouver confrontés à une concurrence accrue à l'exportation. Le présent chapitre retrace l'évolution du commerce et de l'emploi dans les années qui ont précédé la fin de l'ATV, en mettant l'accent sur les pays en développement exportateurs.

La figure 1.1 donne la liste des pays exportateurs les plus touchés par les contingents d'importation établis par les Etats-Unis, l'Union européenne et le Canada. Un indicateur de l'impact des contingents a été mis au point afin de déterminer dans quelle mesure les pays ont utilisé totalement leurs contingents et combien de contingents ont été appliqués à chaque pays. La Chine est le pays le plus touché par les contingents sur les textiles et les vêtements. Pour ce qui est des vêtements, les exportations de la République de Corée ont elles aussi été sérieusement entravées par les contingents à l'importation. On trouve ensuite d'autres exportateurs importants comme Hong-kong, Chine, et différents pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ¹.

Figure 1.1. Les dix pays les plus touchés par les contingents sur les textiles et les vêtements, 2004 (indicateur d'impact des contingents)



¹ Autres pays touchés par les contingents: Thaïlande (onzième), Malaisie (douzième), Taiwan, Chine (treizième), Sri Lanka (seizième), Turquie (dix-huitième) et Cambodge (vingtième).

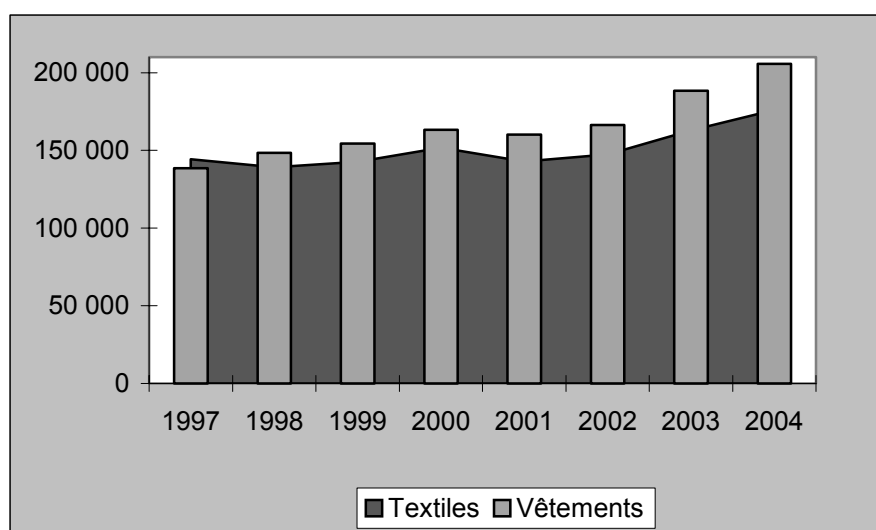


Source: Calculs du BIT à partir des données douanières de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Canada.

Le Pakistan et l'Inde ont été, en dehors de la Chine, les pays les plus touchés par les restrictions contingentaires sur les textiles. Autres gros exportateurs de textiles soumis à ces restrictions: le Bélarus, le Brésil, l'Egypte, la Roumanie et la Turquie. Le Brésil et l'Egypte sont par ailleurs de gros producteurs de coton. Certains pays, plus petits que la Chine et produisant donc moins, peuvent être néanmoins encore plus durement touchés par ces restrictions.

Une analyse des relations entre les importations et l'indicateur d'impact des contingents fait ressortir une corrélation positive qui tient au rapport de cause à effet entre la rigueur des contingents et le volume des exportations vers les pays qui les appliquent. On constate que les contingents visaient spécifiquement les pays pouvant exporter massivement et donc desservir un marché important.

Figure 1.2. Evolution des exportations mondiales de textiles et de vêtements, 30 grands pays exportateurs, 1997-2004 (en millions de dollars)



Source: Calculs du BIT à partir du Global Trade Atlas.

Le secteur du textile et des vêtements assure actuellement 7 pour cent des exportations mondiales et compte parmi les secteurs de produits les plus dynamiques. Les industries du vêtement les plus intensives en main-d'œuvre représentent aujourd'hui 57 pour cent du commerce total de textiles et de vêtements. Les exportations de vêtements ont augmenté de 5,9 pour cent en moyenne entre 1997 et 2004 (figure 2.2). L'industrie textile a enregistré un taux de croissance moyen de 3 pour cent pendant cette même période. Les pays en développement contribuent aujourd'hui pour 50 pour cent aux exportations mondiales de textiles et pour près des trois quarts aux exportations mondiales de vêtements.

La concentration des échanges commerciaux entre les principaux pays exportateurs et pays importateurs a diminué entre 1997 et 2004. La Chine a augmenté sa part des exportations mondiales de textiles et de vêtements jusqu'à devenir le premier exportateur mondial pour ces produits – et ce sans compter les régions administratives spéciales de Hong-kong et Macao. Les pays industrialisés restent de gros exportateurs de textiles et de vêtements. C'est le cas notamment de l'Allemagne, de l'Italie et des Etats-Unis, ces derniers uniquement pour les textiles. Pour les textiles, la part de la République de Corée et de Taiwan, Chine, diminue en raison de leur spécialisation dans des produits à plus forte valeur ajoutée. L'Amérique latine, l'Afrique du Sud et l'Australie ont elles aussi vu diminuer leur part des exportations de textiles, contrairement à l'Inde, qui a vu sa part augmenter. La Turquie est devenue un exportateur émergent de vêtements, de même que le Mexique.

Tableau 1.1. Vêtements et textiles en pourcentage des exportations totales, 2003

	Textiles	Vêtements	Total
Bangladesh	8,7	76,5	85,2
Cambodge ¹		80,0	
Chine	6,3	11,9	18,2
Guatemala ²		42,0	
Hong-kong, Chine	4,9	52,5	57,4
Macao, Chine	0,9	89,9	90,8
Macédoine, République fédérale yougoslave de	3,2	30,0	33,2
Madagascar	2,3	30,8	33,1
Maurice	4,2	52,6	56,9
Maroc	1,5	32,5	34,0
Népal	16,5	34,5	51,0
Pakistan	47,7	26,3	74,0
Roumanie	2,6	23,2	25,7
Sri Lanka	4,0	51,6	55,6
Turquie	11,0	21,7	32,7

¹ Cambodge: données pour 2004. ² Guatemala: données pour 2001 provenant de la Mission permanente du Guatemala auprès des Nations Unies à Genève.

Source: Calculs du BIT à partir de la base de données des statistiques du commerce des produits de base des Nations Unies (COMTRADE).

Les exportations de textiles et de vêtements sont d'une importance capitale pour le développement économique de certains pays en développement, même si ces pays sont de petits exportateurs à l'échelle mondiale. Le tableau 1.1 montre que les vêtements représentent plus de 70 pour cent des exportations totales du Bangladesh et du Cambodge. La part des textiles et des vêtements dans les échanges de la Chine n'est pas aussi importante, mais les exportations de vêtements occupent une grande place dans les régions administratives spéciales de Hong-kong et Macao. Dans le cas du Pakistan, les textiles sont

encore plus importants que les vêtements, avec une part de 48 pour cent du total des exportations (74 pour cent si l'on ajoute les vêtements). Autres pays d'Asie spécialisés dans les textiles et les vêtements: Sri Lanka et le Népal. En Europe, les gros exportateurs sont la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Roumanie et, en Afrique, surtout le Maroc et Maurice. Certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes sont eux aussi des exportateurs.

Du côté des importations, il n'y pas eu de gros changements dans les principaux pays importateurs, à savoir les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon, essentiellement. La Chine et Hong-kong, Chine, sont également de gros importateurs de textiles et ils devancent même des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), surtout pour les produits intermédiaires entrant dans la confection de vêtements.

1.2. Evolution de l'emploi dans certains pays

Beaucoup de pays en développement, surtout en Asie, se sont spécialisés dans l'exportation de textiles et de vêtements. L'augmentation des exportations a entraîné une progression de l'emploi, qui a été particulièrement impressionnante en Chine – de 14,7 millions d'emplois en 1995 à 19 millions en 2004 (tableau 1.2). Toutefois, les textiles et les vêtements occupent une place moins importante dans l'emploi manufacturier total en Chine (18,9 pour cent) que dans d'autres pays comme le Bangladesh (35 pour cent), le Pakistan (43 pour cent) ou Madagascar (45 pour cent). Le Pakistan (2,3 millions d'emplois), le Bangladesh (2 millions) et l'Inde (1,6 million) sont les seuls autres pays où le secteur du textile et des vêtements emploie plus d'un million de personnes.

Tableau 1.2. Vêtements: évolution de l'emploi en chiffres absolus et en pourcentage de l'emploi manufacturier, 1995-2005

	Année	Emploi	Part (en %)	Année	Emploi	Part (en %)
Bangladesh ¹	1998	1 049 360	49,9	2004	2 000 000	n.d.
Cambodge	1995	–	n.d.	2005	250 000	38,2
Chine ¹	1995	14 710 000	6,2	2004	19 000 000	18,9
Guatemala	1997	66 800	n.d.	2005	104 464	23,0
Inde	1998	398 618	5,0	2001	463 319	6,2
Madagascar ¹	1999	83 000	44,9	2001	87 000	44,8
Maroc	1997	131 995	16,1	2002	176 894	17,8
Maurice	1997	69 423	65,6	2001	76 963	65,8
Mexique	1997	72 660	5,2	2005	460 000	12,3
Pakistan ¹	1996	26 915	4,8	2001	2 300 000	42,9
Roumanie	1997	286 300	14,1	2002	403 400	25,3
Sri Lanka	1997	154 542	34,9	2000	165 388	34,2
Turquie	1997	142 554	12,6	2000	164 353	14,6

n.d.: non disponible. –: insignifiant.

¹ Les données récentes du Bangladesh, de la Chine, du Pakistan et de Madagascar concernent les vêtements et les textiles. La part des textiles et des vêtements en Chine a été calculée à partir des données de 2003. Les chiffres pour l'emploi manufacturier en 2003 reposent sur des estimations.

Sources: ONUDI, Base de données de statistiques industrielles 2003 et 2005, rev. 2 et 3, Cambodge: *Better Factories Cambodia Project* (INDSTAT); Chine: *China Textile Industry Development Report 2005* pour les textiles et les vêtements et *China Statistical Yearbook 2004* pour l'emploi manufacturier; Pakistan: textiles et vêtements 2001 de l'Institut français de la mode (IFM) et coll.: *Conséquences de la libéralisation des échanges dans le secteur textiles/habillement à l'horizon 2005* (Paris, fév. 2004), emploi manufacturier du Federal Bureau of Statistics; Bangladesh: Bangladesh Garment Manufacturers' and Exporters' Association (BMGEA) pour les données de 2004; Guatemala: Asociación Gremial de Exportadores de Productos no Tradicionales; Madagascar: ministère de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales.

L'analyse de l'évolution de la part du secteur des vêtements dans l'emploi manufacturier montre qu'au Cambodge, en Chine, en Inde, au Pakistan, en Roumanie et en Turquie l'emploi dans ce secteur est en progression constante, et qu'à Sri Lanka et au Bangladesh elle a au contraire diminué, de même qu'en Afrique, exception faite de Madagascar. On constate une tendance à la régression de l'emploi à l'échelon mondial, la main-d'œuvre passant de 14,5 millions de travailleurs en 1990 à 13,1 millions en 1995 et 13 millions en 2000², notamment en raison des regroupements opérés dans ce secteur d'activité et d'une utilisation plus intensive du capital.

Tableau 1.3. Textiles: évolution de l'emploi en chiffres absolus et en pourcentage de l'emploi manufacturier, 1995-2005

	Année	Emploi	Part (en %)	Année	Emploi	Part (en %)
Bangladesh	1998	630 810	30,0	n.d.	n.d.	n.d.
Cambodge	1995	–	n.d.	2000	223 337	41,9
Guatemala	n.d.	n.d.	n.d.	2005	18 500	4,1
Inde	1997	1 529 142	17,5	2001	1 182 123	15,7
Maroc	1997	68 640	14,4	2002	41 303	9,5
Maurice	1997	5 517	5,2	2001	8 180	7,0
Mexique	1997	109 490	7,9	2000	140 000	3,7
Pakistan	1996	235 183	41,9	n.d.	n.d.	n.d.
Roumanie	1997	159 400	7,8	2002	91 400	5,7
Sri Lanka	1997	64 112	14,5	2000	72 499	15,0
Turquie	1997	227 131	20,0	2000	222 268	19,7

n.d.: non disponible (pour le Bangladesh et le Pakistan, voir la note du tableau 1.2). –: insignifiant.

Sources: voir tableau 1.2.

Dans le secteur du textile, l'emploi a reculé encore plus vite, tombant de 19,7 millions de travailleurs en 1990 à 16,8 millions en 1995 et 13,5 millions en 2000. La Chine³, le Pakistan et l'Inde sont les plus gros employeurs parmi les pays en développement pour les textiles mais en Turquie aussi ce secteur emploie une main-d'œuvre importante. Le tableau 1.3 permet de se faire une idée de l'évolution de la part des textiles dans l'emploi manufacturier total.

Le pourcentage de femmes dans le secteur du textile et des vêtements est supérieur à la moyenne du secteur manufacturier, et il est particulièrement élevé dans l'industrie du vêtement. Il s'agit souvent de femmes jeunes, dont beaucoup arrivent sur le marché de l'emploi sans aucune qualification. Le pourcentage de femmes est très élevé en Asie, avec plus de 89 pour cent au Cambodge, 80 pour cent au Bangladesh et 82 pour cent à Sri Lanka, mais aussi en Afrique, par exemple à Maurice, où il est de 73 pour cent. En Inde et en Turquie, il est inférieur à 50 pour cent et, au Guatemala, il est de 50 pour cent. Dans le textile, le pourcentage de femmes est généralement plus faible et, normalement, nettement

² Calculs faits à partir de données provenant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), 2005. Il s'agit d'une approximation qui ne tient pas compte d'autres sources de données, comme les données ci-dessus concernant la Chine.

³ D'après les données de l'ONUDI, qui ne rendent pas compte des effectifs réels du secteur des textiles, en Chine ce secteur ferait travailler 4,78 millions de personnes.

inférieur à 50 pour cent, exception faite du Cambodge (75,9 pour cent) et de Sri Lanka (61,2 pour cent)⁴.

⁴ Sources: ONUDI; INDSTAT 2005; données de la BGMEA pour le Bangladesh; Instituto Nacional de Estadística (INE) pour le Guatemala.

2. Prédications concernant les effets de la suppression des contingents

Peu avant l'expiration de l'ATV, de nombreuses études sur l'impact de la fin du contingentement ont vu le jour. Toutes s'accordaient sur le fait que la Chine et l'Inde gagneraient des parts de marché et que les fabricants locaux de l'Union européenne et des Etats-Unis en perdraient, mais elles divergeaient sur l'ampleur de ces gains et de ces pertes et sur l'impact de la suppression des contingents sur les pays en développement bénéficiaires de préférences.

Pour ce qui est de la *Chine*, par exemple, les estimations concernant sa part dans les exportations totales de textiles et de vêtements après l'expiration de cet accord allaient d'un tiers à plus de 50 pour cent ¹. A titre de comparaison, en 2003, la part de ce pays dans les exportations mondiales totales était de 20 pour cent pour les textiles et de 28 pour cent pour les vêtements. Si les prédictions donnent la Chine comme principal gagnant de la suppression des contingents, c'est tout simplement parce qu'elle était le principal perdant du système des contingents. C'était de loin le pays qui se trouvait face aux obstacles commerciaux les plus considérables et elle devance de beaucoup les autres pays dans sa capacité de saisir les opportunités engendrées par un meilleur accès aux marchés. Certains facteurs restreignent cependant l'expansion de ses exportations. Tout d'abord, les pays importateurs peuvent faire jouer la clause de sauvegarde si le développement des exportations de la Chine en vient à perturber sérieusement leur marché. Ils peuvent continger leurs importations pendant une année à un niveau supérieur de 7,5 pour cent à celui de leurs importations pendant les douze premiers des quatorze mois précédant la demande de consultations avec la Chine sur cette question. Deuxièmement, la Chine est en train de perdre son avantage comparatif dans les industries manufacturières utilisant beaucoup de main-d'œuvre, et la part des textiles et des vêtements dans l'emploi et dans le PIB y est en recul. Autrement dit, elle s'oriente vers des industries à plus forte valeur ajoutée. Ce faisant, la Chine est en train de devenir non seulement un pivot des industries manufacturières mais aussi un vaste marché de consommateurs qui devrait absorber une part plus importante de sa propre production et des importations mondiales totales. Cependant, avec la suppression des contingents, il faut s'attendre à une progression de l'emploi d'environ 12 pour cent dans la branche des textiles et de 30 pour cent dans celle des vêtements – une progression bien supérieure à celle qui aurait normalement eu lieu entre 2005 et 2018 ².

¹ Parmi les études récentes, on peut citer D. Audet: *Ajustement structurel dans les industries du textile et du vêtement dans l'environnement commercial de l'après-ATV*, document de travail n° 4 de l'OCDE sur les politiques commerciales (Paris, OCDE, 2004); S. Grumiau: *Fin des quotas: drames sociaux en vue*, rapport de la Confédération internationale des syndicats libres (Bruxelles, nov. 2004); Institut français de la mode (IFM) et autres auteurs: *Conséquences de la libéralisation des échanges dans le secteur textile/habillement à l'horizon 2005* (Paris, fév. 2004); J. Mayer: *Not totally naked: Textiles and clothing trade in a quota-free environment*, document de discussion n° 176 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (déc. 2004); H.K. Nordås: *The global textile and clothing industry post the Agreement on Textiles and Clothing*, document de discussion n° 5 (Genève, OMC, 2004); H.K. Nordås: *Labour implications of the textiles and clothing quota phase-out*, document de travail n° 224 du Programme des activités sectorielles (Genève, BIT, 2005); Commission du commerce international des Etats-Unis: *Textiles and apparel: Assessment of the competitiveness of certain foreign suppliers to the US market*, Publication 3671 (Washington, DC, janv. 2004).

² IFM: *Conséquences ...*, op. cit.

Les exportations de l'Inde ont été limitées aussi bien par les contingents que par la réglementation nationale. D'après une étude récente, l'expansion du secteur du textile et des vêtements de ce pays est freinée aussi bien par la réglementation intérieure que par les restrictions contingentaires³. En particulier, la réglementation du marché du travail qui s'applique aux entreprises de plus de 100 salariés favorise les petites entreprises et entraîne une fragmentation de ce secteur.

L'Inde doit absolument moderniser son secteur du textile et des vêtements, mais cette modernisation entraînera inévitablement l'introduction de technologies à plus forte intensité capitalistique que les techniques dépassées d'aujourd'hui. Il est donc peu probable que l'emploi total dans l'industrie du textile et des vêtements, en incluant les emplois du secteur informel, augmente beaucoup, à supposer qu'il augmente, même si la production et les exportations progressent de 10 à 15 pour cent par an pendant les trois à cinq ans qui suivront la suppression des contingents. De toute façon, même sans réformes, les exportations de l'Inde devraient augmenter considérablement, et ce pays est également bien placé pour s'emparer de certaines des parts de marché que la Chine perd avec l'application des mesures de sauvegarde.

La plupart des études prévoient pour le *Bangladesh* des pertes d'emplois et une diminution des recettes d'exportation après l'expiration de l'ATV. Il faut dire que le Bangladesh se heurte également à des obstacles réglementaires inférieurs qui freinent la création d'emplois et les exportations dans le secteur des vêtements. La faiblesse de l'infrastructure, avec surtout une efficacité très médiocre des ports et une capacité portuaire insuffisante, la fréquence des coupures de courant, le coût élevé des télécommunications et les formalités administratives sont autant de facteurs qui empêchent le Bangladesh de réaliser son potentiel en tant qu'exportateur de vêtements à faible coût de production⁴. Si ces problèmes sont réglés, les pertes d'emplois pourraient être limitées et même évitées. Il ressort de certaines données provenant des Etats-Unis que le Bangladesh a légèrement augmenté sa part de marché dans ce pays pendant les premiers mois de 2005, comme on le verra au chapitre 3.

Le *Pakistan* se distingue de la plupart des autres pays à faible revenu par le fait que les textiles y sont une source de recettes d'exportation plus importante que les vêtements. En 2004, le Pakistan s'est vu imposer des restrictions contingentaires pour les textiles comme pour les vêtements aux Etats-Unis et dans l'Union européenne, mais ces contingents étaient moins restrictifs que ceux qui ont été appliqués à la Chine et à l'Inde. Le démantèlement progressif des contingents aura deux effets opposés sur les exportations pakistanaïses: d'une part, les contingents sur les exportations de textiles du Pakistan seront levés, ce qui engendrera de nouvelles opportunités et, d'autre part, ils seront levés aussi pour ses grands concurrents, et ses exportations de vêtements devront faire face à une concurrence accrue. Autre facteur important pour le Pakistan en tant qu'exportateur de textiles: les conditions d'octroi des préférences dont bénéficient certains exportateurs de vêtements tels que le Bangladesh. Le fait que les textiles pakistanais sont reconnus ou non comme originaires du pays, condition indispensable pour bénéficier des préférences, influera sur la mise en place de filières d'approvisionnement régionales, dans lesquelles le Pakistan pourrait jouer un rôle important. Toutefois, cela n'est pas directement lié au démantèlement progressif des contingents prévu par l'ATV.

³ A. Elberhi; T. Hertel; W. Martin: «Estimating the impact of WTO and domestic reforms on the Indian cotton and textile sectors: A general-equilibrium approach», dans *Review of Development Economics*, 7:3, pp. 343-359, 2003.

⁴ M. Mlachila; Y. Yang: *The end of textiles quotas: A case study of the impact on Bangladesh*, document de travail du FMI WP/04/108 (Washington, DC, 2004).

Les simulations à l'aide de modèles effectuées par la Banque mondiale donnent à penser que la production du secteur des textiles augmentera légèrement, tandis que la production et les exportations du secteur des vêtements diminueront avec la suppression des contingents⁵. En outre, les exportateurs pakistanais subissent une réglementation nationale que la plupart des études considèrent comme un frein à la compétitivité du secteur. D'après l'étude de la Banque mondiale, si des réformes sont menées avec succès, les textiles pourraient se développer davantage et les compressions d'effectifs prévues dans le secteur des vêtements pourraient être moins importantes. Ce genre de réformes permettrait d'augmenter la productivité et les salaires, mais cela entraînerait aussi une stagnation, voire un déclin, des effectifs de ce secteur, y compris dans le segment informel.

La plupart des études menées récemment sur l'impact de la suppression des contingents prédisent pour les pays pauvres bénéficiaires de préférences des pertes d'emplois et de recettes d'exportation après l'expiration de l'ATV. Si l'on considère l'importance de plus en plus grande que prennent les délais d'exécution et la création dans les segments de marché de vêtements à bas prix, on se rend compte qu'il ne suffit pas d'avoir de faibles coûts de main-d'œuvre pour être compétitif sur un marché mondial sans contingents. Dans beaucoup de PMA, le coût élevé des services collectifs, la mauvaise infrastructure et les délais d'exécution longs et imprévisibles pèsent beaucoup plus que les coûts de main-d'œuvre plus faibles, surtout si ces pays sont éloignés des grands marchés. C'est le cas de *Maurice*, du *Lesotho*, de *Madagascar* et d'autres pays qui sont fortement tributaires des exportations de vêtements et où une part importante de l'emploi du secteur formel se concentre dans ce secteur. Les pays pauvres bénéficiaires de préférences qui sont situés dans des régions où ils peuvent s'intégrer facilement dans des chaînes d'approvisionnement régionales pourront certainement tirer profit de la suppression des contingents. C'est le cas du *Cambodge* et du *Viet Nam*, qui sont bien situés pour l'assemblage de vêtements pour des entreprises pilotes établies dans les grands pays exportateurs de textiles et de vêtements à revenu intermédiaire du continent asiatique. Les pays éloignés des grands marchés (*Lesotho*, *Madagascar*, *Maurice*) seront probablement les grands perdants de la suppression des contingents.

Les pays d'Asie à revenu intermédiaire exportateurs de textiles et de vêtements, comme les *Philippines* et l'*Indonésie*, ont enregistré ces cinq dernières années un recul de la part de leurs exportations de vêtements dans leurs exportations totales, mais le secteur n'en demeure pas moins important pour l'emploi. Les derniers contingents appliqués à ces pays ont été levés, mais la concurrence, de la part de l'Inde et de la Chine en particulier, est devenue plus vive. L'aptitude de ces pays à rester des exportateurs importants dépendra de leur capacité de modernisation de leurs technologies et de pénétration des segments de marchés à plus forte valeur ajoutée. L'environnement né du démantèlement de l'AMF est propice à la mise en place de filières d'approvisionnement plus efficaces en Asie, ce qui pourrait les aider à concurrencer les pays à revenu intermédiaire proches des pays qui appliquaient des restrictions contingentaires.

A court terme, les exportateurs de textiles et de vêtements proches de ces derniers pays (*Turquie*, *Roumanie*, *Tunisie*, *Maroc*, *Mexique* et *pays des Caraïbes*) risquent de perdre des parts de marché au bénéfice des pays qui ont subi le plus de restrictions (Chine et Inde), simplement parce que la concurrence pour les parts de marché est un jeu à somme nulle. Toutefois, plusieurs études montrent que la proximité avec les grands marchés joue

⁵ W. Martin: «Textiles and clothing policy note: Implications for Pakistan of abolishing textiles and clothing export quotas», projet de rapport de la Banque mondiale (17 fév. 2004).

un rôle de plus en plus important⁶. C'est pourquoi la plupart des études qui intègrent les délais d'exécution, la création et la commercialisation prévoient une augmentation des exportations de ces pays vers l'Union européenne et les Etats-Unis, après une courte période de stagnation. Toutefois, il est peu probable que cette augmentation entraîne la création d'un grand nombre d'emplois, car pour demeurer compétitif dans le secteur de la mode il faut une technologie moderne et une productivité plus grande.

Enfin, comme le montrent toutes les études que nous avons passées en revue, ce sont les producteurs locaux de l'*Union européenne* et des *Etats-Unis* qui subiront les plus grosses pertes de parts de marché. Ces producteurs étaient les grands bénéficiaires de l'AMF, et ils seront par conséquent les grands perdants du démantèlement des contingents. Toutefois, on constate déjà une tendance à la baisse dans ce secteur depuis au moins une décennie, malgré la protection des contingents et des droits de douane. Il faut s'attendre à une accélération des pertes d'emplois et des fermetures d'entreprises avec la suppression des contingents, mais la situation devrait finir par se stabiliser et il y aura encore de la place pour des producteurs dans des créneaux novateurs sur le marché de la mode et dans les segments à technologie moyenne ou avancée de l'industrie textile.

⁶ On retiendra surtout l'étude de C.L. Evans; J. Harrigan: *Tight clothing: How the MFA affects Asian apparel exports*, document de travail de NBER n° 10250 (Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, janv. 2004).

3. Evaluation rapide de l'impact

3.1. Evolution de la situation pendant la première moitié de 2005: aspects concernant les échanges commerciaux et l'emploi

3.1.1. Etats-Unis

Structure des échanges après le démantèlement de l'AMF

Après la levée des contingents, les Etats-Unis et l'Union européenne ont mis en place des programmes de surveillance. Les chiffres concernant les importations des Etats-Unis sont publiés assez tôt, et les derniers chiffres disponibles se réfèrent à la situation qui prévalait au mois de mai 2005. Le tableau 3.1 présente les importations globales de textiles (catégorie 65 de la CTCI) en provenance de pays choisis. Parmi ces pays figurent les principaux exportateurs vers les Etats-Unis ainsi que certains pays en développement pour lesquels les exportations de textiles vers les Etats-Unis sont une source importante de recettes d'exportation et d'emplois.

Tableau 3.1. Importation par les Etats-Unis de textiles en provenance de certains pays
(en millions de dollars)

Pays	2003	2004	2004 (jusqu'en mai)	2005 (jusqu'en mai)	Variation 2004-05 (%)
Monde	18 251	20 662	8 324	9 201	10,5
Europe des 15	2 783	3 060	1 220	1 289	5,6
Bangladesh	120	125	62	64	1,9
Cambodge	13	14	5	7	41,8
Canada	1 947	2 045	890	893	0,3
Chine	3 623	4 601	1 757	2 300	30,9
République de Corée	1 008	1 017	417	423	1,3
République dominicaine	76	80	31	41	31,5
El Salvador	36	36	19	12	-33,9
Honduras	5	5	2	2	8,9
Hong-kong, Chine	106	94	44	40	-8,2
Inde	1 528	1 786	707	824	16,5
Indonésie	182	211	86	81	-5,9
Malaisie	69	68	34	26	-23,0
Mexique	1 581	692	699	713	2,1
Pakistan	1 251	1 478	462	511	10,8
Philippines	115	104	49	27	-44,3
Sri Lanka	59	47	24	21	-9,8
Taiwan, Chine	727	718	282	274	-2,7
Thaïlande	323	380	147	143	-3,0
Turquie	536	655	272	305	12,2

Source: Ministère du Commerce des Etats-Unis et International Trade Commission.

Les trois dernières colonnes montrent les valeurs des importations pour les cinq premiers mois de 2004 et 2005 et la variation en pourcentage entre les cinq premiers mois de 2004 et la même période en 2005. Parmi les grands exportateurs, la Chine et l'Inde ont gagné des parts de marché à la faveur de la levée des contingents (en effet, leurs exportations ont connu une croissance plus rapide que le total des exportations mondiales vers les Etats-Unis); le Mexique et l'Europe des 15 ont perdu des parts de marché et le Pakistan a conservé la sienne. Du côté des exportateurs les plus modestes parmi les pays en développement, on observe une baisse de la valeur des exportations des Philippines, d'El Salvador, de la Malaisie et de Sri Lanka, et on constate que le Cambodge a enregistré le gain le plus important, en partant, il est vrai, d'un niveau très faible. En outre, certains petits pays des Caraïbes et d'Amérique latine ont accru leurs exportations à plusieurs reprises, mais la valeur totale de leurs exportations au cours du premier trimestre de 2005 était encore inférieure à 1 million de dollars (ne figure pas au tableau).

Cette évolution est assez conforme aux prévisions des analystes et des chercheurs. Les pays les plus contingentés ont gagné des parts de marché, alors que les pays pauvres bénéficiaires de préférences et situés loin des marchés en ont perdu. C'est aussi le cas de pays ou entités relativement riches tels que la Malaisie, Taiwan (Chine), Hong-kong (Chine), l'Union européenne, le Canada et la République de Corée. Toutefois, l'exception à cette tendance est le Cambodge (pour plus de détails, voir la section concernant le projet *Better Factories Cambodia* au chapitre 4), qui doit l'accroissement de sa part des exportations essentiellement à sa réputation en tant que havre de sécurité en matière de normes du travail. La forte baisse des exportations d'El Salvador est également surprenante compte tenu du fait que ce pays a l'avantage de la proximité.

Le tableau 3.2 présente les données relatives aux importations de vêtements des Etats-Unis (catégorie 84 de la CTCI).

Tableau 3.2. Importation par les Etats-Unis de vêtements en provenance de certains pays
(en millions de dollars)

Pays	2003	2004	2004 (jusqu'en mai)	2005 (jusqu'en mai)	Variation 2004-05 (%)
Monde	71 278	75 731	27 075	30 137	11,3
Europe des 15	2 663	2 681	949	943	-0,6
Bangladesh	1 973	2 119	735	918	24,8
Cambodge	1 311	1 520	538	624	16,0
Canada	1 757	1 717	723	651	-9,9
Chine	12 015	14 394	4 663	7 607	63,1
République de Corée	2 038	2 054	718	510	-29,0
République dominicaine	2 175	2 106	770	777	0,9
El Salvador	1 759	1 760	661	670	1,5
Honduras	2 623	2 802	1 066	1 122	5,3
Hong-kong, Chine	3 967	4 128	1 289	966	-25,0
Inde	2 309	2 540	1 053	1 454	38,1
Indonésie	2 370	2 644	1 041	1 215	16,7
Lesotho	419	482	166	161	-2,8
Madagascar	212	346	106	104	-1,7
Malaisie	1 253	1 279	478	489	2,3
Maurice	286	240	100	76	-24,3

Pays	2003	2004	2004 (jusqu'en mai)	2005 (jusqu'en mai)	Variation 2004-05 (%)
Mexique	7 257	7 005	2 750	2 602	-5,4
Pakistan	1 200	1 322	597	662	10,9
Philippines	1 976	1 909	708	703	-0,7
Sri Lanka	1 567	1 689	607	727	19,7
Taiwan, Chine	1 794	1 725	598	476	-20,4
Thaïlande	2 278	2 344	819	923	12,7
Turquie	1 368	1 260	463	425	-8,2

Source: Ministère du Commerce des Etats-Unis et International Trade Commission.

Là encore, il est clair que depuis la suppression des contingents les pays soumis aux restrictions contingentaires les plus sévères (la Chine et l'Inde) ont gagné des parts de marché. Il est probable que certains des gains enregistrés par la Chine résultent d'un réacheminement d'exportations qui transitaient autrefois par Hong-kong (Région administrative spéciale de Chine) et Taiwan (Chine), la valeur des exportations de ces deux entités ayant baissé après le démantèlement de l'AMF. La montée de la Chine est donc plus modeste qu'il y paraît à la première lecture des données, mais elle reste quand même assez spectaculaire.

Il est encourageant de constater que le Bangladesh, Sri Lanka, le Cambodge et l'Indonésie ont été en mesure d'accroître leurs parts de marché, et que le Pakistan et la Thaïlande ont pu conserver les leurs. Cela dit, la situation à Maurice, et dans une certaine mesure à Madagascar, est préoccupante. Madagascar a enregistré une croissance rapide de 2003 à 2004, mais a connu des déboires après le démantèlement de l'AMF. A Maurice, les problèmes dans le secteur de l'habillement ne sont pas nouveaux. Les recettes tirées de l'exportation de vêtements ont atteint un pic en 1998, après quoi elles se sont mises à fluctuer autour d'une valeur qui n'évolue pas.

La faible croissance des exportations des pays en développement d'Amérique latine n'est pas aussi préoccupante; il s'agit sans doute d'un phénomène temporaire qui durera le temps que le marché intègre la Chine et l'Inde. Du fait des avantages que présentent la proximité et le niveau élevé d'intégration économique des Amériques, ces pays devraient récupérer et gagner des parts de marché, aux dépens notamment des pays plus lointains ou à coût relativement élevé comme la Turquie et des pays d'Asie à revenu moyen.

La discussion concernant l'impact de la suppression des contingents porte essentiellement sur des articles uniques pour lesquels la production, l'exportation et l'emploi peuvent varier de manière notable. Il importe cependant d'apprécier cette évolution par rapport à la situation générale, qui reflète la capacité ou l'incapacité des pays à passer d'un produit ou d'un marché à un autre à mesure que les conditions du marché changent.

Recours à des mesures de sauvegarde

Le 23 mai, les Etats-Unis ont imposé des restrictions pour trois catégories d'importations d'origine chinoise. Ces restrictions portaient sur les chemises et blouses de tricot en coton (catégorie 338/339), les pantalons, culottes et shorts en coton (catégorie 347/348) et les sous-vêtements en coton et en fibres synthétiques (catégorie 352/652). Le 27 mai, des limites ont été imposées pour quatre produits supplémentaires: le fil de coton (catégorie 301), les chemises en coton et en fibres synthétiques (autres que tricot) pour hommes et garçons (catégorie 340/640), les chemises et blouses de tricot en fibres synthétiques (catégorie 638/639) et les pantalons en fibres synthétiques (catégorie

647/648). Le motif indiqué pour introduire des limites quantitatives était la forte augmentation des importations de ces articles ¹. Ces restrictions sont imposées à compter de la date de dépôt de la demande de consultations avec la Chine jusqu'au 31 décembre 2005. Le tableau 3.3 présente des données sur les périodes d'application des restrictions, sur les limites imposées aux quantités importées de Chine pendant ces périodes, sur les quantités importées de Chine pendant le premier trimestre de 2005, sur l'augmentation des importations de provenance chinoise entre le premier trimestre de 2004 et le premier trimestre de 2005, et sur la part de la Chine en pourcentage du total des importations, à l'exclusion des importations effectuées dans le cadre de programmes de perfectionnement passif.

Tableau 3.3. Mesures de sauvegarde pour les importations en provenance de Chine (fin mai 2005)

Catégorie de produit	Période	Limites quantitatives (en douzaines)	Quantité importée (1 ^{er} trimestre 2005)	Variation (%) (1 ^{er} trimestre 2004 - 1 ^{er} trimestre 2005)	Part de la Chine (%) (1 ^{er} trimestre 2005)
338/339	23.05 - 31.12	4 704 115	7 137 399	1 277	10
347/348	23.05 - 31.12	4 340 638	6 794 375	1 573	17
352/652	23.05 - 31.12	5 062 892	5 252 622	318	16
301*	27.05 - 31.12	1 450 777	612 219	120	3
340/640	27.05 - 31.12	2 213 126	1 921 894	284	16
638/639	27.05 - 31.12	2 844 383	2 751 180	328	19
647/648	27.05 - 31.12	2 660 678	2 328 112	278	18

* L'unité de mesure est le kilogramme pour la catégorie 301, fil de coton.

Clé pour le tableau 3.3.

338/339	Chemises et blouses de tricot en coton
347/348	Pantalons, culottes et shorts en coton
352/652	Sous-vêtements en coton et en fibres synthétiques
301	Fils de coton
430/640	Chemises en fibres pour hommes et garçons (autres que tricot)
638/639	Chemises et blouses de tricot en fibres synthétiques
647/648	Pantalons en fibres synthétiques

Dans les trois premiers cas, le volume autorisé des importations pour la période allant du 23 mai au 31 décembre est inférieur à ce qu'il était pendant le premier trimestre de 2005. La part de marché en valeur monétaire de la Chine pour les produits énumérés au tableau 3.3 a été en moyenne légèrement inférieure à 4 pour cent en 2004, un chiffre nettement inférieur à la part de la Chine en pourcentage du total des importations de textiles et de vêtements par les Etats-Unis, qui était d'environ 20 pour cent en 2004 (voir tableaux 3.1 et 3.2). Il apparaît donc que les catégories pour lesquelles des limites ont été réintroduites étaient déjà soumises aux contingents les plus restrictifs (c'est-à-dire qu'elles avaient l'équivalent taxe à l'exportation le plus élevé) sous le régime de l'ATV.

La commission chargée de l'application des accords sur le textile (*Committee for the Implementation of Textile Agreements*) a reçu le 6 avril 2005 des demandes portant sur des

¹ Annonce de la demande de consultations bilatérales sur les textiles avec le gouvernement de la République populaire de Chine et de l'établissement de limites aux importations de certains articles textiles en coton et en fibres synthétiques des catégories 301, 340/640, 638/639 et 647/648, produits ou manufacturés en République populaire de Chine, *Federal register/Vol. 70, n° 99/Tuesday, May 24, 2005/Notices*, Committee for the Implementation of Textile Agreements, 26 mai 2005.

mesures de sauvegarde pour les importations d'origine chinoise de quatre catégories supplémentaires de textiles et de vêtements. Il s'agit des articles suivants: chandails en coton et en fibres synthétiques (345/645/646), soutiens-gorge et bustiers en coton et en fibres synthétiques (349/649), peignoirs et robes de chambre en coton et en fibres synthétiques (350/650), et autres tissus en filaments artificiels (620). La commission a donné suite à cette demande en sollicitant des commentaires publics le 28 avril. Ces commentaires devaient être soumis le 3 juin au plus tard.

Evolution du marché du travail

Le tableau 3.4 montre l'évolution de la situation de l'emploi dans le secteur du textile et des vêtements aux Etats-Unis.

Tableau 3.4. L'emploi aux Etats-Unis (secteur du textile et des vêtements), corrigé des variations saisonnières (en milliers)

	Juin 2004	Déc. 2004	Janv. 2005	Fév. 2005	Mars 2005	Avril 2005	Mai 2005	Juin 2005
Fabriques de textiles	239,3	233,2	231,5	230,1	228,7	225,5	225,4	224,7
Fabriques d'articles en textiles	178,5	178,0	178,1	177,9	177,9	177,7	178,3	176,7
Habillement	285,9	271,9	269,3	267,2	262,8	262,2	258,5	256,0

Source: Bureau of Labor Statistics.

L'emploi dans le secteur du textile et des vêtements a reculé d'environ 7,7 pour cent entre juin 2004 et juin 2005 (premiers chiffres). Depuis la levée des contingents en janvier 2005, le secteur a perdu 25 000 emplois, la plupart dans la fabrication de vêtements.

3.1.2. Union européenne

Structure des échanges après le démantèlement de l'AMF

En décembre 2004, l'Union européenne (UE) a instauré un système de contrôle statistique pour les 35 catégories de produits textiles concernés par la libéralisation. Les données sur le volume des importations, les prix et les valeurs sont disponibles pour ces 35 catégories pour la période allant de janvier à avril 2004 et 2005. Le tableau 3.5 indique les valeurs et les prix unitaires des importations en provenance de Chine par catégorie, ainsi que les chiffres concernant la part de la Chine en pourcentage du total pour les deux périodes.

Il est important de noter que les données relatives aux importations de l'Union européenne et des Etats-Unis ne sont pas comparables. Les données qui figurent dans les tableaux 3.1 et 3.2 incluent toutes les importations de textiles et de vêtements des Etats-Unis, tandis que celles du tableau 3.5 n'incluent que les catégories d'importations sous surveillance. A titre d'exemple, les importations de textiles et de vêtements de l'Union européenne n'ont pas augmenté dans une plus large mesure que celles des Etats-Unis, mais les données relatives aux importations totales de l'Union européenne par source ne sont pas encore disponibles pour la période considérée.

Tableau 3.5. Importation par l'UE de certaines catégories en provenance de Chine et part de la Chine en pourcentage du total

Catégorie de produit	Désignation	Janvier - avril 2004		Janvier - avril 2005		Variation (%)	Part du total (%)	
		Valeur totale (millions d'euros)	Prix unitaire (euros)	Valeur totale (millions d'euros)	Prix unitaire (euros)		2004	2005
1	Fils de coton	4,3	4,33	5,4	4,09	25,58	1,3	2,4
2	Tissus de coton	65,9	5,28	93,9	4,3	42,49	11,3	17,6
2A		26,5	6,42	45,9	5,23	73,21	8,8	15,0
3	Tissus synthétiques	15,6	3,46	18,2	3,47	16,67	6,7	9,1
3A		10,4	3,52	11,4	3,95	9,62	8,4	10,6
4	T-shirts, etc.	190,0	2,26	409,6	1,71	115,58	7,3	15,3
5	Pull-overs	78,1	5,9	337,1	4,52	331,63	5,9	24,6
6	Pantalons pour hommes	119,2	3,88	589,9	3,59	394,88	4,1	19,3
7	Blouses, etc.	39,9	3,96	106,6	3,27	167,17	5,4	13,8
8	Chemises pour hommes	50,2	3,45	97,7	3,31	94,62	6,6	14,0
9	Serviettes en tissu-éponge	27,7	5,25	28,2	3,9	1,81	12,3	12,6
12	Bas + chaussettes	7,2	0,18	33,7	0,22	368,06	2,2	10,3
13	Slips pour hommes	159,2	0,74	190,6	0,62	19,72	28,8	37,1
14	Pardessus pour hommes	30,8	7,1	31,6	6,35	2,60	47,7	50,2
15	Manteaux pour femmes	54,5	9,43	131,3	7,67	140,92	15,9	28,3
16	Costumes pour hommes	60,3	8,99	64,4	11,53	6,80	25,3	28,5
17	Vestes et vestons pour hommes	11,3	8,92	20,2	8,48	78,76	7,7	12,1
20	Linge de lit	24,8	11,39	41,4	7,26	66,94	7,4	12,2
22	Fibre et filé synthétique	9,1	2,74	8,3	2,74	-8,79	6,8	7,6
26	Robes	42,5	11,05	66,9	6,46	57,41	13,0	21,6
28	Pantalons (autres)	93,9	2,43	75,7	2,25	-19,38	24,9	26,1
29	Tailleurs pour femmes	65,9	8,85	36,9	7,85	-44,01	44,2	41,0
31	Soutiens-gorge et bustiers	94,4	2,46	141,8	1,93	50,21	22,7	36,7
39	Linge de table + cuisine	24,1	9,79	26,2	6,18	8,71	18,7	20,0
78	Autres vêtements	221,3	20,78	231,2	13,8	4,47	39,9	49,0
83	Manteaux	65,5	20,36	75,1	15,77	14,66	32,7	40,3
97	Filets	4,0	3,79	6,2	3,66	55,00	22,70	30,3
163	Gaze à pansement	21,4	7,77	20,6	5,44	-3,74	64,0	74,3
X115	Fils de lin ou de ramie	6,3	5,51	9,5	5,41	50,79	34,3	44,0
X117	Tissus de lin	6,0	6,72	29,6	6,66	393,33	10,8	50,9

Catégorie de produit	Désignation	Janvier - avril 2004		Janvier - avril 2005		Variation (%)	Part du total (%)	
		Valeur totale (millions d'euros)	Prix unitaire (euros)	Valeur totale (millions d'euros)	Prix unitaire (euros)		2004	2005
X118	Linge de maison en lin	5,7	9029	4,7	7,62	-17,54	46,3	31,9
X136A	Tissus en soie	7,1	54,56	10	48,06	40,85	16,8	21,1
X156	Chemisiers et pull-overs en soie	48,5	21,39	45,7	44,59	-5,77	81,5	77,8
X157	Vêtements de bonneterie	88,3	14,21	72,7	28,24	-17,67	59,7	50,6
X159	Chemisiers en soie	65,8	63,72	77,4	55,6	17,63	55,1	53,2
Total		1 845,7		3 195,6		73,14		

Source: Commission européenne.

Au cours des quatre premiers mois de 2005, la valeur totale des importations en provenance de la Chine dans les catégories figurant au tableau 3.5 a augmenté d'environ 73 pour cent par rapport aux quatre premiers mois de 2004. L'augmentation globale en valeur monétaire tient compte de l'augmentation du volume total et de la baisse des prix unitaires pour la plupart des articles.

Recours à des mesures de sauvegarde

La Commission européenne a lancé, le 29 avril 2005, des investigations portant sur neuf catégories de produits importés de Chine, à savoir: T-shirts (catégorie 4), pull-overs (catégorie 5), pantalons pour hommes (catégorie 6), blouses (catégorie 7), bas et chaussettes (catégorie 12), manteaux pour femmes (catégorie 15), soutiens-gorge et bustiers (catégorie 31), fils de lin ou de ramie (catégorie 115) et tissus de lin (catégorie 117)². Les investigations ont révélé que les importations de T-shirts et de fils de lin ou de ramie de Chine perturbaient le marché, et permis de constater que les conditions pour introduire des sauvegardes étaient réunies. Les volumes d'importations en provenance de Chine ont augmenté de 187 pour cent pour les T-shirts pendant la période allant de janvier à fin avril 2005 par rapport à la même période en 2004, et le chiffre correspondant pour les fils de lin ou de ramie a été de 56 pour cent. Pendant cette période, les prix à l'importation des T-shirts ont baissé de 36 pour cent. L'enquête a permis de constater que l'augmentation des importations de T-shirts en provenance de Chine a remplacé la production locale en Grèce (en baisse de 12 pour cent), au Portugal (en baisse de 30 à 50 pour cent) et en Slovénie (en baisse de 8 pour cent). En outre, on a constaté que les importations de Chine ont remplacé les importations provenant des fournisseurs traditionnels. Au cours des quatre premiers mois de 2005, les importations en provenance des partenaires régionaux et de certains pays en développement ont également diminué (Maroc: -8 pour cent; Tunisie: -22 pour cent; Roumanie: -29 pour cent; Pakistan: -36 pour cent; Sri Lanka: -25 pour cent; Bangladesh: -9 pour cent).

La part de la Chine en pourcentage du total des importations de T-shirts de l'Union européenne était de 7 pour cent en 2004, mais elle est passée à 15 pour cent pendant les quatre premiers mois de 2005 (comme le montre le tableau 3.5). Ce chiffre est proche de sa part en pourcentage du total des importations de vêtements.

² On notera que les catégories sont différentes pour les Etats-Unis et pour l'UE.

En valeur monétaire, le fil de lin est une catégorie modeste, et la production de l'UE a chuté de 25 pour cent au cours des quatre premiers mois de 2005, par rapport à la même période en 2004³.

Les consultations qui se sont terminées le 10 juin ont abouti à un mémorandum d'accord. Celui-ci couvre les importations chinoises pour dix catégories de produits: tissus de coton (catégorie 2), T-shirts (catégorie 4), pull-overs (catégorie 5), pantalons pour hommes (catégorie 6), blouses (catégorie 7), linge de lit (catégorie 20), robes (catégorie 26), soutiens-gorge et bustiers (catégorie 31), linge de table et de cuisine (catégorie 39) et fils de lin ou de ramie (catégorie 115). Ces catégories se recoupent dans une certaine mesure avec les catégories faisant l'objet d'investigations, mais le mémorandum d'accord couvre certaines catégories nouvelles, alors que d'autres catégories faisant l'objet d'investigations n'y figurent pas. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 12 juillet 2005. Pour le reste de l'année 2005 et pour les années 2006 et 2007, elle fixe une limite – par rapport à la quote-part – aux importations de Chine dans les dix catégories susmentionnées. Les limites par rapport à la quote-part permettent une augmentation du volume d'importations de 10 pour cent par an.

Le tableau 3.5 montre que pour toutes ces catégories, à l'exception des catégories 2 et 31, la valeur des importations a fortement augmenté pendant la période allant de janvier à avril 2005 par rapport à la même période en 2004. Mais pour toutes les catégories en question, le volume des importations a augmenté considérablement. Le prix unitaire du fil de coton a baissé d'environ 18 pour cent pendant la période considérée, et celui du linge de table et de cuisine a chuté de 37 pour cent.

Evolution du marché du travail

EUROSTAT fournit des données sur les volumes de production et sur l'emploi pour l'Union européenne. Les données indiquent que, pour l'Europe des 15 et l'Europe des 25, l'indice de production mensuelle pour le textile (derniers chiffres disponibles) a diminué de 3,8 et 3,6 pour cent, respectivement, entre avril 2004 et avril 2005. Les chiffres correspondants pour le secteur des vêtements montrent une baisse de l'indice de production d'environ 7,3 pour cent entre avril 2004 et avril 2005 pour l'Europe des 15 et l'Europe des 25. Cette baisse se poursuit et accélère la tendance générale observée ces dix dernières années. L'emploi dans le secteur du textile a diminué de 3 pour cent dans l'Europe des 25 et de 2,4 pour cent dans l'Europe des 15 entre mars 2004 et mars 2005. Les chiffres correspondants de l'emploi dans le secteur des vêtements sont en baisse de 9,8 pour cent dans l'Europe des 25 et de 11 pour cent dans l'Europe des 15. Dans l'industrie vestimentaire, l'emploi a diminué davantage que la production, ce qui semble indiquer que l'on passe à des produits et des technologies à plus forte intensité capitalistique.

3.1.3. Roumanie

En Roumanie, la suppression des contingents en janvier 2005 s'est accompagnée d'une pénétration accrue des produits chinois sur le marché local. Le taux de croissance des importations chinoises au cours du premier trimestre de 2005 a été particulièrement élevé pour les articles suivants: pull-overs (catégorie 5 du système de contrôle statistique de l'Union européenne: 194,4 pour cent), bas et chaussettes (catégorie 12: 177,5 pour cent), pantalons pour hommes (catégorie 6: 167,7 pour cent), blouses (catégorie 7: 142,5 pour cent), soutiens-gorge et bustiers (catégorie 31: 144,4 pour cent), manteaux pour

³ Les informations sur les mesures de sauvegarde de l'Union européenne ont été obtenues sur le site de l'UE: <http://Europa.eu.int>.

femmes (catégorie 15: 112,1 pour cent), T-shirts et chemises (catégorie 4: 106 pour cent) et tissus de lin (catégorie 117: 515,3 pour cent). Le gouvernement estime que cette poussée des importations entraînera très probablement la fermeture de quelques PME et provoquera des pertes d'emplois, en particulier pour les femmes. Du côté des exportations, le gouvernement considère que l'impact réel du nouveau régime des échanges sera plus important au cours de la seconde moitié de 2005. Pendant les trois premiers mois de 2005, les exportations mondiales de textiles et de vêtements représentaient 99,3 pour cent du niveau atteint pendant la même période en 2004. Les chiffres de l'emploi accusent un recul constant entre 2003 et 2005. En mars 2005, les entreprises du secteur employaient 356 000 travailleurs, contre 359 400 en mars 2004 et 368 100 en mars 2003. En avril 2005, le nombre d'emplois dans le secteur a de nouveau baissé pour s'établir à 352 600. Pour l'avenir, le gouvernement garde confiance dans la compétitivité des exportations roumaines de textile et de vêtements, cette industrie poursuivant des stratégies axées sur une meilleure qualité et sur une livraison plus rapide, mais craint une détérioration du marché interne où les importations asiatiques d'articles bon marché tendent à occuper une place de plus en plus importante.

3.1.4. Turquie

Selon les statistiques officielles, le secteur du textile et des vêtements représente 16,3 pour cent de la production industrielle du pays et 18,7 pour cent de l'industrie manufacturière. Il crée 11 pour cent de l'emploi total et 30 pour cent des emplois industriels. Etant donné l'importance de l'économie informelle dans ce secteur, il se pourrait cependant que ces deux derniers chiffres soient en fait plus élevés. La production du secteur représente une valeur annuelle de 30 milliards de dollars. Le marché européen absorbe environ 65 pour cent des exportations du pays; en 2004, 28 pour cent des exportations de la Turquie ont été assurées par le secteur du textile et des vêtements.

Selon des statistiques récentes couvrant la période du 1^{er} janvier au 14 juin 2005, les exportations de textiles ont augmenté de 12,2 pour cent, atteignant un montant de 2,5 milliards de dollars, et les exportations de vêtements ont progressé de 8,8 pour cent, s'élevant à 6,2 milliards de dollars. Les produits textiles et les vêtements ont représenté respectivement 7,8 pour cent et 19,5 pour cent des exportations pendant cette période; le chiffre total (27,2 pour cent) traduit un léger recul par rapport aux résultats de l'an dernier (28 pour cent).

Le recul du secteur du textile et des vêtements dans l'ensemble des exportations pourrait bien être le résultat du démantèlement des contingents. Selon l'Association des fabricants de vêtements de Turquie, le taux de croissance des exportations du secteur du textile et des vêtements est en baisse depuis 2004; après une progression des exportations de textiles et de vêtements entre 2003 et 2004 (respectivement 24,7 et 13,7 pour cent), on note un recul entre le 1^{er} janvier et le 14 juin 2005 (respectivement 12,2 et 8,8 pour cent).

Selon les derniers chiffres disponibles, la Turquie a importé pour 1 milliard 97 millions de dollars de textiles et pour 2 milliards 17 millions de dollars d'articles de prêt-à-porter entre janvier et avril 2005. Ses deux principaux fournisseurs de prêt-à-porter ont été la Chine (22 pour cent du total) et l'Italie (10,5 pour cent); les plus importants fournisseurs de textiles ont été les Etats-Unis (12 pour cent) et l'Italie (10,5 pour cent).

La Turquie, très préoccupée par la fin de l'ATV, a lancé en mars 2004 l'initiative de la Déclaration d'Istanbul, qui demande à l'OMC de différer jusqu'en 2008 la suppression des contingents. La Déclaration, qui a été approuvée par 124 associations professionnelles du secteur du textile et des vêtements de 55 pays, fait valoir que, si des mesures préventives ne sont pas prises, la Chine pourra s'assurer un avantage comparatif indu en recourant à des pratiques commerciales qui faussent les échanges. Si cette initiative de la dernière heure n'a pas permis de différer l'extinction de l'accord, elle a bénéficié d'un

soutien international qui accroît les chances que de nouvelles demandes visant des mesures de sauvegarde soient déposées contre la Chine.

En Turquie, le secteur public et le secteur privé adoptent tous deux des mesures visant à limiter l'impact du nouveau régime commercial. Conformément à la législation nationale sur la concurrence déloyale (lois n^{os} 4412 et 3577), le pays a adopté à l'encontre de la Chine des mesures antidumping touchant sept catégories de textiles et de vêtements, et mène une enquête concernant une huitième catégorie. Des mesures ont également été prises pour superviser étroitement les importations de 57 catégories supplémentaires de produits; la Turquie a également pris des mesures de sauvegarde concernant 42 produits (en s'appuyant sur le paragraphe 242 du rapport du Groupe de travail sur l'accession de la Chine à l'OMC).

Lors de la dernière session du Conseil du commerce des marchandises de l'OMC, une communication datée du 28 juin 2005 a été distribuée à la demande de la délégation de la Turquie. La Turquie y présente son point de vue sur l'évolution de la situation dans le secteur des textiles et des vêtements, en évoquant notamment l'impact des exportations chinoises sur les pays en développement et leurs répercussions négatives sur les prix. La Turquie rappelle clairement qu'il incombe à l'OMC de résoudre les problèmes liés aux relations commerciales entre ses membres. Le document contient également plusieurs suggestions sur les moyens de faire évoluer la situation, notamment l'établissement d'un programme de travail prévoyant un suivi systématique de l'évolution du commerce mondial des textiles et des vêtements, la recherche de moyens de stabiliser les prix ainsi que l'examen de mesures permettant de résoudre les difficultés d'ajustement. La Turquie souligne également la nécessité d'une coopération avec d'autres organisations internationales compétentes ⁴.

En avril 2005, les Etats-Unis ont lancé une enquête concernant trois catégories de vêtements importés de Chine; cette enquête s'est par la suite étendue à quatre autres catégories. Les Etats-Unis ont récemment décidé de limiter la croissance des exportations en provenance de Chine en appliquant des contingents aux trois premières catégories de produits. Cette décision devrait avantager la Turquie, puisque les trois catégories de produits concernées représentent 51 pour cent de la valeur totale des exportations turques de vêtements à destination des Etats-Unis. Il est en revanche plus difficile d'apprécier l'impact de l'accord signé en juin 2005 par l'Union européenne et la Chine en vue de limiter la croissance des exportations chinoises vers l'UE jusqu'en 2008. On peut toutefois présumer que cet accord aura des retombées positives pour la Turquie, étant donné que l'UE absorbe 65 pour cent de ses exportations de vêtements. Il lui permettra également de disposer d'un délai supplémentaire pour s'adapter aux nouvelles conditions concurrentielles.

3.1.5. Bangladesh

Au Bangladesh, le secteur du textile et des vêtements assure 76 pour cent des 6 milliards de dollars de recettes annuelles d'exportation du pays. Plus gros employeur après l'agriculture, il occupe 2 millions de travailleurs, dont approximativement 80 pour cent de femmes.

La plupart des études consacrées en 2004 aux répercussions du démantèlement de l'AMF prévoyaient l'effondrement de ce secteur ainsi que d'énormes pertes d'emplois. La

⁴ Organisation mondiale du commerce, Conseil du commerce des marchandises: «Questions relatives au commerce des textiles et des vêtements; le point de vue de la Turquie sur les questions en jeu», G/C/W/522, 30 juin 2005.

réalité actuelle semble bien différente, et l'on reconnaît désormais que la période de «l'après-AMF» pourrait être prometteuse, au moins pour certains segments du secteur du textile et des vêtements. En effet, les fabriques de vêtements ne ferment plus leurs portes – comme elles y ont été contraintes entre 2001 et 2003, suite à un net recul sur le marché des Etats-Unis – mais consolident, semble-t-il, leur position. Certaines d'entre elles renforcent même leur capacité de production pour pouvoir faire face à l'explosion de la demande prévue en 2005: en effet, les principaux acheteurs – Etats-Unis et Europe –, soucieux de consolider et de mieux cibler leur stratégie d'externalisation des approvisionnements, ont déclaré que le Bangladesh resterait l'un de leurs fournisseurs privilégiés. Le Bangladesh bénéficie en outre d'une franchise de droits sur les marchés européens et devrait bénéficier à l'avenir de règles d'origine plus avantageuses.

Malgré la forte concurrence de la Chine, les exportations de vêtements du Bangladesh n'ont nullement fléchi au cours du premier trimestre qui a suivi la fin du système des contingents. Le Bangladesh a réussi à conserver son avantage comparatif malgré la tension croissante exercée sur les prix. Les commandes sont de plus en plus nombreuses et les fabricants s'efforcent d'établir de nouvelles alliances stratégiques. En mai 2005, par exemple, des dirigeants d'entreprise de Chine et du Bangladesh ont signé à Dhaka un mémorandum d'accord visant à donner une nouvelle impulsion au secteur du vêtement des deux pays. Ils sont convenus d'instituer un comité de communications chargé de promouvoir des investissements réciproques dans le secteur du textile et des vêtements et de faciliter la coopération entre les entreprises des deux pays. Par la signature de cet accord, la Chine et le Bangladesh affichent leur intention de renforcer leur coopération et de combiner leurs avantages comparatifs afin de mieux s'implanter sur les marchés mondiaux.

Cinq mois après l'expiration de l'ATV, on disposait de données sur les exportations de vêtements effectuées par le Bangladesh jusqu'en mars 2005. Les premiers éléments d'appréciation obtenus pendant cette période révèlent une situation contrastée. Comme l'indique le tableau 3.6, les exportations de vêtements ont reculé pendant le premier mois qui a suivi la suppression des contingents, avec une baisse de valeur de 52 millions de dollars des Etats-Unis par rapport à janvier 2004. Ce recul a toutefois été suivi d'une forte progression en février 2005: le montant des exportations a atteint 488 millions de dollars, contre 331 millions en 2004. La croissance des exportations a été plus modeste en mars, avec une progression d'environ 5 pour cent par rapport à mars 2004.

Tableau 3.6. Montant total des exportations de vêtements du Bangladesh (en millions de dollars E.-U.)

	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier	349,42	428,66	434,18	569,53	517,81
Février	371,6	386,39	356,46	331,22	488,98
Mars	316,13	317,63	387,31	471,11	495,96

Source: Export Promotion Bureau, Bangladesh.

Les données sur les exportations, ventilées entre articles de prêt-à-porter tissés et tricotés, indiquent que les exportations d'articles tissés ont été moins importantes au cours du premier trimestre de 2005 (853 millions de dollars) que pendant le premier trimestre de 2004 (903 millions de dollars). Le tableau 3.7 fait en revanche apparaître une progression notable – 38,6 pour cent par rapport à la même période de 2004 – des exportations d'articles tricotés.

Tableau 3.7. Exportations d'articles de prêt-à-porter tissés et tricotés réalisées par le Bangladesh entre janvier et mars (en millions de dollars E.-U.)

	2001	2002	2003	2004	2005
Articles de prêt-à-porter tissés					
Janvier	252,07	298,26	297,89	376,61	296,07
Février	266,1	272,72	259,61	222,9	292,92
Mars	208,26	216,17	257	304,12	264,54
Articles tricotés					
Janvier	97,35	130,4	136,29	192,92	221,74
Février	105,5	113,67	96,85	108,32	196,08
Mars	107,87	101,46	130,31	166,99	231,41

Source: Export Promotion Bureau, Bangladesh.

Le tableau 3.8 présente les données sur les exportations de vêtements du Bangladesh vers les Etats-Unis. Les données de l'EPB, qui ne couvrent que les deux premiers mois de 2005, indiquent une progression des exportations des deux catégories d'articles de prêt-à-porter – tissés et tricotés. Les exportations d'articles tissés ont augmenté de 5,3 pour cent entre janvier 2004 et janvier 2005, la croissance atteignant même le seuil des 48 pour cent au mois de février. En ce qui concerne les produits tricotés, la croissance est véritablement spectaculaire: le montant des exportations, qui ne dépassait pas les 18 040 000 dollars en 2004, a en effet atteint 63 410 000 dollars en 2005.

Tableau 3.8. Exportations à destination des Etats-Unis (en millions de dollars E.-U.)

	2003			2004			2005		
	Articles tissés	Articles tricotés	Total	Articles tissés	Articles tricotés	Total	Articles tissés	Articles tricotés	Total
Janvier	131,37	23,23	154,6	14,79	12,2	146,99	141,76	33,9	175,66
Février	113,9	17,97	131,87	88,86	5,84	94,7	131,76	29,51	161,27
Mars	114,98	21	135,98	113,43	7,6	121,03	–	–	–

Source: Export Promotion Bureau, Bangladesh.

Les premiers éléments d'information obtenus pendant la période suivant le démantèlement de l'AMF ne permettent pas encore de prévoir l'avenir des exportations du pays. Le signe le plus encourageant pour le Bangladesh est la croissance rapide des ventes d'articles tricotés sur le marché des Etats-Unis, même si le volume global des exportations de ce type d'articles est encore très limité. On était généralement convaincu que le démantèlement de l'AMF mettrait à mal les exportations d'articles de prêt-à-porter tissés; or, pendant les trois premiers mois ayant suivi l'extinction de l'accord, les fabricants d'articles tissés ont réussi non seulement à conserver leurs commandes, mais également à enregistrer une modeste croissance de 5 pour cent. Les données en provenance du Bangladesh indiquant cependant un recul global des exportations d'articles tissés, on peut penser que c'est sur le marché de l'UE que ces articles rencontrent des difficultés. On pourrait en conclure que les règles d'origine imposées par l'UE sont plus contraignantes que les barrières douanières qui restreignent l'accès des vêtements tissés du Bangladesh sur le marché des Etats-Unis.

Si l'on dispose d'informations concernant les exportations, il n'en va pas de même pour l'emploi. Il est de ce fait difficile de dégager une tendance nette concernant la situation de l'emploi/chômage imputable aux mouvements du prêt-à-porter pendant les

premiers mois de 2005. La modeste croissance dans le secteur des articles de prêt-à-porter enregistrée pendant le premier trimestre de 2005 par rapport à la même période de 2003 et de 2004 permet toutefois d'anticiper une croissance de l'emploi dans le secteur.

3.1.6. Cambodge

On trouvera dans le chapitre 4 du présent rapport une analyse plus détaillée de l'impact du projet mené au Cambodge en vue d'améliorer les conditions de travail dans les usines du pays.

Le secteur du vêtement, qui assure plus de 80 pour cent des exportations nationales, joue un rôle essentiel dans l'économie cambodgienne. La valeur de ces exportations, dont les deux tiers sont dirigés vers les Etats-Unis et le reste principalement vers l'UE, est passée de 26 millions de dollars à 1,9 milliard de dollars entre 1995 et 2004. Plus de 200 fabriques de vêtements emploient plus de 270 000 travailleurs, dont une majorité de femmes (entre 85 et 90 pour cent).

L'industrie du vêtement du Cambodge a parfaitement réussi à s'adapter à la nouvelle donne résultant de la disparition du système des contingents grâce à un projet original mis en œuvre par le BIT dans le but d'améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

Si la plupart des fabriques cambodgiennes ont réussi à fidéliser les principaux acheteurs de la planète, ce n'est pas seulement en misant sur leur intérêt pour une production à bas coût, mais aussi en s'appuyant sur leur désir de faire appel à des sous-traitants capables d'assurer de bonnes conditions de travail à leurs employés. Bien que la disparition des contingents signifie pour le Cambodge la perte d'un accès privilégié au marché américain, le secteur national du textile et des vêtements a décidé d'entrer dans la nouvelle ère des échanges commerciaux sans dévier de la stratégie d'équité sociale qu'il avait adoptée pour renforcer sa compétitivité. Tous les acteurs concernés estiment en effet que le maintien de cette stratégie, dont «l'honorabilité» est garantie par le respect des normes de travail qu'elle prône, constitue le plus sûr atout pour fidéliser les acheteurs et assurer la survie du secteur de la confection. La fermeture en 2004 d'une douzaine de fabriques, en raison de difficultés économiques, sera plus que largement compensée en 2005 par le démarrage de la production de 16 grandes usines. Pour maintenir sa crédibilité et sa compétitivité, le gouvernement cambodgien devra à l'avenir veiller à alléger les procédures bureaucratiques et à lutter plus efficacement contre une corruption omniprésente. Il importe également de rappeler que le rapport publié par la CISL en avril 2005 fait état de pressions de plus en plus préoccupantes sur les droits syndicaux, en particulier en dehors des usines, ce qui, selon la confédération, risque de ternir la bonne réputation dont jouit le Cambodge auprès des investisseurs étrangers⁵.

Il importe par ailleurs que les partenaires sociaux poursuivent leur collaboration et leur dialogue afin de maintenir des normes de travail de haut niveau et des prix compétitifs.

⁵ CISL: *L'après-quotas dans le textile. Cambodge: les droits syndicaux sous pression* (CISL, avril 2005).

3.1.7. Chine⁶

Importance du textile et des vêtements en Chine

Le secteur du textile et des vêtements joue depuis longtemps un rôle fondamental dans l'histoire de la Chine, et son développement a été décisif pour l'industrialisation du pays. Le secteur a dû subir le difficile processus d'ajustement structurel nécessité par l'accession de la Chine à l'économie de marché et son intégration dans le système commercial mondial. Ce remaniement a provoqué la perte d'emploi de 1,4 million de personnes (essentiellement des femmes d'âge moyen), mais a assuré à la Chine une position de force sur l'échiquier des échanges internationaux.

L'ouverture du marché chinois, suite à son entrée à l'OMC, s'est traduite par une réaffectation des ressources commandée par la nécessité de maintenir l'avantage comparatif du pays. Avec un accroissement démographique annuel de 15 millions de personnes, il fallait impérativement que la Chine puisse fournir un emploi à son abondante main-d'œuvre, notamment aux millions de personnes qui avaient dû quitter les campagnes en raison de l'augmentation des importations agricoles. Il s'agissait de créer des emplois dans les secteurs dans lesquels la Chine détenait des avantages comparatifs sur l'échiquier international; le secteur du textile et des vêtements se révélait à cet égard particulièrement prometteur. Aujourd'hui, 19 millions de travailleurs (soit 22 pour cent de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier) sont employés dans ce secteur dont, selon les estimations, 80 millions de personnes dépendent directement.

L'industrie du textile et des vêtements est implantée dans l'est du pays, dans la région côtière la plus industrialisée du pays ainsi que l'une de celles qui contribue le plus à la croissance du PIB national. Les provinces de Zhejiang, Guangdong, Jiangsu et Shandong, et la municipalité de Shanghai sont les cinq principaux exportateurs de textiles du pays et assurent 76,8 pour cent de la production totale du secteur des textiles et des vêtements.

Les salaires enregistrent depuis 1997 une hausse considérable dans le secteur du textile et des vêtements et sont désormais supérieurs à ceux de nombreux autres pays exportateurs. Le nombre d'heures de travail a récemment été réduit, et les usines investissent dans des logements et autres infrastructures sociales pour leurs employés.

Anecdote concernant le groupe Hongdou

Dans la province du Jiangsu, le groupe Hongdou a investi 40 millions de yuan pour la construction de dix dortoirs pour ses employés. Chaque dortoir compte 300 chambres de 30 mètres carrés pouvant accueillir six personnes, ainsi que des chambres spécialement réservées aux couples. Le groupe dépense également chaque année 30 millions de yuan pour assurer trois repas par jour à l'ensemble de ses employés. Les entreprises chinoises du textile et de l'habillement fournissent couramment un logement à leurs employés.

Les investissements privés, notamment les capitaux étrangers, ont joué un rôle décisif dans la modernisation du secteur du textile, dont le remaniement a entraîné une modification radicale de la répartition de la propriété entre secteurs public et privé. Les sociétés publiques détiennent aujourd'hui 13 pour cent du secteur, les investisseurs privés 87 pour cent (dont 15 pour cent sont entre les mains d'investisseurs étrangers et 15 pour cent appartiennent à des entreprises des régions administratives spéciales – Hong-kong et Macao – et de Taiwan, Chine). Comme la Chine l'a précisé dans ses communications à l'OMC, le secteur du textile et des vêtements ne reçoit ni subventions ni aide quelconque de la part de l'Etat; il est tenu de respecter les normes internationales du travail, ainsi que

⁶ Informations fournies par le gouvernement chinois.

les normes environnementales et les droits de propriété intellectuelle. Confronté à un défi de taille – parvenir à vêtir une population gigantesque, qui compte aujourd’hui 1,3 milliard d’individus –, le secteur du textile et des vêtements a développé une formidable capacité de production, destinée à 80 pour cent à la consommation intérieure.

Pour garantir sa compétitivité, il importe que l’industrie chinoise du vêtement puisse avoir accès aux intrants les moins coûteux. En effet, pour pouvoir exporter ses vêtements, il faut d’abord que la Chine importe des tissus, des matières premières et des machines pour textiles. Selon les estimations, 50 pour cent des vêtements exportés sont confectionnés à partir de textiles importés. En 2004, les exportations de vêtements de la Chine se sont chiffrées à 61 milliards 62 millions de dollars; le montant des importations de tissus, de matières premières et de machines a quant à lui atteint les 24 milliards 20 millions de dollars. La Chine est le troisième importateur mondial de textiles, juste derrière l’Union européenne et les Etats-Unis. Le secteur du textile chinois est le plus gros importateur de coton brut. La Chine est également l’un des principaux importateurs mondiaux de laine (220 000 tonnes en 2004), et le plus gros importateur de la planète de machines et pièces détachées pour textiles (avec des importations d’une valeur de 4 milliards 48 millions de dollars en 2004, dont 43,1 pour cent – soit pour un montant de 1 milliard 95 millions de dollars – en provenance de l’UE). Par ses importations, le secteur du textile et des vêtements de la Chine contribue à la croissance du secteur du textile et des vêtements partout dans le monde.

Evolution récente des exportations chinoises

Entre janvier et avril 2005, la Chine a exporté pour 1,2 milliard de dollars de produits textiles et de vêtements, ce qui représente une croissance de 18,4 pour cent par rapport à la même période de l’année précédente. Ce taux de croissance, inférieur de 5 pour cent au niveau enregistré l’année précédente pendant la même période, est très largement en deçà de la croissance des exportations globales effectuées par le pays pendant la même période.

Pendant la période considérée, les exportations de textiles à destination des Etats-Unis et de l’Union européenne ont augmenté respectivement de 70 et de 45 pour cent. Les exportations, vers ces deux destinations, des articles qui étaient auparavant contingentés ont enregistré une croissance respective de 82 et 250 pour cent. La croissance globale des exportations chinoises à destination de l’UE et des Etats-Unis entre janvier et avril 2005 s’accompagne toutefois d’une baisse du taux de croissance d’un mois sur l’autre ainsi que d’une diminution de la part du textile et des vêtements dans l’ensemble des exportations chinoises vers l’UE et les Etats-Unis. En effet, si la Chine a sensiblement accru au cours du premier trimestre de 2005 ses exportations vers les Etats-Unis de certaines catégories de produits très sensibles, comme les T-shirts (catégories 338 et 339), il ne faut pas oublier que les produits chinois des catégories concernées ne représentent qu’une petite partie des importations des Etats-Unis (respectivement 3,64 et 5,44 pour cent).

Les restrictions imposées aux exportations chinoises de produits textiles et de vêtements au cours des quarante dernières années ont désavantagé la Chine, aussi bien par rapport à des concurrents ne subissant aucune contrainte commerciale que par rapport à d’autres pays également assujettis à des restrictions contingentaires. Bien que la Chine possède de fortes capacités d’exportation, les fabricants nationaux de produits textiles ont dû se livrer une âpre concurrence pour le partage du faible volume contingentaire alloué au pays, situation dont ont su profiter des pays rivaux dotés de capacités d’exportation moins importantes. S’agissant, par exemple, des parkas et anoraks (articles de la catégorie 210), l’UE a fixé en 2001 le volume contingentaire à 169,1 millions d’unités pour la Chine et à 178,1 millions d’unités pour la République de Corée. Selon les statistiques de l’UE, le taux d’utilisation des quotas par la Chine, dans cette catégorie de produits, a avoisiné les 100 pour cent en 2001, alors qu’il a à peine dépassé 20 pour cent dans le cas de la République de Corée.

Qui plus est, les chiffres concernant le premier trimestre de 2005 donnent une fausse image de l'évolution réelle des importations d'origine chinoise; en effet, ils indiquent à la fois une augmentation des importations en provenance de la Chine et une baisse sensible des importations en provenance des régions administratives spéciales, Hong-kong et Macao, et de Taiwan, Chine). Ce contraste traduit une évolution naturelle d'un système coûteux – consistant en des accords de perfectionnement passif entre ces régions et la Chine continentale – à une production intégralement réalisée en Chine. Par ailleurs, sachant que les contingents seraient abolis au 31 décembre 2004, les exportateurs ont différé au premier trimestre de 2005 les livraisons du dernier trimestre de 2004. Les aménagements qu'autorisait le système des contingents (les reports, par exemple) n'ont plus été possibles lors de la dernière année de vie de l'ATV. En outre, conscients que l'Union européenne et les Etats-Unis pourraient utiliser contre la Chine la clause de sauvegarde transitoire pendant le deuxième trimestre de 2005, les acheteurs ont accéléré leurs importations, normalement prévues pour une date ultérieure. Les chiffres cités plus haut cumulent donc une sous-évaluation des échanges effectués en 2004 et un gonflement artificiel des exportations chinoises du premier trimestre de 2005.

Impact des restrictions imposées par les Etats-Unis aux exportations chinoises

En mai 2005, le gouvernement des Etats-Unis a décidé d'imposer de nouvelles restrictions quantitatives à sept catégories de textiles et de vêtements importés de Chine. Ces restrictions, entrées en vigueur les 23 et 27 mai, touchaient des exportations chinoises à hauteur de 2 milliards 80 millions de dollars et concernaient 140 000 emplois. La plupart des travailleurs concernés sont des jeunes filles ou des jeunes femmes vivant dans des zones rurales qui ne sont pas couvertes par le mince dispositif de sécurité sociale mis en place par la Chine. Les quotas seront épuisés dans deux mois et les entreprises touchées (des PME, pour l'essentiel) devront vraisemblablement cesser leur activité pendant le restant de l'année.

Mesures adoptées par la Chine pour s'adapter à la nouvelle donne commerciale

Taxes à l'exportation

Bien que l'augmentation de la part des produits chinois sur le marché mondial du textile et des vêtements ait été anticipée, la Chine a pris unilatéralement des mesures pour modérer cette croissance. Outre une réduction de la TVA de 4 pour cent en janvier 2004, la Chine a, le 1^{er} janvier 2005, assujéti ses exportations de textiles et de vêtements à des droits de sortie pour 148 lignes tarifaires au niveau des positions à huit chiffres. Le 20 mai, la Commission tarifaire du Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les droits d'exportation sur 74 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres. Cette mesure a pour but de stabiliser les exportations et d'encourager les entreprises chinoises à modifier la structure de croissance de leurs exportations. Ces droits d'exportation sont spécifiques, et non pas fondés sur la valeur: il s'agit de taxer plus lourdement les produits bon marché, de manière à dissuader les exportateurs d'accroître les volumes d'exportation de produits à faible valeur ajoutée. Suite à l'imposition par les Etats-Unis de restrictions contre sept catégories d'articles importés de Chine, le gouvernement chinois a exempté de droits d'exportation 81 produits textiles, sélectionnés parmi l'ensemble des articles soumis à cette taxe, afin d'éviter une double pénalisation aux exportateurs de textiles nationaux. Les droits d'exportation ont été maintenus pour les autres produits non soumis à restriction contingentaie.

La Chine a renforcé sa collaboration avec les pays les moins avancés (PMA). Elle a notamment ouvert aussi largement que possible son marché à de nombreux produits exportés par les PMA avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, lancé dans plusieurs PMA des programmes d'assistance technique adaptés aux besoins spécifiques du secteur du textile et des vêtements et prévoyant notamment des cours de formation et des transferts de technologie. La Chine apporte son soutien aux initiatives internationales, lancées sous l'égide des institutions financières internationales, visant à renforcer l'assistance dont les PMA et d'autres pays en développement ont besoin pour s'adapter au nouveau régime des échanges marqué par la disparition des contingents.

La Chine aide également d'autres pays en développement à améliorer leur production et à renforcer leur position dans le secteur du textile et des vêtements. Les investissements étrangers de la Chine dans le secteur du textile et des vêtements, effectués principalement dans les pays en développement, atteignent ainsi 500 millions de dollars. De plus en plus d'entreprises chinoises envisagent d'investir dans d'autres pays en développement où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés ou qui sont exonérés de droits sur les grands marchés d'importation. Fin mai 2005, le vice-ministre du Commerce a dirigé une délégation de représentants du textile chinois en visite en Tunisie et au Maroc. Début juin, des dirigeants du secteur chinois du vêtement ont également examiné des modalités de coopération avec l'Association marocaine des employeurs de l'industrie du textile et de l'habillement. A la mi-juin, une délégation de représentants du textile chinois s'est rendue au Bangladesh en vue d'établir une coopération avec ce pays; fin 2005, une délégation de dirigeants d'entreprise emmenée par l'Association de fabricants et exportateurs textiles du Bangladesh se rendra en Chine.

Le gouvernement chinois a adopté diverses mesures visant à encourager les fabricants du secteur du textile et des vêtements à investir davantage dans les pays en développement: prêts préférentiels, simplification des procédures administratives, renforcement du soutien sur le plan de l'information et du renseignement, catalogue exhaustif des investissements dans le secteur du textile et des vêtements. Le développement rapide d'une coopération mutuellement avantageuse entre la Chine et d'autres pays en développement laisse présager une accélération des investissements étrangers de la Chine au cours des prochaines années.

3.1.8. Inde

Le secteur du textile et des vêtements occupe une place privilégiée dans l'économie indienne; il assure en effet 14 pour cent de la production industrielle du pays, représente presque 30 pour cent des exportations et constitue, après l'agriculture, le principal employeur du pays. La plupart des études consacrées à la fin des contingents prévoyaient une augmentation de la part de l'Inde dans le commerce international du textile et des vêtements et la création de plus de 1 million d'emplois entre 2005 et 2010. Les derniers chiffres disponibles révèlent une situation plus complexe. Entre janvier et mars 2005, les exportations de textiles du pays ont en effet augmenté de 28 pour cent par rapport à la même période de l'an dernier, mais les exportations de prêt-à-porter ont en revanche reculé de 24 pour cent, passant à 1 milliard 18 millions de dollars (contre 1 milliard 56 millions l'an dernier pour la même période). Au total, les exportations du secteur du textile et des vêtements ont accusé pendant le premier trimestre de 2005 une baisse de 3,4 pour cent qui les a ramenées à un montant de 13 milliards 30 millions de dollars. Une analyse comparative des résultats de l'Inde et de la Chine pendant les deux premiers mois de 2005 met également en relief l'inégalité des résultats de l'industrie indienne pour certaines catégories de vêtements pour lesquels les deux pays disposent d'un avantage comparatif important. Il semble que l'Inde ait perdu des parts de marché dans les catégories 347

(pantalons de coton pour hommes) et 348 (pantalons de coton pour femmes), et en ait en revanche conquis dans les catégories 336 (robes en coton) et 338 (chemises en tricot de coton pour hommes). Ces premiers résultats sont particulièrement peu encourageants, d'autant plus qu'en Inde on tenait généralement pour admis que la libéralisation des échanges profiterait à l'industrie locale. Ces résultats tendent également à montrer que seul un nombre limité de sous-secteurs pourrait tirer parti du nouveau régime commercial si le gouvernement ne hâte pas la mise en œuvre des réformes et si les producteurs locaux ne font pas le nécessaire pour accroître leur compétitivité.

3.1.9. *Pakistan*

Une analyse des chiffres des échanges commerciaux fournis par le Bureau fédéral des statistiques de Karachi à la fin du mois de mai 2005 montre que les exportations du secteur du textile et des vêtements ont atteint pendant les quatre premiers mois de 2005 le niveau record de 3 milliards 48 millions de dollars, ce qui porte à 762 millions de dollars la moyenne mensuelle des exportations – soit une progression de 22,1 pour cent par rapport à la moyenne enregistrée au cours du second trimestre de 2004. Pour les fabricants du pays, c'est la fin des contingents qui a permis ce formidable bond en avant. Globalement, c'est à partir de janvier 2005, à la suite de la suppression des restrictions quantitatives aux exportations, que les exportations de tissu de coton, de vêtements tricotés, de serviettes et torchons et de prêt-à-porter ont commencé à progresser. Les exportateurs pakistanais font en outre remarquer que ces résultats auraient été encore meilleurs si l'Union européenne n'avait pas imposé une taxe antidumping de 13,1 pour cent sur les articles de lingerie de nuit – mesure qui a entraîné une chute de 5,4 pour cent des exportations de ces articles – et n'avait pas réintroduit un droit de douane de 12 pour cent sur les exportations de produits textiles pakistanais. Le secteur du textile et des vêtements assurant 59 pour cent du total des recettes d'exportation du Pakistan, le gouvernement envisage d'intégrer dans le prochain budget, qui doit être présenté en juin, un certain nombre de nouvelles mesures incitatives en sa faveur. Ces mesures étaient encore inconnues lors de la rédaction du présent rapport, mais tout donne à penser que le budget tendra à favoriser le secteur et s'attachera notamment à réduire les coûts de production et à maintenir le déficit de la balance des paiements à un niveau aussi bas que possible.

3.1.10. *Philippines*⁷

Situation des échanges commerciaux et de l'emploi

Aux Philippines, le secteur des vêtements s'est développé à la fin des années soixante. Les conditions favorables créées, dès le départ, par le régime des contingents ont permis aux exportations de vêtements, qui se chiffraient à 36 millions de dollars en 1970, d'atteindre 3 milliards de dollars en 2000. Les exportations ont ensuite diminué, s'établissant à 2,9 milliards de dollars en 2001 et à 2,6 à 2,7 milliards de dollars entre 2002 et 2004. De janvier à février 2005, elles se chiffraient à 413 millions de dollars et représentaient 6,6 pour cent des exportations du pays, contre 9 pour cent pendant la même période en 2001, 7,67 pour cent en 2002, 7,2 pour cent en 2003 et 8,25 pour cent en 2004. Bien que la part des exportations de vêtements dans l'ensemble des exportations ait reculé au cours des deux premiers mois de 2005, l'Office des exportations de textiles et de vêtements (GTEB) prévoit une croissance globale des exportations de 10 pour cent pour l'année. Les associations professionnelles telles que la Chambre de commerce des Philippines et PhilExport se sont déclarées confiantes, estimant que même avec le démantèlement des contingents les exportateurs continueront à réaliser de bonnes

⁷ Informations fournies par le ministère du Travail et de l'Emploi des Philippines (DOLE).

opérations et sauront conserver leurs parts de marché à l'échelle internationale. La croissance du secteur devrait être assurée par les «anciens acheteurs» qui, l'an dernier, ont tenté de recourir à d'autres fournisseurs mais sont aujourd'hui de retour sur le marché philippin et passent de nouvelles commandes. Pour le premier trimestre de 2005, les indicateurs commerciaux font apparaître une hausse de 30 pour cent des commandes. Les deux principaux clients ont également passé des commandes équivalant à 20 pour cent des exportations moyennes du pays pendant ces trois dernières années. Les prix ont cependant reculé de 10 pour cent, témoignant ainsi de la très forte concurrence régnant sur les marchés. On a également observé que la plupart des commandes échoient aux sous-traitants.

D'après les statistiques fournies par le GTEB, il existait, en décembre 2004, 887 fabricants et 780 sous-traitants travaillant pour l'exportation. Leur nombre est en baisse par rapport à 2002 (1 200 fabricants et 1 150 sous-traitants) et à 2003 (945 et 854). Cette industrie reste le deuxième employeur du secteur manufacturier, derrière l'électronique. Il est cependant difficile de disposer de chiffres précis en raison du grand nombre de travailleurs en sous-traitance, de travailleurs indirects et de travailleurs à domicile œuvrant pour le secteur. On estime que le nombre total d'emplois dans cette industrie devait avoisiner 700 000 en 2002. Concernant 2004, ces chiffres ont été revus à la baisse puisque l'on estime que 215 000 travailleurs (compte non tenu des travailleurs à domicile employés par des entreprises non immatriculées) étaient employés dans le secteur. Les notifications relatives aux cessations d'activité et aux fermetures d'entreprises communiquées au ministère du Travail et de l'Emploi (DOLE)⁸ indiquent qu'en 2004 environ 96 entreprises ont réduit leurs activités et 25 ont été contraintes de fermer définitivement, provoquant ainsi la suppression de 5 686 emplois. Entre janvier et mai 2005, 28 entreprises ont réduit leurs effectifs, 12 ont fermé leurs portes et 2 260 travailleurs ont été licenciés. Une comparaison portant sur 2004 et 2005 et prenant en compte les périodes de janvier à mai donne les résultats suivants: en 2004, les fermetures d'entreprises ont été plus nombreuses (17, contre 12 en 2005), les réductions d'effectifs ont été moins fréquentes (13, contre 28 en 2005) et les suppressions d'emplois ont été en augmentation (2 260, contre 2 057 en 2005).

Le régime issu du démantèlement de l'AMF

Bien que les chiffres de 2005 ne permettent pas de se faire une idée précise de la tendance qui prévaut, il apparaît à l'évidence que le secteur est toujours en pleine évolution et que ce phénomène s'accroît depuis le démantèlement de l'AMF. Le DOLE, le ministère du Commerce et de l'Industrie, le GTEB, ainsi que les organisations des employeurs et des travailleurs du vêtement ont créé un conseil tripartite afin d'envisager des mesures d'ajustement. Pour que le secteur reste compétitif, ils ont établi un plan de restructuration du secteur dont les axes stratégiques sont notamment les suivants:

Progresser dans la chaîne de valeur. Le secteur doit progresser dans la chaîne de valeur ajoutée en privilégiant les produits de marque, en promouvant les marques asiatiques, en développant les marchés émergents et en se positionnant sur davantage de créneaux porteurs. Il importera d'investir dans les infrastructures et la technologie nécessaires pour parvenir à ce résultat.

⁸ Ce chiffre se fonde uniquement sur les notifications de fermetures d'entreprises communiquées au ministère du Travail et de l'Emploi des Philippines (DOLE). Les chiffres réels peuvent être plus élevés étant donné qu'un grand nombre de fermetures d'entreprises ne sont pas signalées au ministère en question.

Améliorer la productivité du travail par la formation et le recyclage. Les recherches menées par le ministère du Travail et de l'Emploi indiquent que la productivité moyenne des travailleurs du vêtement est plus élevée que la moyenne nationale tous secteurs confondus mais a décliné au cours des dernières années. En outre, les Philippines se classent en dernière position parmi les pays exportateurs de vêtements de l'ANASE en termes de productivité du travail. Des programmes appropriés de formation et de recyclage permettant aux travailleurs d'intégrer les valeurs de productivité, d'acquérir des compétences et d'utiliser la technologie pour produire des biens à plus forte valeur ajoutée devraient être mis en place tant par le gouvernement que par le secteur.

Faire participer les syndicats. En mai 2005, il existait 95 conventions collectives couvrant plus de 18 000 travailleurs du vêtement⁹. Comme certains syndicats, parmi les plus actifs des Philippines, sont implantés dans le secteur, l'industrie du textile et des vêtements a connu, ces dernières années, des conflits qui ont eu un fort retentissement. Outre les conditions de travail et la sécurité de l'emploi, ces conflits portaient essentiellement sur les mesures d'ajustement adéquates à mettre en œuvre après le démantèlement de l'AMF. De ce fait, il est important que les syndicats puissent participer en permanence à la conception et à la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur.

Gérer les coûts sociaux. Environ 80 pour cent des travailleurs du vêtement sont des femmes, dont la plupart ont plus de 40 ans. Progresser dans la chaîne de valeur suppose un remaniement de la palette des technologies et des compétences dans le secteur. Si certains travailleurs peuvent être reconvertis pour être réaffectés à la production de biens à plus forte valeur ajoutée, des suppressions d'emplois seront toutefois inévitables, notamment parmi les travailleurs à domicile qui sont en forte proportion parmi les producteurs de vêtements, de chaussures, de produits artisanaux, de jouets et de produits agricoles non traditionnels. Avec le soutien du gouvernement et du secteur privé, il s'agira d'intervenir et de mettre en place des systèmes de protection pour permettre à ces travailleurs de trouver une autre activité ou un autre moyen de subsistance.

3.1.11. Viet Nam

Après avoir fortement augmenté ces dernières années, les exportations de vêtements vietnamiennes stagnent depuis le démantèlement des contingents. Les ventes à destination des Etats-Unis et de l'Union européenne sont actuellement en perte de vitesse en raison de l'exacerbation de la concurrence et de la baisse des prix des vêtements chinois. Etant donné que le Viet Nam n'a pas encore adhéré à l'OMC, les Etats-Unis ont maintenu les contingents limitant ses exportations, ce qui entrave encore davantage ses possibilités d'expansion. Bien que, dans le cadre d'un accord bilatéral, l'Union européenne ait supprimé depuis janvier 2005 les contingents qui limitent les exportations du Viet Nam, les livraisons destinées au marché européen ont diminué dans la plupart des catégories sensibles. Les produits textiles et les vêtements vietnamiens sont encore frappés par des droits de douane de 14 pour cent en moyenne sur les marchés de l'Union européenne. En outre, le secteur du textile et des vêtements a dû déployer des efforts considérables pour renforcer ses exportations vers l'Union européenne lorsque celle-ci a introduit des incitations fiscales favorisant les importations provenant des pays frappés par le tsunami.

⁹ Source: Bureau des relations du travail, ministère du Travail et de l'Emploi des Philippines (DOLE).

Pendant le premier trimestre de 2005, les exportations de textiles et de vêtements vers les Etats-Unis et le Japon ont bondi de 5 pour cent mais celles à destination de l'Union européenne ont reculé de 12 pour cent. Les recettes d'exportations de textiles et de vêtements ont atteint 1 milliard 32 millions de dollars pendant les quatre premiers mois de 2005, enregistrant ainsi une hausse de 6 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Cependant, ce chiffre doit être comparé à l'objectif initial consistant à augmenter les exportations de 18 à 20 pour cent en 2005. Bien qu'un ralentissement des exportations de vêtements ait été prévu, ces premiers résultats créent un climat d'incertitude chez les producteurs nationaux. Les ventes aux Etats-Unis ont récemment augmenté en raison de la réintroduction de contingents s'appliquant à certaines catégories de produits chinois. Le ministre de l'Industrie a invité les entreprises du textile et des vêtements à relever ce nouveau défi en gardant à l'esprit que les contrats porteraient sur une courte durée et exigeraient une livraison rapide. Il a également indiqué que, malgré ces éléments nouveaux, les perspectives d'avenir ne sont guère encourageantes en raison du problème des contingents, des coûts élevés de production et de la lenteur globale des livraisons.

3.1.12. Afrique

Les restrictions quantitatives appliquées par les Etats-Unis aux importations de textiles chinois sont susceptibles de soulager temporairement les producteurs africains qui rencontrent des difficultés depuis le démantèlement des contingents.

Le secteur du textile et des vêtements des pays d'Afrique subsaharienne s'est considérablement développé pendant ces cinq dernières années, notamment grâce à un accord commercial préférentiel signé avec les Etats-Unis: la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés (AGOA). Favorisées par cet accord qui les exonère de droits de douane, les importations de vêtements des Etats-Unis en provenance de l'Afrique subsaharienne ont dépassé 1,5 milliard de dollars en 2003 et en 2004.

Cet avantage est actuellement menacé. Pendant les trois premiers mois de 2005, les exportations de textiles et de vêtements à destination des Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA ont reculé, s'établissant à 270 millions de dollars, contre 361 millions pour la même période en 2004. Ce recul de 25 pour cent coïncide avec la hausse de 19 pour cent des exportations chinoises de textiles et de vêtements pendant la même période. Parallèlement, un grand nombre d'entreprises asiatiques qui avaient investi en Afrique afin de tirer parti de l'AGOA semblent aujourd'hui se retirer.

En Egypte, le secteur du textile et des vêtements, qui lutte contre une concurrence de plus en plus vive pour maintenir – notamment à destination des Etats-Unis – ses niveaux d'exportation qui atteignent 615 millions de dollars, pourrait avoir trouvé une planche de salut dans l'accord commercial qui a été signé en décembre 2004 avec Israël. Aux termes de cet accord, les produits textiles égyptiens, à l'instar d'autres produits, accèdent en franchise de droits au marché des Etats-Unis pourvu qu'ils comportent 11,7 pour cent de produits provenant d'Israël. Pour beaucoup d'entreprises égyptiennes de textiles et de vêtements, l'exonération de droits, sur le marché américain, associée à l'avantage qu'elles détiennent sur l'Asie sur le plan des délais de livraison, devrait, au moins à court terme, les protéger contre de nouvelles turbulences même si le fait de se fournir en Israël leur occasionne des frais supplémentaires.

Au Kenya, le Président Mwai Kibaki a fait, à la fin du mois de mai 2005, une déclaration – transmise par le Service de presse présidentiel – dans laquelle il s'est dit très préoccupé par l'avenir du secteur du textile et des vêtements qui, en 2004, générait 261 millions de dollars d'exportations et employait 39 000 personnes. Il a demandé aux ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie de se mettre en rapport avec les entreprises opérant dans les ZFE pour étudier la situation. Le Kenya a exporté aux Etats-

Unis pour 60 millions de dollars de textiles et de vêtements entre janvier et mars 2005, à savoir 9 millions de dollars de moins (-13 pour cent) que pendant la même période en 2004. Depuis octobre 2004, six investisseurs opérant dans les ZFE du pays ont fermé leurs portes, ce qui a conduit à la suppression de 6 000 emplois. Deux de ces entreprises se sont installées en Ouganda et les quatre autres en République-Unie de Tanzanie, en Afrique du Sud, à Sri Lanka et en Chine. Dans une déclaration de mai 2005, le ministre du Commerce et de l'Industrie a estimé que la moitié des emplois dans les ZFE étaient menacés par le fait que les entreprises produisant pour l'exportation avaient reçu moins de commandes ou n'avaient reçu aucune commande depuis le début de l'année. Cependant, certains fabricants estiment que la crise actuelle du secteur du textile et des vêtements pourrait être liée à la relative apathie du gouvernement qui ne stimulerait pas suffisamment la compétitivité du secteur. Il a également été mentionné que la complexité des procédures douanières compromet l'avantage comparatif relatif que détient le Kenya en matière de capacité d'exportation de textiles et de vêtements. En juin 2005, le ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Association kenyane des fabricants et d'autres acteurs clés du secteur du textile et des vêtements ont créé un comité pour surmonter la crise actuelle et formuler des recommandations afin d'éviter les délocalisations d'autres entreprises du secteur.

Au Lesotho, l'un des pays les plus pauvres du monde, le secteur du textile et des vêtements, autrefois très florissant, est aujourd'hui confronté à de très grandes difficultés découlant du durcissement de la concurrence. L'économie du Lesotho a su tirer parti de l'AGOA et, en 2000, les entrepreneurs asiatiques ont commencé à s'installer dans le pays pour bénéficier des avantages liés à cette législation. Le secteur du textile et des vêtements est rapidement devenu la principale source de revenu du Lesotho, jouant un rôle prépondérant dans la croissance de cette petite économie. En 2004, le secteur intervenait pour plus de 90 pour cent dans les exportations du pays et était, de loin, le plus gros employeur avec 56 000 travailleurs occupant la quasi-totalité des emplois du secteur manufacturier. Le secteur du textile et des vêtements s'est effondré soudainement à la fin de 2004 quand six des 50 fabriques de vêtements du pays, incapables d'aligner leurs prix sur ceux de la concurrence étrangère, ont fermé leurs portes. Quelque 6 650 travailleurs du vêtement se sont, en conséquence, retrouvés sans emploi et sans indemnités de licenciement. Les entreprises restantes, confrontées à des commandes insuffisantes à partir de janvier 2005, ont décidé de ne plus proposer que des contrats de courte durée à 10 000 de leurs travailleurs, ce qui condamne ces derniers à n'être employés et rémunérés que s'il y a du travail. Ces difficultés ont, de manière indirecte, rejailli négativement sur d'autres secteurs de l'économie, créant un lourd climat d'incertitude dans un pays où le chômage frappe déjà 40 pour cent de la population active. Les autorités du Lesotho ont accusé le démantèlement des contingents d'être à l'origine de ces fermetures d'entreprises et ont estimé que l'économie du pays était menacée par le nouveau régime commercial en vigueur. Après ces fermetures, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre de mesures visant à tenter de relancer trois des fabriques qui avaient fermé et a mis en place des incitations fiscales pour aider les autres entreprises. L'Association des exportateurs de produits textiles du Lesotho a demandé à ce que soient prises des mesures d'incitation supplémentaires et a également insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'améliorer la productivité et la qualité pour rester compétitif. Dans une déclaration récente (mars 2005), le ministre du Commerce s'est déclaré confiant dans l'avenir du secteur, alléguant que le Lesotho fonde sa stratégie de développement non seulement sur la qualité des vêtements mais aussi sur celle des conditions de travail et le respect des normes fondamentales du travail. Cet argument semble avoir été pris en considération par certains des acheteurs des Etats-Unis les plus attachés aux valeurs sociales: deux grands acheteurs (Levi Strauss et Gap) ont par la suite annoncé qu'ils maintiendraient, voire augmenteraient, en 2005 leurs commandes au Lesotho. Toutefois, certains fabricants de vêtements estiment que la crise actuelle du secteur du textile et des vêtements au Lesotho est principalement due à la situation sur le marché des changes et à la chute du dollar par rapport à la devise nationale: il y a trois ans, les fabriques de vêtements du Lesotho devaient vendre pour 56 dollars de vêtements pour assurer le salaire mensuel d'un opérateur de machine à coudre.

Aujourd'hui, elles doivent vendre pour 109 dollars de vêtements pour assurer le même salaire.

La faiblesse du dollar handicape également l'Afrique du Sud dont le secteur du textile et des vêtements a déjà perdu plus de 30 000 emplois depuis 2002 et qui se heurte aujourd'hui à d'autres difficultés liées à l'ouverture des marchés. Des milliers d'emplois ont été touchés par une nouvelle baisse des commandes en janvier 2005.

A Madagascar, où la création d'emplois par de nouvelles activités manufacturières dans les ZFE est vitale pour l'économie et où la volatilité du marché du travail a été, dans un passé récent, l'un des sujets de préoccupation majeurs du pays, le secteur industriel se redresse fermement depuis la crise de 2002, qui avait fait passer de 110 000 à 10 000 le nombre total d'emplois dans les ZFE. Dans ces zones, l'activité économique principale reste la production de textiles et de vêtements qui tire toujours parti de l'AGOA. Bien que l'Union européenne (qui absorbe 42 pour cent des exportations du pays en termes de valeur) reste le plus important marché d'exportation pour Madagascar, l'AGOA a incité de grandes marques américaines à passer des commandes à Madagascar afin de bénéficier des avantages de cette réglementation et du faible coût du travail dans le pays. Les exportations de produits textiles et de vêtements vers les Etats-Unis ont augmenté régulièrement depuis 2003.

A la fin de 2004, dans les ZFE, sur un total de 115 000 employés, 85 000 travailleurs travaillaient dans le secteur du textile et des vêtements. Toutefois, malgré la reprise apparente, un certain nombre d'indications font douter de l'avenir du secteur. Certaines entreprises ont fermé en 2004, anticipant la suppression des contingents. De ce fait, dans les ZFE, 5 000 emplois ont été supprimés dans le secteur du textile et des vêtements. L'OCDE considère que davantage d'entreprises du secteur pourraient être menacées dans un avenir proche et insiste sur le fait qu'il importe d'élaborer des stratégies visant à créer des activités alternatives et de redonner du travail à ceux qui en ont été privés. Certains entrepreneurs locaux estiment que jusqu'à 20 pour cent des entreprises actuellement actives dans le secteur pourraient disparaître et que 20 000 travailleurs pourraient être privés de leur emploi d'ici à la fin de 2005. Lors d'un récent séminaire, le gouvernement a analysé l'avenir du secteur du textile et des vêtements. Une des stratégies prises en considération consisterait à réduire la dépendance aux importations de matières premières par une intégration verticale renforcée reposant sur la culture et la transformation du coton.

Le secteur du textile et des vêtements de Maurice lutte pour rester concurrentiel. Le secteur, actuellement menacé, génère encore 9 pour cent du PIB. Il emploie directement 68 000 travailleurs et fournit des emplois indirects à 250 000 personnes. Selon le Bureau central des statistiques, les exportations de textiles et de vêtements ont reculé de 13 pour cent en 2004 (le montant des exportations est passé de 8,4 milliards de roupies en 2003 à 7,3 milliards de roupies en 2004). Depuis janvier 2005, les fabricants de textiles et de vêtements ont tenté de maintenir leur part de marché, en particulier aux Etats-Unis, où Maurice bénéficiait de la disposition de l'AGOA reconduite pour l'année en cours et l'autorisant à exporter vers les Etats-Unis des vêtements fabriqués avec du tissu provenant d'un pays tiers. La décision des Etats-Unis de contingenter certaines exportations de vêtements chinois a redonné de l'espoir aux producteurs mauriciens. L'avenir du secteur du textile et des vêtements dans le nouvel environnement issu du démantèlement des contingents est au cœur de la campagne législative actuelle.

Au Maroc, le secteur du textile et des vêtements, qui emploie aujourd'hui 201 000 travailleurs (contre 218 000 en 2002), est en difficulté. Selon l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (qui regroupe les employeurs du secteur), la concurrence, de plus en plus vive, pèse sur les prix des produits textiles et des vêtements qui ont reculé de 15 pour cent en moyenne depuis janvier 2005 et influence également les stratégies de délocalisation des entreprises étrangères. Deux grandes entreprises avaient

déjà anticipé l'ouverture des marchés et délocalisé leurs activités dans des pays produisant à moindre coût. En outre, les stratégies mondiales d'approvisionnement encore non arrêtées – les acheteurs semblant adapter leur stratégie d'approvisionnement à l'évolution des négociations commerciales bilatérales – ajoutent à l'incertitude générale. La combinaison de ces éléments a pour effet de réduire la réactivité des entreprises au nouvel environnement né du démantèlement des contingents. En ce qui concerne les échanges, le montant des exportations a reculé, en moyenne, de 16 pour cent pendant les quatre premiers mois de 2005. Pendant la même période, les entreprises ont enregistré une réduction de leurs commandes. Toutefois, des informations plus récentes semblent indiquer une tendance à la reprise. En matière d'emploi, on a estimé entre 20 000 et 50 000 le nombre de postes de travail qui seraient supprimés en 2005 en l'absence de mesures correctives. Pour maintenir leur part de marché dans l'Union européenne et mieux pénétrer le marché des Etats-Unis, les entreprises marocaines accélèrent leur mise à niveau sur les plans économique et social, en redéployant leurs activités vers des produits de meilleure qualité et à plus forte valeur ajoutée et en intervenant auprès de leurs partenaires traditionnels ou de leurs nouveaux partenaires pour limiter la montée en puissance de leurs concurrents asiatiques. En mai 2005, pour soutenir ces efforts, le ministre du Commerce et de l'Industrie a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'envergure destiné à relancer le secteur industriel. La nouvelle politique industrielle se consacrera aux difficultés de l'industrie marocaine du textile et des vêtements et s'attachera à rationaliser et à moderniser le secteur.

En Namibie, le tout jeune secteur du textile et des vêtements est également en difficulté et une fabrique a fermé ses portes au début de 2005. Les autorités gouvernementales restent cependant confiantes, estimant que le secteur ne sera pas gravement pénalisé par le démantèlement des contingents. Selon elles, le secteur possède un avantage compétitif sur le marché des Etats-Unis grâce à l'AGOA et sur celui de l'Union européenne grâce à l'Accord de Cotonou. Certains observateurs considèrent cependant que ces avantages préférentiels ne seront pas suffisants pour compenser les coûts de production moins élevés des grands concurrents asiatiques. Une grande entreprise de textile et de vêtements employant 7 000 travailleurs a indiqué en avril 2005 qu'elle entendait maintenir ses activités en Namibie mais a également admis qu'elle n'avait pas reçu autant de commandes que l'année précédente à la même période.

Au Nigéria, l'industrie textile qui, à la fin des années quatre-vingt-dix, était la plus importante d'Afrique après l'Egypte semble sur le point de s'effondrer définitivement. Sur les 150 fabriques existantes en 1999, seules 50 sont encore en activité et, sur ces 50, seules 10 semblent résister aux turbulences. Près de 100 000 emplois ont déjà été supprimés depuis cette période et les 40 fabriques actuellement en détresse pourraient bientôt cesser leur activité. Depuis le début de 2005, ce sont encore 8 500 travailleurs qui ont perdu leur emploi suite à la fermeture de trois grandes fabriques. Pour remédier à cette situation, que l'on impute à la libéralisation des échanges, le Syndicat national des travailleurs du textile et de la confection a recommandé au gouvernement fédéral de mettre en place des incitations fiscales appropriées. Il a également exigé la création d'un groupe spécial réunissant les parties prenantes, lequel serait chargé de veiller à l'application effective de l'interdiction gouvernementale d'importer certaines catégories de textiles.

S'inscrivant dans le sillage du Nigéria, le gouvernement du Ghana a présenté en mai 2005 un éventail complet de nouvelles mesures correctives comportant notamment une hausse des droits de douane sur les textiles importés, première étape visant à protéger l'industrie textile du pays. Le ministre du Commerce a indiqué que, en raison de la concurrence de plus en plus vive des importations provenant du sud-est asiatique et de la hausse des coûts de production, un certain nombre d'entreprises nationales s'étaient heurtées à des difficultés croissantes et devaient en conséquence être protégées. Il a notamment relevé qu'au Ghana le coût de production d'un *yard* de textile s'établit entre 90 et 95 cents alors qu'il n'est, en Chine, que de 40 à 45 cents.

Au Swaziland, où le secteur des vêtements a pris son essor en 2000 lorsque les investisseurs asiatiques ont ouvert des usines pour tirer parti de l'AGOA, la situation n'est pas moins inquiétante et l'on craint de fortes suppressions d'emplois dans l'industrie des vêtements. En février 2005, lors d'une rencontre avec l'Association des exportateurs de textile du Swaziland, le ministre des Entreprises et de l'Emploi a rappelé que le secteur du textile et des vêtements avait créé 45 000 emplois dans sa période de plus forte croissance, c'est-à-dire entre 2001 et 2003. Il a en outre précisé que, d'après de récentes estimations, environ 15 000 emplois – à savoir un tiers de la main-d'œuvre du secteur du textile et des vêtements – pourraient avoir disparu en juin 2005 si les commandes restaient à leur niveau actuel. Certaines fabriques qui avaient fermé leurs portes à l'occasion des congés de fin d'année n'ont pas encore repris leurs activités et aucune des dix plus importantes fabriques de vêtements n'a reçu de commandes pour le second trimestre de 2005. Parallèlement, la concurrence qui pèse de plus en plus durement sur les prix exerce une pression sur les salaires (le coût du travail au Swaziland est deux fois plus élevé qu'en Chine) et les campagnes revendicatives des travailleurs pour obtenir de meilleures conditions de travail sont en diminution eu égard aux craintes récentes de voir les entreprises cesser leurs activités.

La Tunisie est dans la même situation que le Maroc. Le secteur du textile et des vêtements, qui alimente 47 pour cent des exportations tunisiennes (les exportations de textiles et de vêtements se sont élevées à 3,7 milliards de dollars en 2004) et génère 250 000 emplois dans 2 000 entreprises, est en difficulté croissante depuis le démantèlement des contingents. Bien que les chiffres officiels ne soient pas encore publiés, le début de 2005 a été marqué par un recul des commandes dans les catégories de produits les plus sensibles que l'Union européenne a soumis à examen. Les premiers éléments d'appréciation montrent bien que la Tunisie doit réduire sa dépendance par rapport à une production à coûts réduits dominée par des arrangements de sous-traitance et s'orienter vers des systèmes de production proposant «une prestation totale» (en cotraitance). Ils montrent également qu'à l'avenir la Tunisie devra renforcer ses alliances stratégiques avec l'Europe (qui absorbe 80 pour cent de ses exportations de textiles et de vêtements) dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen (EUROMED) afin de développer des créneaux pour des produits tels que les tricotés ou les sous-vêtements, où la Tunisie possède un avantage comparatif. Il faudra, pour cela, améliorer les pratiques de gestion et mettre en œuvre des stratégies coordonnées de mise à niveau. Le gouvernement, avec le soutien du BIT, a récemment lancé une initiative tripartite visant à améliorer la compétitivité du secteur du textile et des vêtements par la promotion du travail décent.

3.1.13. Amérique latine

A la fin de 2004, moins de trois mois avant la fin du contingentement, les fournisseurs latino-américains des marchés du vêtement aux Etats-Unis ont demandé à leurs gouvernements de prendre des mesures efficaces leur permettant de résister à la concurrence croissante de leurs concurrents asiatiques. Bien qu'il eût été nécessaire de prendre des mesures pour compenser le recul des ventes enregistré ces dernières années par les plus grands producteurs d'Amérique latine, aucune stratégie commune n'a été définie.

Avec une croissance du PIB de plus de 5 pour cent en 2004, la plus forte enregistrée en dix ans, la reprise économique du Brésil est bien amorcée. Depuis 2003, la nouvelle administration a restauré la confiance. L'économie est devenue plus résistante aux chocs externes suite à l'adoption d'un certain nombre de mesures gouvernementales visant, d'une part, à réduire les entraves au commerce et la dépendance à l'égard des financements étrangers et, d'autre part, à mettre en œuvre un ambitieux programme social. Le secteur du textile et des vêtements a tiré parti de cet environnement positif. En 2004, le secteur du textile et des vêtements a été le deuxième grand créateur d'emplois (après l'alimentation et les boissons) dans le secteur industriel et a embauché 80 885 travailleurs entre janvier et

novembre 2004. Le Brésil a, semble-t-il, bien résisté dans les premiers mois qui ont suivi le démantèlement des contingents. Les exportations de textiles et de vêtements ont augmenté de 3,6 pour cent en janvier 2005 par rapport au même mois de 2004. Etant donné que de nouveaux cadres réglementaires (notamment en ce qui concerne l'électricité) ont été mis en place pour diminuer les coûts de production, le monde des entreprises envisage l'avenir avec confiance. Le directeur de l'Association brésilienne du textile et de l'industrie du vêtement (ABIT) a récemment fait part de son optimisme quant à l'avenir du secteur brésilien du textile et des vêtements, arguant du fait que les conditions d'une croissance durable sont, pour l'essentiel, en place.

Le Mexique, comme beaucoup d'autres pays qui dépendent économiquement du secteur du textile et des vêtements, n'est pas parvenu à contrecarrer efficacement la concurrence et a perdu la plupart des recettes générées autrefois par l'industrie textile. La hausse des coûts directs internes, y compris celle des prix de l'énergie, a compromis la compétitivité du secteur et seules les plus grandes entreprises ont été en mesure de survivre. Le seul segment de l'industrie du textile et des vêtements qui ait enregistré une croissance positive en 2004 est celui des tissus synthétiques. Cependant, au cours des dix dernières années, le nombre d'entreprises produisant des textiles synthétiques a fortement diminué. Alors qu'il existait plusieurs centaines d'entreprises, il ne reste plus, à présent, que trois grandes entreprises qui réalisent aujourd'hui 90 pour cent de la production nationale. Pendant les quatre dernières années, plus de 380 fabriques de vêtements ont fermé en raison de l'exacerbation de la concurrence et de la hausse des coûts de production. D'une manière générale, le secteur du textile et des vêtements représente encore 7,5 pour cent de la composante du PIB du Mexique constituée par les produits manufacturés et emploie plus de 800 000 travailleurs. Avec le démantèlement des contingents, le Mexique, qui avait obtenu certains avantages commerciaux dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), se retrouve désormais directement confronté à la concurrence de la Chine et ne cesse de perdre des parts de marché aux Etats-Unis (entre 2001 et 2004, les importations de vêtements aux Etats-Unis en provenance du Mexique ont reculé, passant de 14,2 à 8,9 pour cent). L'accès plus large des pays d'Amérique centrale au marché des Etats-Unis grâce à l'exonération des droits que prévoit l'Accord de libre-échange avec l'Amérique centrale (ALEAC) pourrait, en outre, compromettre l'avenir du secteur. Récemment, le gouvernement a diminué les droits de douane frappant les tissus importés ainsi que le coût de l'électricité pour aider les entreprises du secteur, mais des mesures plus vigoureuses pourraient être nécessaires à l'avenir pour assurer la survie du secteur.

En janvier 2002, l'administration des Etats-Unis a proposé de négocier un accord de libre-échange avec le Nicaragua, El Salvador, le Guatemala, le Costa Rica et le Honduras. La République dominicaine a été intégrée dans ces négociations en mars 2004. Cet accord, connu sous le nom de Traité de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les Etats-Unis (DR-CAFTA), a été officiellement signé en mai 2004 (en août 2004 en ce qui concerne la République dominicaine). La signature de ce traité a soulevé des espoirs dans le secteur du textile et des vêtements de ces pays, secteur déjà malmené par les turbulences créées par la suppression des contingents. Pour la République dominicaine qui est, en Amérique latine et aux Caraïbes, le troisième grand marché d'exportation pour les Etats-Unis et qui dépend également très fortement de ses exportations de vêtements vers son grand voisin d'Amérique du Nord, l'application de cet accord de libre-échange est d'une importance capitale. Avec le démantèlement des contingents, on s'attend en effet à ce que la République dominicaine connaisse un recul brusque et immédiat de ses exportations de vêtements vers les Etats-Unis. Celles-ci pourraient chuter de plus de 30 pour cent, ce qui, en valeur absolue, représente une perte de plus de 650 millions de dollars pour le secteur. L'emploi pourrait, de ce fait, reculer d'environ 40 pour cent dans l'industrie du textile et des vêtements. En 2004, les ventes ont déjà reculé dans les catégories de vêtements les plus sensibles, et les exportateurs du secteur demandent aujourd'hui que soit rapidement appliqué l'accord de libre-échange. Du

fait de sa proximité avec le marché des Etats-Unis, le Guatemala pourrait être mieux placé pour résister à la montée de la concurrence. Il essaie actuellement de rivaliser avec la Chine et le Viet Nam dans le domaine des délais de livraison et compte sur la venue des investisseurs asiatiques attirés par les perspectives offertes par l'accord de libre-échange. En El Salvador où, selon certaines prévisions, 30 000 emplois pourraient disparaître ces prochaines années dans le secteur du textile et des vêtements suite au démantèlement des contingents, les industriels appellent également de leurs vœux l'application rapide du traité DR-CAFTA. En 2004, quelque 6 000 travailleurs du secteur du textile et des vêtements ont été licenciés suite à la diminution des commandes provenant des Etats-Unis. Depuis janvier 2005, la Chine s'est emparée d'une part substantielle du marché des Etats-Unis en exportant des produits à bas prix qui sont également produits en El Salvador. L'Association professionnelle salvadorienne des industriels du vêtement (ASI) a demandé au gouvernement de prendre des mesures spéciales lui permettant de résister à la concurrence chinoise. Au Nicaragua, les exportateurs de vêtements entendent tirer pleinement parti du niveau de préférence commerciale accordé dans le cadre du traité DR-CAFTA, qui permet l'utilisation de tissus asiatiques et leur accès en franchise de droits au marché des Etats-Unis. Il a été également demandé au gouvernement de prendre une série de mesures incitatives visant à aider le secteur à surmonter les difficultés découlant de la suppression des contingents.

L'opinion exprimée par un certain nombre de représentants de la région – à savoir que la mise en œuvre de l'accord de libre-échange menacera également la survie de nombreux producteurs américains de fibre, de fil et de tissu qui fournissent en matières premières les producteurs de vêtements d'Amérique centrale – est également partagée par la NCTO, l'association des producteurs de textile la plus influente des Etats-Unis qui a publiquement soutenu le traité DR-CAFTA. Ce soutien, accordé en mai 2005, en échange de quelques modifications mineures des dispositions originelles du traité, a permis au Congrès des Etats-Unis d'approuver plus facilement cet accord et de lui donner définitivement son aval le 28 juillet 2005. Les syndicats ont cependant signalé que cet accord ne garantissait pas une protection adéquate des droits des travailleurs.

3.2. Stratégies mondiales d'approvisionnement après le démantèlement de l'AMF: les défis socio-économiques

Les stratégies mondiales d'approvisionnement ont été récemment affectées par un certain nombre de tendances nouvelles. Ces dix dernières années ont vu apparaître des sociétés de grande distribution dont l'influence ne cesse de croître dans la chaîne mondiale des produits textiles et des vêtements. Ces sociétés ont consolidé leur position par le biais de fusions et d'acquisitions et en s'implantant sur les nouveaux marchés émergents. Elles ont pressé leurs fournisseurs d'installer des structures de production sur leurs nouveaux marchés, assujettissant ainsi les producteurs locaux à la concurrence croissante. Les sociétés de grande distribution exercent également une influence grandissante sur les prix. Comme elles se font fournir en grande quantité, elles détiennent un important pouvoir de négociation et peuvent obtenir des prix unitaires plus faibles de la part des exportateurs dans les pays de fabrication. Ceci a pour effet de réduire les marges des producteurs et de limiter leur capacité de moderniser leurs structures et d'offrir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Les consommateurs sont plus exigeants sur le plan de la mode et des services. Ils en veulent pour leur argent et se soucient davantage des conditions dans lesquelles les vêtements qu'ils portent ont été produits. Aussi les sociétés de grande distribution élaborent-elles des stratégies en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et rachètent-elles des marques indépendantes pour pouvoir proposer des produits correspondant davantage à la valeur perçue de la clientèle. Les magasins axés sur un bon

rapport qualité-prix, comme les hypermarchés et les magasins de vente au rabais, connaissent une plus forte croissance que les grands magasins et vendent non seulement des articles produits en série mais aussi des vêtements de qualité et à la mode, de sorte que même les marchés à créneaux doivent désormais faire face à une concurrence accrue. En revanche, la tendance à une consommation socialement plus responsable offre de nouvelles perspectives aux acheteurs et aux fabricants respectueux de la législation nationale et des normes internationales du travail.

De nouvelles pressions s'exercent aussi sur les prix du fait de la stagnation du marché mondial du textile et des vêtements. La consommation mondiale de ces produits ne progresse pas aussi rapidement que celle d'autres biens et services. Dans les pays développés, le textile et les vêtements sont une composante en déclin des dépenses des consommateurs, et les personnes âgées sont plus regardantes sur le prix. Les pays émergents offrent des possibilités de croissance, mais seule l'amélioration du pouvoir d'achat global des pays en développement permettra aux marchés du textile et des vêtements de prendre un nouvel essor.

La disparition des contingents confère une nouvelle dimension à la stratégie mondiale d'approvisionnement et modifiera la chaîne des produits.

Avant 2005, l'approvisionnement en vêtements était largement déterminé par les contingents applicables dans les pays d'origine, et les disponibilités de matières premières étaient une considération secondaire. En l'absence de contingents, les disponibilités de matières premières et la capacité d'un pays de les traiter seront des facteurs plus déterminants. La production à intégration verticale de textile et de vêtements garantira un avantage comparatif appréciable aux entreprises exportatrices et aux pays exportateurs de vêtements. L'intégration verticale devrait être réelle ou «virtuelle» pour permettre au pays ou à l'entreprise concerné(e) de créer des partenariats nationaux ou internationaux pour accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et satisfaire à l'exigence d'une réponse rapide. C'est seulement par une intégration réelle ou virtuelle que les entreprises et les pays pourront soutenir la concurrence sur le marché en expansion de la «prestation totale» (la formule «prestation totale» va généralement de la conception d'un article à la livraison du produit fini). Certains pays comme le Honduras sont plus compétitifs sous le nouveau régime de libre-échange du fait qu'ils se sont engagés dans la voie stratégique de la «prestation totale».

Dans le contexte de l'après-AMF, la tendance consistera probablement à privilégier l'approvisionnement auprès des pays compétitifs en termes de coût, de qualité, de délai de livraison, de productivité et de respect des normes du travail.

Certaines sociétés de grande distribution et certaines grandes marques ont déjà annoncé une réduction draconienne du nombre de pays et de partenaires auprès desquels elles se fournissent. Certaines d'entre elles, comme Gap, qui s'approvisionnent dans 50 pays, ont déjà indiqué qu'elles pourront à l'avenir choisir plus librement et plus soigneusement leurs fournisseurs et créer avec eux des partenariats en mettant l'accent notamment sur l'amélioration des pratiques de travail.

Du fait de la concentration accrue des marques commerciales et sociétés de distribution mondialement connues, et du fait aussi de leur influence croissante sur les marchés, les pays et les entreprises qui seront en mesure de fournir des volumes importants sur de courtes périodes bénéficieront de cette nouvelle situation. A l'autre extrémité du spectre, les petits pays producteurs et les petites entreprises productrices, en particulier ceux et celles qui sont éloignés de leurs marchés, seront les plus touchés.

Malgré la suppression des contingents, les blocs commerciaux régionaux et les accords établissant un régime commercial préférentiel entretiennent des distorsions dans

les structures des échanges. Ils facilitent l'accès aux marchés pour certains pays et le restreignent pour d'autres. Les accords établissant un régime commercial préférentiel sont utilisés principalement par les pays développés pour encourager les importations en provenance des pays les moins développés, mais ils peuvent également désavantager d'autres pays en développement. De plus en plus, l'accès spécial aux marchés développés passe par des préalables sociaux qui contribuent à la promotion d'une mondialisation juste dans l'industrie du textile et des vêtements. Cependant, cette évolution positive est entravée par la pression qui s'exerce de plus en plus sur les prix et qui empêche de mettre en œuvre des politiques socialement plus responsables dans les pays et les entreprises concernés. Les accords commerciaux régionaux se développent aussi et s'écartent davantage du principe de libre-échange. On prévoit qu'en 2005 plus de la moitié des échanges mondiaux de marchandises s'opéreront dans le cadre d'accords commerciaux régionaux (la part correspondante en 2000 était de 43 pour cent). L'évolution récente décrite ci-dessus montre l'importance de ces accords pour le développement futur de l'industrie du textile et des vêtements dans de nombreux pays exportateurs en développement. Si cette tendance persiste, l'appartenance à un bloc commercial et la signature d'accords commerciaux bilatéraux avec les principaux pays acheteurs deviendront une condition préalable pour survivre sous le nouveau régime commercial appliqué au textile et aux vêtements.

Cependant, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, les membres de l'OMC mènent actuellement des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Ces négociations visent à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires pour les produits non agricoles, notamment le textile et les vêtements. L'objectif actuel est d'aboutir à un accord sur une formule «de type suisse» qui entraînerait des réductions tarifaires non linéaires (abaissement des tarifs élevés plutôt que des tarifs modestes), le but étant de parvenir à une harmonisation tarifaire généralisée. Nombre de pays pauvres et bénéficiaires de préférences qui ont subi une perte de production du fait de la suppression des contingents ont conservé un certain accès préférentiel aux marchés des pays développés grâce à des préférences tarifaires, qu'il s'agisse notamment du Système généralisé de préférences (SGP) de l'Union européenne ou des préférences commerciales appliquées conformément à la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés (AGOA). Une libéralisation ambitieuse des tarifs sur le textile et les vêtements entraînerait le démantèlement presque complet des préférences pour les pays bénéficiaires et mettrait davantage sous pression leur industrie du textile et des vêtements.

Cette évolution économique et commerciale a des implications sociales profondes. L'ouverture des marchés à la concurrence internationale met sous pression les marchés du travail et expose les travailleurs évincés à des difficultés, temporaires ou permanentes. La plus grande concentration sur quelques fournisseurs profitera à certains pays et entreprises qui seront en mesure de fournir davantage d'emplois, éventuellement de meilleure qualité. Mais elle aura aussi pour effet de marginaliser les pays qui avaient fondé le développement de leur industrie du textile et des vêtements sur l'existence de contingents et qui se trouvaient déjà dans une situation précaire. Dans cette dernière catégorie, les travailleurs non qualifiés, essentiellement des femmes, se retrouveront sans emploi, avec des perspectives très limitées d'en trouver un autre. L'expérience montre que les travailleurs privés de leur emploi dans l'industrie du textile et des vêtements ont généralement un faible niveau d'instruction et de qualification. Ces caractéristiques, conjuguées au fait que ce sont surtout des femmes, rendent moins aisée l'adaptation à cette évolution du marché du travail. En outre, pour certains pays en développement qui sont fortement tributaires du commerce du textile et des vêtements, il n'y a tout simplement pas d'autres possibilités d'emploi. Des politiques de restructuration globale de cette industrie axées sur le réemploi seront nécessaires pour faire face à cette nouvelle situation. Une formation complémentaire et un recyclage seront également requis pour les travailleurs qui gardent leur emploi. Les marchés sont désormais plus exigeants sur le plan de la qualité et de la réactivité, et seuls les entreprises et les pays qui investissent dans la mise en valeur des ressources humaines

et instaurent de saines relations de travail seront en mesure de maintenir leur position dans la nouvelle filière mondiale d'approvisionnement. Comme indiqué plus haut, le respect des normes internationales du travail est une condition pour accéder aux grandes marques et aux sociétés de grande distribution. Le démantèlement des contingents ouvre aux acheteurs une plus grande marge de manœuvre pour opérer des choix stratégiques parmi leurs fournisseurs, en prenant soin de garder ceux qui ne terniront pas la bonne image sociale qu'ils veulent donner à leur clientèle.

La concurrence plus vive, conjuguée à une concentration accrue des sources mondiales d'approvisionnement, a eu une incidence négative sur les prix. La réaction immédiate parmi les pays producteurs pourrait être de tenter de minimiser les coûts de production, surtout les coûts du travail, même si ceux-ci ne représentent qu'un faible pourcentage du coût global des vêtements. On observe déjà des indices que de telles stratégies sont actuellement mises en œuvre. L'Association des industries manufacturières du Kenya a déclaré en juin 2005 que son industrie du textile et des vêtements pourrait s'effondrer si l'on ne réduisait pas les coûts de main-d'œuvre. Le gouvernement des Philippines a indiqué récemment que la loi sur les salaires minimums ne s'appliquerait plus à l'industrie de l'habillement. Le gouvernement du Bangladesh a annoncé qu'il relèverait le maximum d'heures supplémentaires autorisé et assouplirait les restrictions relatives au travail de nuit des femmes afin de préparer le pays à la fin du contingentement. En Inde, un projet de loi prévoit de permettre aux entreprises de plus de dix salariés d'affecter des femmes aux équipes de nuit. L'Association des fabricants de vêtements de l'Inde a indiqué que, pour survivre, cette industrie devra introduire une plus grande souplesse dans l'actuel corpus de lois du travail. Ce sont là quelques exemples parmi d'autres de ce qui pourrait devenir une tendance générale. Cependant, à long terme, ce n'est pas en permettant une détérioration des conditions sociales que l'on permettra aux industries nationales du textile et des vêtements de survivre. Le facteur main-d'œuvre devrait, au contraire, être considéré comme un atout qu'il convient de protéger pour améliorer la compétitivité.

4. Des stratégies intégrées pour promouvoir une mondialisation juste

4.1. Améliorer la compétitivité dans l'industrie du textile et des vêtements par la promotion du travail décent

4.1.1. Better Factories Cambodia: promouvoir le dialogue social et améliorer les conditions de travail et la productivité

Better Factories Cambodia est un projet du BIT financé au Cambodge par plusieurs donateurs au profit des travailleurs, des employeurs et de leurs organisations, du gouvernement, ainsi que des consommateurs des pays occidentaux. Ce projet aide à réduire la pauvreté dans l'un des pays les plus pauvres du monde. Dans ce but, il met en place des contrôles et rend compte des conditions de travail dans les usines de vêtements du Cambodge en tenant compte des normes nationales et internationales; il aide les usines à améliorer leur productivité et œuvre avec le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les acheteurs internationaux à l'enclenchement d'un cycle d'amélioration rigoureux et transparent.

En 2001, le BIT a participé à une expérience unique au Cambodge. L'industrie de l'habillement du Cambodge, qui emploie aujourd'hui environ 260 000 travailleurs, essentiellement des femmes, et qui fournit 80 pour cent des produits d'exportation du pays, a connu un développement rapide à la suite de l'imposition par les Etats-Unis de restrictions contingentaires aux pays gros producteurs de vêtements. Le gouvernement des Etats-Unis a accordé des privilèges commerciaux au Cambodge en échange d'améliorations prouvées des conditions de travail dans les usines cambodgiennes. Il a été convenu que le BIT aiderait l'industrie dans ses efforts. Grâce aux améliorations mesurables des conditions de travail obtenues en grande partie à la faveur du projet, le Cambodge a bénéficié chaque année d'un relèvement de 9 à 14 pour cent du plafond des contingents pendant la période de validité de l'accord commercial.

Le BIT a constitué une équipe de contrôleurs indépendants qui effectue des inspections à l'improviste dans les fabriques de vêtements pour y procéder à diverses vérifications: liberté syndicale, salaires, temps de travail, installations sanitaires, sécurité et maîtrise du niveau sonore des machines. La liste de contrôle utilisée par l'équipe, qui a été élaborée sur la base de la législation cambodgienne du travail et des normes internationales du travail, contient plus de 500 points. Le BIT propose également aux usines une aide directe pour mettre en place des mesures correctives et fournit aux représentants des syndicats, des employeurs et du gouvernement son assistance pour renforcer leurs capacités.

Le contrôle comporte trois étapes: dans un premier temps, des rapports individuels proposant des améliorations sont envoyés aux établissements; puis, après une période de discussions et de mise en œuvre, les contrôleurs effectuent une nouvelle inspection pour évaluer les progrès accomplis. Les conclusions de la deuxième inspection sont rendues publiques dans des rapports de synthèse publiés sur le site Web de l'OIT, qui font état des améliorations globales apportées dans un groupe d'usines. Dans une troisième étape, les contrôleurs se rendent une nouvelle fois dans les usines pour évaluer les derniers progrès accomplis. Les usines sont nommément désignées et les progrès obtenus sont mentionnés dans tous les rapports de synthèse ultérieurs. La transparence a été l'une des clés de la réussite du programme.

Le dispositif de surveillance de l'OIT est unique en son genre et constitue une source d'informations indépendante pour les entreprises acheteuses de vêtements dans leurs décisions d'approvisionnement. Ces informations sont particulièrement précieuses pour les entreprises qui considèrent aujourd'hui que la responsabilité sociale est un élément essentiel de leur mission. Le grand public, y compris les organismes de défense des consommateurs et les représentants des travailleurs, a également accès à cette information.

Ce projet d'amélioration des conditions de travail dans les usines cambodgiennes crée des services pour aider l'industrie à améliorer à la fois les conditions de travail et la qualité et la productivité. Diverses possibilités de formation et ressources sont progressivement offertes à l'industrie. Cela va de simples fiches faisant état des bonnes pratiques à un programme intensif de formation modulaire d'une durée de douze mois. Les sujets abordés sont variés: coopération et résolution des conflits sur le lieu de travail, sécurité et santé au travail, conditions de travail, mondialisation et processus de changement.

La coopération sur le lieu de travail entre la direction des établissements et les syndicats est au cœur des programmes de formation liés à ce projet. Chacune des usines qui participent au programme de mesures correctives crée un comité pour l'amélioration de la productivité censé renforcer le dialogue sur une série de questions.

Le projet mettra bientôt en place un système de gestion de l'information qui constitue une première mondiale. Le nouveau système sera accessible sur Internet et fournira en temps utile des rapports sur les contrôles, la formation et les améliorations obtenues en khmer, en anglais et en chinois.

La réussite du projet tient à plusieurs facteurs. Il fait intervenir toutes les usines de vêtements qui travaillent pour l'exportation et représente les intérêts communs de toutes les parties concernées. Le projet est transparent, crédible aux yeux des acheteurs internationaux, et répond aux besoins et aux intérêts à la fois des travailleurs et de l'industrie.

Depuis l'expiration, à la fin de 2004, de l'accord commercial conclu entre les Etats-Unis et le Cambodge, en même temps que de l'Arrangement multifibres, le relèvement du plafond des contingents n'est plus un élément moteur pour améliorer les conditions de travail au Cambodge. Néanmoins, pour répondre à une forte demande locale, le BIT poursuit ses activités de contrôle et de mesures correctives. Les perspectives de l'industrie du vêtement au Cambodge sont prudemment optimistes, car on considère qu'elle dispose d'un avantage comparatif dans la région dans le domaine des normes du travail, comme le soulignent les conclusions d'une enquête de la Banque mondiale auprès des acheteurs se fournissant au Cambodge publiée en décembre 2004. La Banque mondiale a estimé que les bonnes conditions de travail dans les usines cambodgiennes étaient pour les acheteurs un élément déterminant qui les incitait à s'approvisionner dans ce pays. Les grands acheteurs internationaux opérant au Cambodge considèrent les normes du travail comme un élément primordial dans leurs décisions d'achat et sont d'avis que le Cambodge détient un avantage à cet égard par rapport au Bangladesh, à la Thaïlande, au Viet Nam et à la Chine. L'enquête a également révélé que près de 80 pour cent des acheteurs considèrent que surveiller les normes du travail est essentiel après le démantèlement des contingents et se félicitent du contrôle mis en place par le BIT. Les acheteurs estiment également que l'amélioration des normes du travail a des effets positifs sur les taux d'accidents, la

productivité sur le lieu de travail, la qualité des produits, la rotation du personnel et l'absentéisme¹.

Impact de la fin des contingents sur l'industrie cambodgienne du vêtement travaillant pour l'exportation

Contexte

Le système des contingents a expiré le 1^{er} janvier 2005. Nombreux sont ceux qui prévoyaient qu'il en résulterait une réduction spectaculaire du nombre des emplois et des exportations. Ce scénario ne s'est pas réalisé à ce jour. Les données de la période allant de janvier à avril 2005 montrent que:

- le volume de l'emploi s'est maintenu;
- tant le volume que la valeur des exportations à destination des Etats-Unis, corrigés des variations saisonnières, ont augmenté depuis janvier 2005 (voir tableau 4.1);
- les usines s'agrandissent (voir figure 4.2).

Le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la hausse (6 pour cent au lieu de 2,3 pour cent) ses prévisions de croissance du PIB (produit intérieur brut) pour le Cambodge pour 2005 sur la base des capacités de l'industrie du vêtement après la disparition du régime des contingents. Selon M. Lee, directeur adjoint pour l'Asie au FMI, «les exportations de vêtements sont principalement à l'origine de cette révision»². M. Sok Hach, directeur de l'Institut économique du Cambodge (EIC), déclare quant à lui: «nous n'avions prévu aucune croissance dans l'industrie du vêtement [l'année dernière], mais une croissance de 10 à 20 pour cent paraît désormais probable»³.

Les Etats-Unis et l'Union européenne ont adopté des mesures de sauvegarde contre les exportations chinoises le 27 mai et le 10 juin 2005 respectivement. Plus de 40 pour cent de la production du Cambodge concernent des catégories de produits pour lesquelles les Etats-Unis ont invoqué la clause de sauvegarde à l'égard des produits textiles exportés par la Chine. L'impact de ces décisions sur le volume des exportations cambodgiennes n'apparaît donc pas encore dans les données ci-dessus. On peut s'attendre à une nouvelle augmentation importante des exportations.

Le Cambodge semble s'en être mieux sorti que beaucoup d'autres pays en développement dans l'environnement né du démantèlement du système des contingents. La principale question est de savoir dans quelle mesure le projet du BIT a contribué à cette situation. D'une manière générale, les acheteurs attachent de l'importance au prix, à la qualité, aux délais d'exécution et au respect des normes du travail. Le gouvernement du Royaume du Cambodge et l'Association des fabricants de vêtements du Cambodge se sont efforcés d'occuper un créneau du marché fondé sur le respect des normes du travail. Les conclusions de l'enquête effectuée en décembre 2004 par le Groupe de la Banque mondiale soulignent l'efficacité de cette stratégie.

¹ Foreign Investment Advisory Service (FIAS): *Cambodia: Corporate social responsibility and the apparel sector: Buyer survey results* (Washington, DC, Groupe de la Banque mondiale, déc. 2004).

² *Cambodia Daily*, 15 juin 2005, p. 17.

³ *Ibid.*

Encadré 4.1
Enquête du Groupe de la Banque mondiale
auprès des acheteurs opérant au Cambodge

- Un peu plus de 60 pour cent des acheteurs interrogés ont déclaré que le respect des normes du travail était au moins aussi important que les considérations de prix, de qualité et de délais d'exécution.
- 86 pour cent des acheteurs estiment que le respect des normes du travail présente pour leurs clients un intérêt modéré à capital.
- Le système de contrôle mis en place par le BIT est hautement crédible pour les acheteurs, qui l'évaluent à 4,43 sur une échelle comptant cinq points.

Source: Foreign Investment Advisory Service (FIAS): *Cambodia: Corporate social responsibility and the apparel sector: Buyer survey results* (Washington, DC, Groupe de la Banque mondiale, déc. 2004).

Activités d'exportation

Les données concernant les importations des Etats-Unis montrent que tant la quantité que la valeur des importations en provenance du Cambodge ont sensiblement augmenté ⁴.

Tableau 4.1. Augmentation en pourcentage des exportations du Cambodge à destination des Etats-Unis (toutes catégories AMF)

	Année précédant avril 2005 par rapport à l'année précédant avril 2004 (augmentation en %)	Janvier-avril 2005 par rapport à janvier-avril 2004 (augmentation en %)	Part des importations des Etats-Unis
Quantité	20,86	11,01	1,44
Valeur	18,79	17,25	1,77

Source: United States Department of Commerce (ministère du Commerce des Etats-Unis) – International Trade Administration, Office of The Textiles and Apparel. Voir le site: www.otexa.ita.doc.gov.

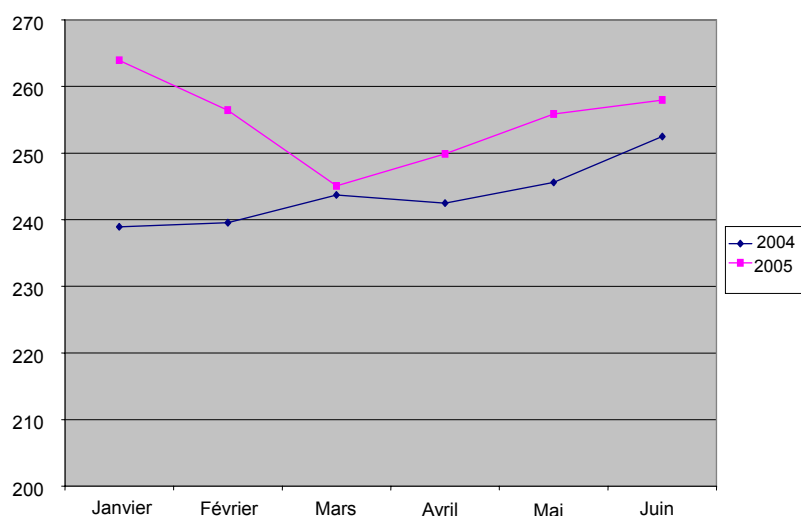
Volume de l'emploi

Le volume net de l'emploi s'est maintenu, avec un léger recul en avril 2005, conforme aux fluctuations saisonnières (figure 4.1) ⁵.

⁴ Les données comparables pour l'Union européenne ne sont pas encore disponibles.

⁵ Les données concernant l'emploi, mois par mois, ne sont pas disponibles pour 2004, mais la structure des exportations pour 2004 montre que, en avril de chaque année, la production baisse généralement entre les saisons de couture.

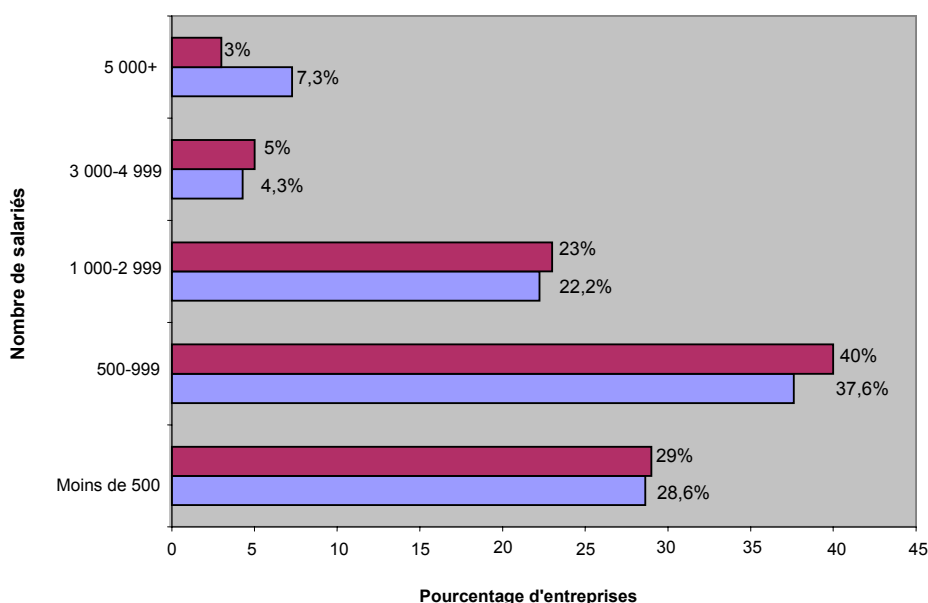
Figure 4.1. Nombre de salariés dans l'industrie d'exportation de vêtements, Cambodge
(janvier-juin 2004-05) (en milliers)



Source: Ministère du Commerce, Cambodge.

Si le volume net de l'emploi s'est maintenu, il y a quand même eu un réajustement dans l'industrie. De manière générale, les acheteurs regroupent leurs bases d'approvisionnement disséminées entre plusieurs pays et à l'intérieur d'un même pays, cherchant à s'approvisionner auprès d'un plus petit nombre d'entreprises de plus grande taille. Comme on peut le voir dans la figure 4.2, la part des usines employant plus de 5 000 travailleurs a plus que doublé. On constate une baisse de la part des usines (toutes catégories confondues) employant des effectifs plus réduits. Cette tendance devrait se poursuivre et exercer une pression croissante sur les petites entreprises. Il risque d'y avoir dans les petites entreprises des suppressions d'emplois touchant plus particulièrement les femmes, car elles sont les plus vulnérables tant à l'embauche que lors de la cessation de la relation d'emploi.

Figure 4.2. Fusion des entreprises de la filière d'approvisionnement: évolution de la taille des entreprises (2004 et 2005)



Source: Ministère du Commerce, Cambodge.

Les mandants de l'OIT sont clairement d'avis que le projet du BIT a apporté une aide significative au Cambodge dans l'environnement né du démantèlement de l'AMF. En février 2005, le gouvernement du Royaume du Cambodge, l'Association des fabricants de vêtements du Cambodge, les syndicats et la Banque mondiale ont annoncé une stratégie de poursuite du projet prévoyant une période de transition de trois ans (2006-2008). Les parties prenantes ont montré l'intérêt qu'elles portent à la poursuite des activités du projet en prenant des engagements financiers.

Encadré 4.2 *Better Factories Cambodia*: le point de vue des mandants

Gouvernement

Le BIT s'est fait le champion d'une approche novatrice en aidant le Cambodge à surveiller les conditions de travail dans l'industrie du vêtement; ce faisant, il a considérablement rehaussé l'image du Cambodge en tant que lieu d'investissement privilégié pour quiconque se soucie de responsabilité sociale.

Déclaration de Samdech Hun Sen, Premier ministre, lors de la conférence intitulée «Seizing the Global Opportunity: A Growth Strategy in an Era of Free Trade», Phnom Penh, février 2005.

Nous poursuivons l'action dans le domaine des normes du travail au-delà du régime des contingents car nous savons que c'est la raison pour laquelle nous avons toujours des acheteurs... Si nous ne respectons pas les syndicats et les normes du travail, cela reviendrait à tuer la poule aux œufs d'or.

Cham Prasidh, ministre d'Etat au Commerce (New York Times, 12 mai 2005).

Partenaires tripartites

Nous estimons que la décision ... de soutenir le projet [*Better Factories Cambodia*] du BIT a été bénéfique à toutes les parties au Cambodge et a conduit à de meilleures conditions de travail et à un meilleur respect des droits des travailleurs.

Déclaration du Comité consultatif tripartite du projet Better Factories Cambodia concernant le onzième rapport de synthèse sur les conditions de travail dans le secteur de l'habillement au Cambodge, juin 2005.

Syndicats

Dans le cadre de l'accord sur les contingents pour les produits textiles conclu entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Cambodge au titre de l'AMF, un projet a été lancé pour améliorer les conditions de travail au moyen d'un contrôle exercé par le BIT. Grâce à une bonne coopération entre les travailleurs, le gouvernement du Royaume et de grandes entreprises telles que Gap, Nike et H&M, les conditions de travail se sont améliorées... Les syndicats du secteur de l'habillement collaborent avec des partenaires clés ... pour instaurer de meilleures conditions de travail et un plus grand respect des droits des travailleurs que dans les autres pays d'Asie.

Chhorn Sokha, vice-président du Syndicat démocratique de la Coalition des travailleurs cambodgiens de l'habillement (CCAWU) lors de la conférence intitulée «Seizing the Global Opportunity», au nom de la Confédération cambodgienne des syndicats (CCTU) et de la Confédération des syndicats libres et démocratiques du Cambodge (CFDTUC), 11 février 2005.

Nos réussites sont sans précédent dans des pays comme El Salvador ou le Guatemala ... mais nous pourrions tout perdre si le BIT ne reste pas pour nous protéger.

M. Chea Mony, président du CFDTUC (New York Times, 12 mai 2005).

Employeurs

Le Cambodge a une bonne image auprès des acheteurs ... les usines de vêtements du Cambodge sont contrôlées par le BIT... Les salaires ne représentent que 15 pour cent des coûts de production. Nous ne jouons pas à réduire les salaires... Nous voulons améliorer la productivité, de sorte que tout le monde puisse partager les richesses.

M. Van Sou Leng, président de l'Association des fabricants de vêtements du Cambodge (GMAC).

Acheteurs

La présence du BIT a été un facteur important dans notre décision de rester au Cambodge.

Kris Marubio, porte-parole pour Gap (New York Times, 12 mai 2005).

Nous sommes impressionnés par ces programmes, et nous soutenons pleinement le projet du BIT.

Carolyn Wu, porte-parole pour Nike (USA Today, 4 avril 2005).

Il ne fait pas de doute qu'une telle réputation est un plus... Pouvoir être certain qu'une entreprise fait ce qu'il faut pour les travailleurs du point de vue des salaires, des prestations et des conditions de travail, etc., est important pour nous, et peut être un facteur décisif dans la suite des affaires.

William Wertz, porte-parole de Wal-Mart (USA Today, 4 avril 2005).

4.1.2. Le programme pilote pour un travail décent au Maroc

Contexte: une industrie vitale en cours de restructuration

L'industrie du textile et des vêtements est une des premières branches d'activité à soutenir la croissance induite par les exportations au Maroc. Entre le début des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, les exportations dans ce secteur ont pratiquement quintuplé. Cette expansion a depuis marqué le pas en raison du ralentissement de la croissance des marchés d'exportation et de la baisse de la demande intérieure. Le secteur fournit néanmoins 15 pour cent de la valeur ajoutée du secteur industriel et génère 36 pour cent des recettes d'exportation. Il est aussi à l'origine de 23 pour cent des créations d'entreprises et demeure une source vitale d'emplois. Avec plus de 201 000 travailleurs répartis dans 1 607 entreprises, le secteur fournit 43 pour cent de tous les emplois, occupés aux trois quarts par des femmes. En raison de son importance stratégique pour le pays, tant sur le plan social que sur le plan économique, le secteur est l'objet d'une stratégie de mise à niveau de longue durée. La fin programmée du régime des contingents, l'entrée en vigueur – prévue en 2010 – de la zone de libre-échange avec l'Union européenne et la conclusion en 2004 d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis ont poussé l'industrie à accélérer son processus de redéploiement. Les acteurs nationaux ont décidé d'adopter une démarche préventive et d'anticiper l'impact de ces accords commerciaux sur la part du Maroc sur le marché mondial du textile et des vêtements.

Première initiative: une stratégie économique

La stratégie initiale de mise à niveau du secteur a été mise au point en 2002 lorsque employeurs et pouvoirs publics ont signé un accord-cadre visant à relancer l'industrie du textile et des vêtements en partant d'une conception généralement admise des éléments qui déterminent la compétitivité. Cette stratégie était principalement axée sur la nécessité de réduire les coûts de production et d'améliorer le climat des investissements, ainsi que sur la stabilité économique et politique. En parallèle, l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH) a mis au point, avec le soutien de l'Union européenne, des stratégies spécifiques de mise à niveau pour chacune des quatre filières marocaines de spécialisation⁶. Ces stratégies, ainsi que les plans d'action correspondants, portaient sur les facteurs clés suivants: compétitivité; réactivité; créativité; dynamisme commercial; amélioration des compétences; réseaux et regroupements; intégration verticale.

⁶ Ces quatre filières de spécialisation sont les suivantes: chaîne et trame; maille; jeans et sportswear; textiles maison.

Parallèlement, le BIT et le gouvernement du Maroc ont décidé de lancer un programme pilote sur le travail décent. Il a été décidé d'un commun accord qu'il fallait mettre l'accent sur le textile et les vêtements, avec pour objectif d'améliorer la compétitivité par la promotion du travail décent. Ce faisant, on admettait que la stratégie de redéploiement de l'industrie tirerait profit d'un dialogue social approfondi et d'une meilleure intégration des facteurs de compétitivité économiques et sociaux. Conformément à ces objectifs, la première phase du programme pilote sur le travail décent (mi-2002-03) a été concentrée sur la mise sur pied d'un comité directeur tripartite regroupant tous les intervenants (ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie, Agence nationale pour la promotion des petites et moyennes entreprises, employeurs du secteur du textile et des vêtements, Confédération générale des employeurs du Maroc, et les trois syndicats les plus représentatifs) et sur la promotion du dialogue social autour des défis rencontrés par l'industrie en termes de compétitivité et de travail décent. Le résultat a été l'adoption, en décembre 2003, d'un plan national d'action tripartite visant à renforcer la compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement par la promotion du travail décent. Ce plan d'action comprend deux axes: le premier a trait à l'amélioration du dialogue social aux niveaux de l'entreprise et de l'industrie; le second concerne les mesures à prendre pour développer la compétitivité par la promotion de la qualité de l'emploi.

Encadré 4.3
Intégrer la dimension sociale

«Notre conviction est forte que la restructuration du secteur et sa mise à niveau doivent s'appuyer sur le renforcement de la dimension sociale qui doit être promue de façon intégrée et coordonnée avec la dimension économique... C'est avec les hommes et les femmes que nous voulons construire le nouveau visage de l'industrie.»

Déclaration de M. Salah-Eddine Mezouar, ancien président de l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH), ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau, lors de l'adoption officielle du plan d'action tripartite, le 13 décembre 2003.

**Du consensus politique à l'action: les partenaires sociaux
unissent leurs forces**

Dans sa deuxième phase (2004-05), le programme pilote sur le travail décent apporte un soutien à la mise en œuvre des composantes prioritaires du plan d'action tripartite. Les partenaires sociaux ont identifié les domaines prioritaires ci-après appelant une action immédiate: la promotion du dialogue social aux niveaux du secteur et des entreprises; le renforcement des capacités des partenaires sociaux; la mise à niveau des entreprises du point de vue social et le renforcement de leur rôle dans la conception et la mise en œuvre de la formation professionnelle en cours d'emploi. D'autres domaines clés de promotion sont l'égalité entre les sexes, le travail des enfants dans le segment informel de l'industrie, et l'extension de l'accès des travailleurs à une couverture d'assurance maladie. Le plan d'action est actuellement pleinement mis en œuvre, et depuis juin 2005 il reçoit un financement du ministère du Travail et des Affaires sociales de l'Espagne. Il est encore trop tôt pour dire si ce plan sera un succès complet, mais une collaboration entre les partenaires sociaux et le gouvernement dans le domaine de la compétitivité est déjà acquise. La notion de travail décent en tant que facteur de compétitivité est primordiale dans ce dialogue.

Résultats du programme pilote sur le travail décent

L'une des réalisations majeures du programme est sans conteste le passage d'une approche conflictuelle du dialogue social à une approche de collaboration. Cela a non seulement permis d'adopter un plan d'action tripartite, mais a aussi donné un nouvel élan au dialogue social national, sectoriel et régional. Les partenaires sociaux ont décidé, en janvier 2004, de créer une commission bipartite du textile et de l'habillement pour relever d'une manière socialement responsable les nouveaux défis de la mondialisation. Cette institution bipartite naissante sera soutenue par le BIT par l'intermédiaire de la composante espagnole du programme pilote sur le travail décent. Les partenaires sociaux marocains envisagent également de mettre sur pied des forums tripartites régionaux du textile et de l'habillement. Récemment, des syndicats ont créé des fédérations nationales du textile et de l'habillement pour renforcer leur représentation.

Egalement à l'actif du programme, il convient de signaler le fait que la nouvelle stratégie de l'AMITH (organisation d'employeurs) place la dimension humaine au centre du processus de restructuration en reconnaissant combien il est important d'intégrer la dimension sociale dans la recherche de l'efficacité économique.

Encadré 4.4

Le dialogue social pour un partenariat gagnant/gagnant

«Le programme du BIT a permis pour la première fois de réunir l'ensemble des partenaires sociaux du secteur marocain du textile-habillement: il leur a fourni de précieuses occasions pour mieux se connaître, d'échanger des points de vue sur une base factuelle et d'études scientifiques, et d'explorer les possibilités et les opportunités d'un partenariat gagnant/gagnant.»

Déclaration de M. Karim Tazi, président de l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH) dans l'Economiste, 10 déc. 2004.

4.1.3. Programme d'action intégré pour améliorer la compétitivité: la Roumanie et les Philippines

Une approche analogue à celle suivie au Maroc a été mise en œuvre pour la Roumanie et les Philippines. Avec l'aide du BIT, le gouvernement et les partenaires sociaux ont conçu une stratégie coordonnée pour préparer l'industrie du textile et des vêtements à l'environnement issu du démantèlement de l'AMF et améliorer sa compétitivité grâce à la promotion du travail décent. La séquence suivante a été appliquée dans ces deux pays: on a commencé par évaluer la situation de l'industrie nationale ainsi que les possibilités qu'offre le nouveau régime commercial et les difficultés qu'il soulève. Les facteurs fondamentaux de la compétitivité ont été recensés avec soin, y compris les facteurs sociaux. On a ensuite renforcé la capacité de consultation et de dialogue avec les partenaires sociaux afin de formuler et mettre en œuvre une stratégie globale de développement économique et social pour le secteur. Un comité directeur tripartite a été créé à cet effet au niveau national. Son mandat est de valider la phase de recherche, d'élaborer un plan d'action et d'en suivre l'application en collaboration avec le BIT.

En Roumanie, le programme d'action a été lancé en octobre 2004. Le comité directeur tripartite comprend le ministère du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, le ministère de l'Economie et du Commerce, l'Agence nationale pour les PME et les partenaires sociaux sectoriels. Ses premières tâches ont consisté à définir le contenu de l'étude de référence, à recruter un consultant national et à établir le processus de consultation censé assurer la collaboration tripartite tout au long du programme. Le consultant national a ensuite travaillé en étroite collaboration avec les membres du comité directeur tripartite, qui ont validé son rapport puis établi un comité de rédaction tripartite chargé d'élaborer un projet de plan d'action. A sa deuxième session (avril 2005), le comité directeur a été saisi de ce projet, qu'il a amendé puis adopté.

Le plan d'action prévoit une approche stratégique coordonnée dans ses dimensions économique et sociale qui vise à moderniser l'industrie roumaine du textile et de la confection dans le nouvel environnement commercial. Il comprend quatre grands volets. Le premier présente des propositions et mesures concrètes censées améliorer l'image et la compétitivité du secteur en favorisant le travail décent. Les systèmes de gestion relatifs à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et à la sécurité et à la santé au travail sont particulièrement pris en compte. Le deuxième volet met l'accent sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux et l'activation du dialogue social. Est ainsi mise en avant la nécessité de sensibiliser les parties prenantes aux liens positifs entre la compétitivité et l'amélioration des conditions de travail. Le troisième volet traite du développement des ressources humaines en tant que facteur clé de la compétitivité. Enfin, le plan aborde la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, en l'inscrivant au centre même de tout le programme. Pour chaque volet, il propose une liste d'objectifs, d'activités et de responsabilités respectives, ainsi qu'un programme de travail provisoire. Les activités dépendant d'un soutien du BIT ont été clairement identifiées, et des dispositions budgétaires ont été prises en conséquence. Le plan d'action est en cours d'exécution. Une évaluation est prévue en septembre 2005, à l'occasion de la troisième session du comité directeur tripartite, qui exposera alors le programme et ses premiers résultats dans le cadre d'une grande foire internationale du textile organisée par le ministère de l'Economie et du Commerce.

La Roumanie témoigne donc de sa volonté d'intégrer une dimension sociale dans sa stratégie économique, axée sur une forte réactivité et l'amélioration de la qualité. C'est un moyen pour les entreprises et le gouvernement d'attirer des acheteurs étrangers particulièrement sensibles à la responsabilité sociale des entreprises.

Aux Philippines, le gouvernement et les partenaires sociaux ont pris un certain nombre d'initiatives visant à relever, selon une approche intégrée, les défis socio-économiques de l'après-AMF. En janvier 2004, plusieurs organisations de travailleurs se sont réunies pour adopter un plan d'action social, politique et législatif, à l'échelle du secteur. Ce plan, dit «agenda social», a incité les acteurs tripartites à répondre à l'invitation urgente à définir une action concertée. Les organisations de travailleurs ont demandé que cet agenda soit intégré dans le plan de restructuration du secteur mis en œuvre par le Département du commerce et de l'industrie en vue de maintenir sa compétitivité internationale. En réponse, le GTEB (Bureau d'exportation de vêtements et textiles) a convoqué, en février et mars 2004, trois réunions tripartites consacrées aux thèmes suivants: accès au marché et promotion des échanges; emploi; protection sociale et filets de sécurité; formation et développement des qualifications; relations professionnelles et responsabilité sociale; politique des salaires; zones franches d'exportation (ZFE); réformes structurelles. Les travailleurs ont mentionné d'autres domaines de préoccupation nécessitant l'intervention urgente du gouvernement: assistance aux travailleurs ayant perdu leur emploi; attribution de prêts d'urgence aux travailleurs de la confection; réactivation du Conseil tripartite de l'industrie du textile et des vêtements (CTITC) pour assurer le dialogue permanent entre les partenaires sociaux. Au cours de ces réunions, les employeurs et le gouvernement ont apporté des éléments de réponse et se sont engagés à mieux coordonner les aspects économiques et sociaux résultant de la suppression des contingents.

C'est alors qu'a été soumise et approuvée la proposition de programme d'action du BIT visant à améliorer la compétitivité de l'industrie en promouvant le travail décent. Dans sa lettre d'approbation, le gouvernement indiquait que les initiatives en faveur de l'industrie ne pourront être efficaces sans un système de consultation et de dialogue, indispensable pour la formulation des politiques et l'application des programmes. A l'issue d'une série de réunions et consultations ad hoc, les partenaires sociaux ont décidé de réactiver le CTITC, qui s'est officiellement réuni le 22 février 2005 pour examiner les éléments à insérer dans le plan d'action et les modalités de participation des partenaires tripartites. Conscient de l'urgence de la situation et tirant parti des discussions tripartites

qui avaient déjà eu lieu, le CTITC a suggéré d'axer les efforts sur des mesures très ciblées d'aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi. Le plan d'action final, supervisé par le CTITC, sera rendu public au deuxième semestre de 2005.

Ce plan sera intégré dans la stratégie de l'industrie philippine du textile, dont l'objectif principal est de progresser dans la chaîne de valeur, en axant les efforts sur les produits de marque et la conquête de nouveaux créneaux.

4.1.4. Le Bangladesh se prépare à l'environnement de l'après-AMF

Initiatives gouvernementales

Après la publication d'études nationales et internationales prévoyant que la disparition complète des contingents provoquerait l'effondrement de l'industrie de la confection au Bangladesh, le gouvernement s'est inquiété de la forte chute des recettes d'exportation et des effets dévastateurs sur la main-d'œuvre qui pourraient en résulter. Pour éviter ce scénario, il a institué une cellule de crise (présidée par le ministère du Commerce, pour coordonner les efforts des divers ministères et organismes publics et des organisations sectorielles privées), un groupe restreint dirigé par le secrétaire au commerce, chargé d'appliquer les décisions de la cellule de crise, et un comité auquel a été assignée la responsabilité de concevoir les programmes à appliquer pour faire face au défi de l'après-AMF.

Un plan d'action (PMAP) en six volets a été formulé: amélioration des compétences et de la qualité (SQDP); reconversion des travailleurs ayant perdu leur emploi (DWRP); renforcement des capacités (SCEP); appui au secteur primaire du textile (SPTS); appui au secteur du tissage à la main (SHS); appui aux industries de liaison en aval (SFLI).

Les principaux éléments du programme de reconversion des travailleurs évincés sont les suivants: i) formation et recyclage dans divers domaines pour faciliter la quête d'un autre emploi; ii) fourniture aux nouveaux établissements ou entreprises de microcrédit gratuit ou à taux minimal pendant au moins cinq ans; iii) microcrédit à la production axée sur l'exportation; iv) nouvelles orientations en matière d'emploi dans les secteurs à croissance potentielle.

Un comité directeur a été constitué pour superviser, contrôler et évaluer le plan d'action pour l'après-AMF (PMAP). Présidé par le secrétaire au commerce, il réunit des représentants de tous les ministères concernés, des associations de fabricants et exportateurs, des organisations non gouvernementales et des partenaires du développement⁷.

⁷ Composition du comité directeur du PMAP: Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh (BGMEA), Association des usines textiles du Bangladesh (BTMA), Association des fabricants et exportateurs d'articles de tricot du Bangladesh (BKMEA), Association des fabricants et exportateurs de linge de maison et tissu-éponge du Bangladesh (BTLMEA), etc.; ministère des Textiles et du Jute, ministère pour la Femme et l'Enfant, ministère du Travail, ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Industrie, ministère de la Marine, ministère de l'Aviation civile et du Tourisme; Conseil national du revenu (NBR), Division des relations économiques, Division des finances, Conseil du tissage du Bangladesh (BHB) et Banque du Bangladesh (BB); principaux partenaires du développement et ONG. Aucun syndicat n'est membre de ce comité.

Le groupe de travail créé pour examiner le PMAP et préparer des recommandations réunit des représentants de la Banque mondiale, du Département du développement international du Royaume-Uni, du Fonds de développement pour l'Asie du Sud (SADF), de la BGMEA, de la BKMEA, de la Division des relations économiques, du ministère des Textiles et du Jute et du ministère des Affaires étrangères. La première mesure d'urgence prise par le gouvernement a été d'allouer, en 2004-05, 200 millions de taka au programme d'emploi et de recyclage des travailleurs du vêtement, placé sous la tutelle du ministère du Commerce.

Réponse des employeurs

Des associations de fabricants (BGMEA et BKMEA) et des entreprises (principalement de grosses entreprises), à titre individuel, ont pris des mesures ces deux dernières années pour diversifier leur clientèle et améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits, en participant à des foires commerciales internationales, en organisant des formations qualifiantes sur place pour les travailleurs et les cadres, en se modernisant (conception assistée par ordinateur). Pour inciter les usines de confection à respecter les normes du travail, la BGMEA a institué une cellule chargée de la question en janvier 2004, en marge de sa collaboration avec le BIT pour un projet visant à améliorer les relations professionnelles et les conditions de travail. La BKMEA a aussi mené une campagne de sensibilisation auprès de ses membres.

Réponse des syndicats

Les fédérations syndicales ont convoqué des réunions pour arrêter leur position sur les questions relatives à l'après-AMF et attirer l'attention du gouvernement et des employeurs sur la situation des travailleurs. A la Conférence internationale sur le démantèlement de l'AMF, organisée en décembre 2004 à Dacca, les syndicats ont adopté la Déclaration de Dacca qui exhorte le gouvernement, la BGMEA et la BKMEA ainsi que les syndicats bangladais et internationaux à prendre des mesures pour remédier aux conséquences de l'expiration de l'AMF et protéger les droits et les intérêts des travailleurs.

Eléments d'une réponse intégrée

Lors de la réunion d'avril 2004, qui s'est tenue à Dacca dans le cadre du programme pilote de l'OIT sur le travail décent (Dialogue national sur la mondialisation, le travail décent et la réduction de la pauvreté: politiques alternatives), les partenaires tripartites ont préconisé une action concertée visant à prévenir les pertes d'emploi, à limiter la baisse des exportations et à maintenir leur compétitivité après la disparition complète des contingents. Le BIT appuie les efforts du Bangladesh pour relever ce défi de deux façons: i) en favorisant le dialogue social et le consensus entre les partenaires tripartites sur les questions d'emploi et les questions sociales relatives à l'après-AMF et une possible action commune; ii) en aidant les partenaires sociaux à concevoir une approche intégrée qui tienne compte à la fois des objectifs de la compétitivité mondiale, de la productivité, de l'emploi décent et de la sécurité de revenu des travailleurs. A ce jour, ce sont surtout les aspects techniques, financiers et commerciaux de la compétitivité mondiale et de la modernisation de l'industrie qui ont retenu l'attention, bien davantage que la dimension humaine et les aspects liés à l'emploi. Il existe très peu de données sur le profil d'emploi des travailleurs de l'industrie du vêtement et sur son évolution sous l'effet de la restructuration. Qui plus est, il n'existe pas de mécanisme de suivi de l'impact sur l'emploi.

S'il est vrai que les partenaires sociaux ont recensé un certain nombre d'initiatives possibles, encore devront-ils être capables de se mettre d'accord et d'agir ensemble pour relever les défis inédits qui s'annoncent. La réunion sectorielle prévue pour la fin de juillet 2005 vise plusieurs objectifs: renforcer la participation tripartite à l'élaboration d'un

programme national pour l'après-AMF; arrêter la position des partenaires sociaux sur l'après-AMF et le travail décent dans le secteur de la confection; faciliter le consensus tripartite sur les mesures à prendre en priorité pour répondre aux besoins nouveaux de l'industrie et des travailleurs. Cette réunion, convoquée par le ministère du Commerce en partenariat avec le ministère du Travail et de l'Emploi, devrait déboucher sur un plan d'action commun que le BIT pourrait appuyer.

4.1.5. Les zones franches d'exportation à Madagascar: améliorer la productivité en promouvant le travail décent

Avec l'aide du BIT, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Catholic Relief Services (une ONG des Etats-Unis), le gouvernement de Madagascar exécute un projet qui vise à améliorer la productivité des zones franches d'exportation (ZFE) grâce à la promotion du travail décent. Lancé en septembre 2004, ce projet a bénéficié de l'expérience de l'OIT en la matière et notamment du programme pilote pour le travail décent mis en œuvre au Maroc. La même démarche a été suivie: création d'un comité directeur national et préparation d'une étude servant de base pour l'établissement de directives en vue de la formulation d'un plan d'action. L'étude nationale, qui été validée en janvier 2005, offre une contribution intéressante qui confirme la nécessité d'une approche socio-économique intégrée. Elle montre que le secteur du textile et de la confection représente à lui seul 63,8 pour cent des entreprises des ZFE et 54 pour cent de leurs exportations. Sa part dans les 115 000 emplois créés par les ZFE s'élève à 69 pour cent (ou 39 pour cent de l'emploi industriel total). La majorité des travailleurs (71 pour cent) sont des femmes et leur moyenne d'âge est de 28 ans. L'étude montre aussi que l'apport des ZFE au PIB est très faible (environ 1 pour cent), ce qui témoigne de leur manque d'intégration avec le reste de l'économie et de l'absence quasi totale d'effets de liaison. Les salaires dans les ZFE sont plutôt supérieurs à ceux en vigueur dans le reste de l'économie mais les heures supplémentaires y sont la règle et les travailleurs se plaignent du stress. Les employeurs disent se préoccuper de la santé et de la sécurité mais la durée excessive du travail est la cause d'accidents. Le taux de syndicalisation reste faible (14 pour cent) quoique le dialogue social progresse. Les organisations d'employeurs comme les organisations de travailleurs se montrent disposées à élaborer une approche négociée des questions sociales. Dans ses conclusions, l'étude signale qu'en dépit de leur contribution majeure aux recettes en devises et à l'emploi les ZFE ne sont pas assurées de pouvoir perdurer, en particulier dans le secteur du textile et des vêtements, en raison de l'accroissement de la concurrence et de l'importance des coûts de production autres que la main-d'œuvre. Sur la base de ces résultats, des objectifs stratégiques à insérer dans le plan d'action ont été recensés: promotion économique des ZFE (en particulier dans les entreprises du textile, compte tenu de la disparition des contingents); formation professionnelle (relever le niveau des qualifications pour une production de qualité supérieure); protection sociale; droits fondamentaux et législation sociale; relations professionnelles. Une fois adopté et appliqué, avec l'appui du BIT, le plan d'action devrait favoriser la cohérence des réponses apportées aux problèmes économiques et sociaux que les ZFE auront à régler à Madagascar pour demeurer compétitives. Il devrait également contribuer à l'application de l'accord-cadre sur la politique nationale de l'emploi adopté par les partenaires sociaux en décembre 2003. Le texte recommande l'adoption d'approches novatrices qui mettent en valeur le volet emploi dans les stratégies mondiales destinées à stimuler le secteur privé. Il recommande aussi au gouvernement de prendre d'urgence des mesures pour promouvoir la compétitivité des ZFE, l'emploi décent et le dialogue social.

4.1.6. Haïti: améliorer les conditions de travail dans le secteur de la confection

La situation de l'emploi à Haïti, pays le plus pauvre des Amériques, est catastrophique. Selon les estimations, le nombre d'emplois du secteur officiel (public et privé) s'élèverait à 110 000 pour une population active de 4,1 millions. Le reste de la main-d'œuvre, soit près de 4 millions d'hommes et de femmes, se compose de chômeurs ou de travailleurs indépendants qui opèrent dans le secteur informel. L'emploi dans le secteur formel ne cesse de se réduire⁸.

Le secteur de la confection est le plus gros employeur du secteur privé. A son apogée, dans les années quatre-vingt, il employait près de 100 000 travailleurs, mais ce chiffre est retombé à moins de 20 000 en 1998, dont plus de deux tiers de femmes. Selon les estimations établies par le PNUD, en 2003, le secteur aurait encore perdu 13 500 emplois⁹. L'agitation politique, le manque d'infrastructures, la mauvaise gestion et les allégations de manquement aux normes du travail ont découragé les investisseurs et acheteurs potentiels.

Un projet du BIT financé par le département du Travail des Etats-Unis a été exécuté de 2000 à 2004 par l'Association des industries d'Haïti (ADIH) pour encourager l'investissement productif et créer des emplois dans le secteur¹⁰. L'objectif était d'aider les ateliers de confection à améliorer de façon concrète les conditions de travail, en vue d'attirer les acheteurs internationaux et donc d'accroître les commandes et le nombre d'emplois.

Vers la fin du projet, un grand nombre de progrès pouvaient être constatés. Les entreprises participantes avaient utilisé le Programme du BIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE), qui suscite des initiatives volontaires en montrant le lien entre conditions de travail et productivité. La capacité de l'ADIH a été renforcée pour lui permettre d'offrir à ses membres des services relatifs notamment aux conditions de travail. Par ailleurs, le projet s'est efforcé de poser les bases d'un dialogue social durable à Haïti. L'atelier tripartite organisé à la fin du projet a débouché sur la décision unanime des partenaires sociaux d'œuvrer ensemble à l'établissement du Conseil du travail et de l'emploi.

Le projet a fait la preuve que, même dans des conditions très difficiles et sans pressions extérieures – contraintes commerciales ou légales – ni mobilisation syndicale, il est possible de susciter des initiatives volontaires pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail en aidant les acteurs de l'entreprise – propriétaires, cadres, travailleurs – à voir les liens qui existent entre cet aspect et leurs autres buts et en leur donnant les outils concrets et la confiance nécessaire pour agir. Toutefois, ces efforts doivent s'inscrire dans une démarche plus large visant à promouvoir le travail décent dans les ateliers de confection, par tous les moyens – législation et réglementation, inspection du travail, action syndicale, codes de conduite, contrôle de l'application de ces codes par les acheteurs internationaux, etc. Par ailleurs, toute stratégie d'amélioration des conditions de travail et d'emploi doit pouvoir compter sur un mécanisme de dialogue social, ce qui suppose d'améliorer les capacités des partenaires – organisations d'employeurs et de travailleurs et administration du travail.

⁸ PNUD: *Integrated Emergency Response Programme Targeting Vulnerable Groups and Communities in Haiti* (mars 2003), p. 48, <http://www.ht.undp.org/haiti/documents/PIRen.pdf>.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Improving working conditions in the Haitian assembly sector* (HAI/99/M01/USA).

La situation économique, politique et sociale reste très perturbée en Haïti qui se prépare à des élections nationales et s'efforce de se reconstruire après le chaos qui a mis fin au régime d'Aristide en 2004. Dans ces conditions, l'expiration de l'AMF n'est qu'un des facteurs qui pèsent sur la santé et l'avenir du secteur de la confection en Haïti, parmi de nombreux autres facteurs, pour ne citer par exemple que la destruction d'usines incendiées pendant les révoltes de 2004. Les employeurs du secteur, dont les exportations sont destinées presque exclusivement à l'Amérique du Nord, misent sur un accord commercial bilatéral avec les Etats-Unis qui, à ce jour, ne s'est pas matérialisé.

4.1.7. Sri Lanka: survivre à l'après-AMF

L'industrie du vêtement de Sri Lanka a connu une croissance phénoménale à partir de la fin des années soixante-dix et demeure le sous-secteur manufacturier le plus dynamique du pays. Elle bénéficiait d'un avantage comparatif car les contingents imposés par l'AMF lui offraient un certain degré de protection, tant pour ce qui est des volumes d'exportation que pour l'accès aux marchés. L'économie sri lankaise se caractérisant par une main-d'œuvre excédentaire, la croissance du secteur ces dernières années a suscité la création d'un grand nombre d'emplois, particulièrement pour les femmes dans le secteur organisé. Le secteur fournit environ 340 000 emplois directs, essentiellement à des femmes (87 pour cent). L'emploi indirect concerne environ 600 000 travailleurs affectés à des activités d'appui et autres services.

Pendant la période de croissance, Sri Lanka disposait d'un marché d'exportation relativement sûr pour ses articles de confection, grâce aux accords bilatéraux passés principalement avec les Etats-Unis et l'Union européenne. La plupart des fabricants produisaient des articles types à faible valeur ajoutée pour les principaux marchés selon les volumes contingentés. En 2004, plus de 60 pour cent des exportations de textile dépendaient encore des contingents, et cette dépendance a augmenté à partir de 1995.

Actuellement, Sri Lanka doit faire face à une concurrence féroce non seulement d'autres pays en développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est, mais aussi de la Chine qui occupe désormais une place dominante dans l'industrie mondiale du vêtement. Dans le segment haut de gamme, la Malaisie, la République de Corée, Singapour, Hong-kong, Chine, et le Japon sont aussi des concurrents sérieux. L'un des facteurs qui pèsent le plus sur la compétitivité de l'industrie sri lankaise est sa faible productivité. Il est devenu évident que ce pays ne peut plus compter seulement sur le faible coût de sa main-d'œuvre, dont il s'emploie à améliorer la productivité comme celle de l'industrie dans son ensemble. En dépit d'une croissance spectaculaire obtenue en vingt ans, l'industrie du vêtement n'a guère développé les liaisons en aval et elle dépend fortement de l'importation d'intrants, d'où peu de valeur ajoutée. Par ailleurs, la nécessité d'importer les matières premières allonge les délais, ce qui menace aussi sa compétitivité. Le manque de formation du personnel pèse sur la productivité. Un autre handicap est la mauvaise relation entre employeurs et travailleurs. Qui plus est, les fabricants sri lankais sont enclins à investir dans la technologie de manière à réduire leurs effectifs et à échapper aux contraintes d'une législation rigoureuse. Beaucoup d'entreprises ignorent les normes du travail, se fermant d'ores et déjà des portes d'accès potentiel aux marchés. La médiocrité des infrastructures – routes, transports, télécommunications – ainsi que les retards consécutifs à la lenteur des procédures administratives et douanières dans les ports et les aéroports grèvent la rentabilité et l'efficacité de l'industrie.

La fin des contingents risque de mettre beaucoup de travailleurs des petites et moyennes entreprises textiles au chômage. La législation locale prévoit une indemnisation. Pour les autres entreprises, en revanche, ce pourrait être l'occasion de prendre de l'ampleur. Grâce à la qualité de leur production et aux bonnes relations qu'elles entretiennent avec leurs clients, les grosses entreprises seront peut-être à même d'obtenir

des volumes supérieurs de commandes. Avec la mondialisation, la pression exercée par les mouvements de consommateurs sur les producteurs qui ne respectent pas les droits des travailleurs peut être rapidement suivie d'effets, et les fabricants sri lankais en ont déjà fait l'expérience, certains acheteurs les pressant de se conformer aux normes internationales du travail.

Vers une réponse intégrée

Avec l'appui du BIT, les partenaires sociaux ont lancé trois programmes visant à surmonter les difficultés résultant de la fin de l'AMF.

Modernisation des usines

Un programme pilote multifournisseurs de formation a été conçu pour le secteur de l'habillement dans le but d'accroître la capacité des entreprises de respecter les normes internationales du travail et d'améliorer leur compétitivité.

Ce programme dit «d'amélioration» (Factory improvement programme – FIP), appuyé par le BIT, comporte six modules dispensés par des experts qui visitent les usines à l'issue de la formation: 1) amélioration continue (structure, discipline, travail en équipe et implication de la haute direction dans le projet tout entier); 2) amélioration de la qualité (outils, techniques, systèmes, internalisation d'une culture de la qualité); 3) coopération sur le lieu de travail (instauration ou amélioration des relations professionnelles et du dialogue social, participation d'équipes composées de travailleurs, droits des travailleurs); 4) amélioration de la productivité (planification et suivi, évaluation de l'efficacité des techniques et contrôle des heures supplémentaires); 5) gestion des ressources humaines (culture de l'organisation, procédures et pratiques, gestion de la paie, évaluation et valorisation de la main-d'œuvre); 6) sécurité et santé au travail (techniques, formation, santé de la main-d'œuvre, conformité aux prescriptions internationales).

La première phase du programme s'est déroulée entre juin 2002 et juin 2003 dans huit usines. La deuxième s'est achevée en septembre 2004 et la troisième a été lancée en 2005 en collaboration avec la Fédération des employeurs de Ceylan (EFC). Selon les évaluations réalisées à la fin des deux premières phases, le programme est considéré comme une réussite et un moyen efficace d'accroître concrètement la compétitivité et la productivité grâce à son approche innovante, tant sur le plan des objectifs que du concept général et de la méthode de formation. Si le programme pilote a contribué à améliorer les conditions de travail, c'est notamment grâce à la formation à la gestion du personnel et à l'établissement de nouveaux systèmes de gestion dans les entreprises participantes.

Respect des normes

Afin de répondre à la demande de l'industrie d'étudier la possibilité d'instituer un système d'audit par une tierce partie qui lui assure un haut niveau de conformité et donc un avantage comparatif, le BIT, en partenariat avec l'EFC et le Forum des associations de fabricants de vêtements (JAAF), a organisé une conférence sur les questions d'audit social, de respect des normes et de conditions de travail. Les participants – entreprises et associations d'entreprises sri lankaises, acheteurs internationaux, syndicats, ministère du Travail – sont convenus d'approfondir la question de la certification et de la conformité. Un groupe de travail tripartite composé de représentants des importateurs, de l'EFC, des syndicats, du JAAF, de l'Institut sri lankais des normes (SLSI), du ministère du Travail et du BIT a été institué pour concevoir un système commun de conformité aux normes internationales. En mai 2005, sur la base des délibérations du groupe de travail et des conclusions de trois études sectorielles, il a été possible d'envisager l'adoption d'un code commun. Un mécanisme de suivi pluripartite est maintenant à l'étude. Aligné sur les principaux codes de conduite des entreprises et les normes internationales, s'il était adopté

à l'échelle nationale, il permettrait aussi de promouvoir l'Agenda pour le travail décent et d'améliorer la compétitivité de l'industrie du textile et de la confection, compte tenu du lien entre les bénéfices commerciaux et l'adhésion aux normes.

Plan d'action tripartite

Le BIT a par ailleurs appuyé la formulation d'un plan d'action tripartite par un groupe de travail multilatéral constitué à l'issue d'un atelier tripartite qui a eu lieu à Colombo en juillet 2004. Cet atelier avait été organisé par le BIT à la demande d'organisations de travailleurs et du Mouvement pour la promotion des droits des travailleurs de l'industrie du vêtement (ALaRM), un groupement d'ONG et d'organisations de travailleurs qui, depuis octobre 2004, étudient le problème des pertes d'emploi résultant de la levée des contingents.

L'objectif du groupe de travail était d'élaborer un plan d'action tripartite pour remédier aux pertes d'emploi consécutives à la restructuration de l'industrie et faciliter l'adaptation au nouvel environnement. Ce plan, qui prévoit neuf séries de mesures, propose une stratégie opérationnelle globale pour atténuer l'impact sur l'emploi de l'expiration de l'ATV. Le rapport rend compte aussi des possibilités de renforcer la productivité et la compétitivité de l'industrie. Il énumère un certain nombre de mesures préventives et d'accords provisoires visant à assurer des emplois productifs et décents pour tous et un traitement juste et raisonnable des travailleurs réduits au chômage.

Tout en reconnaissant la nécessité de prévenir les pertes d'emploi dans l'industrie, le plan d'action tripartite vise en priorité à identifier des moyens d'aider les travailleurs évincés à trouver un autre emploi grâce au programme de développement des compétences et à un éventail de mesures (conseils, informations sur les possibilités d'emploi, emplois indépendants, services de placement et de rapprochement de l'offre et de la demande). Les mesures préventives et les accords provisoires sont suivis par un comité multilatéral. Parallèlement, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs joignent leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes suscités par la fin des contingents.

4.1.8. Programme de développement des relations professionnelles dans le secteur de la confection en Turquie

Le secteur du textile et des vêtements occupe une place importante dans l'économie et les échanges de la Turquie: 10 pour cent du PIB, 22,6 pour cent de la production manufacturière et 21 pour cent de l'emploi dans le secteur manufacturier. Sa part dans les exportations de marchandises s'est élevée à 34,4 pour cent en 2003. L'Union européenne est traditionnellement son principal débouché, suivie par les Etats-Unis.

Avant la fin de l'ATV, au niveau international, la Turquie s'employait très activement à chercher des moyens de protéger les parts de marché des pays en développement, intervenant en particulier pour l'établissement de clauses de sauvegarde en cas de turbulence des marchés. Au niveau national, elle a conçu des stratégies pour améliorer la compétitivité de son secteur textile. Certaines ont été formulées avec l'aide du BIT.

Le bureau de l'OIT à Ankara a travaillé avec les partenaires sociaux pour les aider à se préparer à l'environnement issu du démantèlement de l'AMF. Un projet de formation financé par la Commission européenne a été formulé en consultation étroite avec les partenaires sociaux pour aider les entreprises à accroître leur productivité en améliorant les conditions de travail, le dialogue social et les relations professionnelles. Le projet a mis en avant le rôle que les syndicats peuvent jouer pour renforcer la compétitivité des fabricants. Les participants ont ensuite convoqué des réunions dans leur entreprise pour partager les

connaissances qu'ils avaient acquises avec d'autres travailleurs et cadres de manière à diffuser largement l'information.

A l'issue de la formation, cadres et travailleurs ont réalisé que la meilleure façon de lutter contre la concurrence chinoise n'est pas de réduire les salaires mais de s'adapter au plus vite en améliorant la qualité de la production et en promouvant de bonnes pratiques en matière de main-d'œuvre. Le partage des connaissances et de l'expérience entre les entreprises participantes a beaucoup enrichi la formation, organisée en groupes. L'un des résultats positifs du programme est qu'il a sensibilisé les employeurs et les travailleurs à l'importance de la liberté d'association: les travailleurs syndiqués ont partagé leur expérience avec des travailleurs non syndiqués d'autres entreprises, et les employeurs ont pu apprécier l'intérêt d'être membre d'une association d'employeurs.

Par ailleurs, le BIT a entrepris un projet de recherche sur les coûts et les avantages de l'audit social pour le secteur du textile en Turquie, en Roumanie et en Bulgarie. Une enquête est menée auprès de chefs d'entreprise et de représentants syndicaux. Il s'agit de déterminer le champ de l'audit social et les domaines possibles d'intervention de l'OIT et de l'UE. Cette étude facilitera la tâche des acheteurs et des fournisseurs soucieux d'optimiser les avantages de l'audit social pour chacune des parties et de développer la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de la confection en Turquie.

En général, les partenaires sociaux se montrent très ouverts à ces nouveaux projets et souhaiteraient être associés à leur planification, mise en œuvre et contrôle et tirer parti des opportunités qui se présentent. Ainsi, le Syndicat des travailleurs du textile, de la maille et de l'habillement (TEKSIF) a déclaré que sa stratégie est de promouvoir l'organisation dans les usines approvisionnant les marques qui manifestent une volonté sincère d'appliquer leurs codes de conduite.

4.2. Le dialogue social dans le secteur du textile et des vêtements: l'expérience européenne ¹¹

4.2.1. *Un dialogue social européen riche dans une situation difficile*

Le secteur du textile et des vêtements représente 4 pour cent de la production de l'industrie manufacturière et 7 pour cent de l'emploi. Après l'élargissement de l'Europe à 25 pays, ce sont plus de 2,7 millions de personnes qui travaillent dans ce secteur (un accroissement d'un tiers par rapport à l'Europe des 15). Il est principalement composé de petites et moyennes entreprises (177 000 dans l'UE-15).

Entre 1995 et 2000, le secteur a perdu 500 000 emplois et cette évolution s'est accélérée depuis. En 2003, la production a diminué de 4,4 pour cent et l'emploi de 7,1 pour cent (UE-25). La perspective d'une ouverture totale en 2005 a conduit la Commission européenne à mener des politiques préventives afin d'anticiper autant faire se peut les changements. Dans ce cadre, le dialogue social joue un rôle important.

Les deux acteurs sont la FSE-THC (Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir) et Euratex pour les employeurs. Il est à noter qu'Euratex n'a pas de mandat des organisations nationales pour négocier les questions salariales et de conditions de travail au niveau européen.

¹¹ Source: Observatoire social européen.

4.2.2. Evolution du dialogue social européen: quelques points de repère

Le dialogue social n'entre pleinement dans l'histoire de la construction européenne qu'avec l'Acte unique (1986) qui prévoit la possibilité de relations contractuelles entre les partenaires sociaux européens (CES, UNICE et CEEP). Le Traité de Maastricht (1993) précise les modalités d'une négociation collective européenne qui peut aboutir à des accords collectifs rendus obligatoires pour tous (extension *erga omnes*) par une directive du Conseil ou mis en œuvre par les partenaires sociaux nationaux eux-mêmes. Au plan intersectoriel, trois accords ont été conclus qui ont été transposés en une directive: congé parental (1995), travail à temps partiel (1997), travail à durée déterminée (1999). Ensuite, deux accords dits volontaires, mis en œuvre de manière autonome par les partenaires sociaux au niveau national, ont été approuvés: le télétravail en 2001 et le stress en 2004. Ces dispositions du traité peuvent aussi être utilisées au niveau sectoriel.

A l'origine, les instances de consultation des partenaires sociaux européens étaient des comités paritaires dans les secteurs des politiques communes «intégrées»: les mines (1952), l'agriculture (1964/1974), les transports routiers (1965), la navigation intérieure (1967), la pêche (1974) et les chemins de fer (1972). Au cours des années quatre-vingt, les groupes de travail informels, constitués à la demande des «partenaires sociaux», sont apparus. En 1998, la Commission européenne a décidé d'harmoniser le système, remplaçant les deux anciens types de structure par des comités de dialogue social sectoriel (CDSS). Le développement du dialogue social dans le secteur textile s'inscrit dans cette dynamique. En 1992, la FSE-THC et Euratex décident de créer un groupe de travail informel. En 1999, suite à la communication de la Commission recommandant de mieux formaliser les comités du dialogue social sectoriel, le secteur textile/habillement est parmi les premiers à demander la création d'un tel comité.

Les objectifs du comité consistent à:

- donner des avis à la Commission sur les initiatives communautaires en matière de politique sociale et sur les évolutions de la politique européenne ayant une incidence sociale dans ce secteur;
- encourager le dialogue social afin de contribuer au développement de l'emploi et de la compétitivité.

Quand on analyse plus finement les activités, on peut distinguer en fait cinq grands domaines d'activité. Il s'agit de:

- peser sur les négociations commerciales internationales où la Commission négocie au nom de l'Union;
- intervenir dans la politique industrielle du secteur;
- peser sur les décisions européennes générales qui ont un impact interne sur le secteur;
- accompagner de manière dynamique et proactive les restructurations du secteur liées au processus d'innovation et de libéralisation;
- développer des règles sociales de base communes pour les entreprises travaillant dans et hors de l'UE.

4.2.3. Les résultats du dialogue social sectoriel

Trois types d'instruments sont utilisés pour atteindre les objectifs définis plus haut:

-
- a) l'élaboration de textes conjoints (positions communes) destinés aux institutions européennes. Leur but est d'infléchir des politiques européennes;
 - b) l'élaboration de recommandations ou de déclarations communes qui constituent des engagements communs aux partenaires sociaux. Les recommandations comprennent une clause de suivi tandis que les déclarations sont des engagements sans suivi formalisé dans le texte;
 - c) les actions conjointes. Il s'agit d'études et de recherches commanditées conjointement ou encore de participations comme partenaires sociaux à des groupes officiels créés par les autorités européennes.

A ce jour, 14 textes ont été adoptés. Outre le code de conduite de 1997 (voir plus loin), il faut notamment mentionner les bonnes pratiques en matière d'égalité des chances et sur les marchés publics. Il s'agit de deux outils qui peuvent être utilisés de manière décentralisée et avoir un impact important sur le volume et sur la qualité de l'emploi.

La plupart des autres textes sont adressés à la Commission. Ils touchent essentiellement à des questions liées à l'emploi ou la formation. Depuis 2002, aucun nouveau texte n'a été adopté. La stratégie suivie a été de mettre en valeur les textes existants et de faire face aux nouveaux défis. L'élargissement en est incontestablement un. Mais le principal est bien entendu la fin des contingents et les restructurations importantes prévues dans le secteur.

4.2.4. Le code de conduite et la participation au groupe de haut niveau: deux facettes du dialogue social

Le code de conduite

Le code de conduite textile/habillement est un élément central du dialogue social entre Euratex et la FSE-THC. Ce code a été adopté en interaction avec des codes similaires dans le secteur du cuir-tannerie (11 juillet 2000) et de la chaussure (mis à jour le 17 novembre 2000). Il a été décidé dans le nouveau programme de travail (2005) d'ouvrir des discussions sur la mise en œuvre et la vérification en créant un groupe conjoint sur les moyens de mise en œuvre.

La question de la diffusion est essentielle. Ce code va effectivement être progressivement intégré dans les conventions collectives des Etats membres de l'UE-15, sauf le Portugal, ce qui le rendra juridiquement contraignant. C'est le cas depuis 1997 en Finlande, depuis 1998 en Allemagne, en Belgique et en Italie, depuis 1999 en Espagne, etc. Il s'agit donc d'un processus dynamique qui prend plus de temps pour certains pays que pour d'autres. Le code a été traduit dans toutes les langues de l'UE-15 et très largement diffusé dans les entreprises. Ainsi, en 2000, il a été diffusé à environ 40 000 exemplaires dans les onze langues de l'UE, à 10 000 exemplaires dans les langues des nouveaux Etats membres et à 10 000 exemplaires en turc.

Compte tenu des perspectives d'élargissement de l'UE, les partenaires sociaux ont décidé de diffuser leur code de conduite dans les nouveaux pays membres et en Turquie (en coopération avec le BIT). L'élargissement constitue pour ce secteur, comme pour les autres secteurs, un défi important parce que la tradition du dialogue social sectoriel est moins ancrée, voire totalement absente, et que les organisations nationales sont relativement faibles. Il s'agit d'un processus progressif qui comprend aussi des actions de renforcement des capacités (financées par la Commission européenne vu la faiblesse des organisations dans ces pays).

Il n'est pas possible à ce jour de faire un bilan très précis de l'impact du code. Il s'agit davantage d'un élément de contexte et de référence qui peut être mobilisé en cas de problèmes manifestes. Il ne s'agit pas d'en faire une lecture juridique stricte mais de constater une dynamique renforçant la confiance mutuelle et la capacité de gérer de concert les problèmes. Selon les interlocuteurs bruxellois, il a été possible de résoudre une dizaine de cas difficiles en termes de représentation syndicale par la menace d'aborder la question dans le cadre du dialogue social.

Le groupe de haut niveau: une participation aux orientations stratégiques

La création du groupe de haut niveau fait suite à la communication de la Commission du 29 octobre 2003 et à la résolution du Parlement européen du 21 janvier 2004 sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie. Il se compose des principaux décideurs. La première réunion a rassemblé les trois commissaires concernés, des représentants des quatre Etats membres dont l'industrie textile est importante, un membre du Parlement européen, ainsi que des représentants de l'industrie, des syndicats, des détaillants et des importateurs.

Ce groupe va aborder diverses questions comme la compétitivité, les droits de propriété, les aspects régionaux, l'innovation et la recherche-développement, la politique commerciale. En ce qui concerne le dialogue social, c'est le chapitre sur l'éducation, la formation et l'emploi qui est le plus important. Le groupe de haut niveau souligne le besoin d'une stratégie européenne de formation tout au long de la vie pour le secteur et la nécessité d'assurer une meilleure concordance entre offre et demande de formation. Au niveau européen, le programme Leonardo da Vinci et les «mesures de l'article 6» du Fonds social européen (FSE) fournissent le cadre de financement de projets sectoriels avec valeur ajoutée européenne et d'actions innovantes dans le domaine de l'emploi, dans l'optique d'une adaptation aux mutations industrielles.

Le groupe de haut niveau propose d'établir des «observatoires» nationaux et européen de la formation et de l'emploi, de développer des normes communes de qualification, de renforcer le dialogue social à tous les niveaux, de mettre en route des unités de reconversion et de reclassification, enfin d'utiliser les ressources des fonds structurels et de la politique régionale. Toutes ces questions sont maintenant à l'ordre du jour du dialogue social sectoriel.

Sur la base des conclusions du groupe de haut niveau, la Commission a considéré que le dialogue social européen dans le secteur du textile et de l'habillement joue un rôle essentiel car il permet de relever les grands défis auxquels est confronté le secteur, par exemple: la valorisation des compétences et des qualifications, la modernisation de l'organisation du travail, la promotion de l'égalité des chances et le développement de politiques en faveur du vieillissement actif. Le dialogue social et les partenariats sociaux sont également un élément fondamental d'une restructuration efficace et responsable. Dans ce contexte, les négociations entre les partenaires sociaux constituent le moyen le plus adéquat de faire avancer les questions liées à la modernisation et à la gestion du changement.

La récente communication de la Commission sur les restructurations offre des perspectives d'actions financières plus souples. Le secteur textile devrait en bénéficier.

4.2.5. Conclusion: l'impact du dialogue social

Le dialogue social dans le secteur textile/habillement a abouti à plusieurs documents conjoints. Si 14 textes conjoints ont été signés à ce jour, seuls quelques-uns ont une portée pratique au plan national. Mais il est réducteur de s'en tenir uniquement aux textes. Il faut

prendre en compte les actions communes. L'impact de ces dernières est encore plus difficile à évaluer de manière objective.

Le dialogue social a permis aux partenaires sociaux et particulièrement aux syndicats d'avoir une influence sur les processus de restructuration du secteur. S'il ne faut pas surévaluer les résultats obtenus à ce jour et ignorer les intérêts différents, voire parfois divergents, il a toutefois permis d'accéder aux décideurs politiques et de mener des actions en commun. On voit s'établir des coopérations originales dont le groupe de haut niveau est sans nul doute la réalisation la plus aboutie.

Par ailleurs, l'adoption et la diffusion du code de conduite ont contribué à créer un climat de confiance, lequel permet de trouver des solutions à des situations critiques en termes de droits syndicaux. Toutefois, si on le compare à la nouvelle génération de codes de conduite – par exemple celui du secteur du sucre –, le code textile/habillement est particulièrement limité pour ce qui est de son contenu et de la vérification de sa mise en œuvre. Une mise à jour est prévue en 2005-06.

Les restructurations importantes qui se produisent, et qui s'accéléreront, permettront de mesurer la capacité des partenaires sociaux sectoriels de trouver des solutions acceptables. Le domaine des mutations/restructurations est particulièrement sensible et, sur ce plan, la Commission européenne joue un rôle essentiel en déterminant la nature des actions possibles, ayant le monopole de la politique commerciale et de concurrence. Dans ce cadre, une politique de formation active est au centre des discussions et devrait mener à des qualifications plus élevées, conformément à la stratégie de spécialisation du secteur.

Comme cela a déjà été dit, le processus d'élargissement constitue un défi important car la tradition du dialogue social sectoriel est moins ancrée, voire totalement absente, dans de nombreux nouveaux pays membres.

Comme dans d'autres secteurs, le dialogue social dans le secteur textile/habillement se trouve à un tournant. Pour passer à une nouvelle phase – vérification plus effective de la mise en œuvre des accords signés et capacité de signer des accords au contenu plus ambitieux –, il faudra définir plus précisément les objectifs mêmes du dialogue social sectoriel et le sens des engagements pris par les différents acteurs.

4.3. La responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du textile et des vêtements: une contribution à la promotion d'une mondialisation juste

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un principe qui joue un grand rôle dans le secteur du textile et des vêtements. Mis à l'ordre du jour de ce secteur au début des années quatre-vingt-dix sous la pression de militants, d'ONG et de la presse indignés par les conditions de travail qui régnaient dans les ateliers clandestins auxquels des marques mondiales avaient recours en sous-traitance, il s'est étendu à la plupart des entreprises, grandes ou petites. La RSE peut englober beaucoup d'activités différentes mais, dans le secteur du textile et des vêtements, il y en a trois qui prédominent: la mise en place de programmes et de dispositifs internes aux entreprises; l'audit social et la certification; la participation des entreprises à des initiatives pluripartites. On trouvera dans les sections qui suivent une description de ces initiatives et de la façon dont elles permettent de relever les défis sociaux qui découlent du démantèlement de l'AMF.

4.3.1. Mesures prises par les entreprises

Les entreprises du secteur du textile et des vêtements ont pris plusieurs genres d'initiatives pour tenir compte de la dimension sociale de leur industrie. Pour beaucoup, cela a pris la forme d'un code de conduite concernant les droits des travailleurs dans leur filière d'approvisionnement, et ces codes de conduite les ont amenées à prendre toutes sortes d'initiatives, seules ou en commun, pour faire face aux répercussions sociales du démantèlement de l'AMF: modernisation des usines, revalorisation des compétences des travailleurs, aide pour assurer le respect des droits au travail, etc. C'est ainsi que H&M a ouvert au Bangladesh un centre de formation à la couture destiné aux jeunes qui leur permet de se perfectionner tout en améliorant leur productivité. On mentionnera également le partenariat pour un projet concernant le secteur des vêtements en Bulgarie, conclu par cinq marques de vêtements et de chaussures pour améliorer les conditions de travail. Ce partenariat vise à encourager le dialogue, le renforcement des capacités, et la participation de l'inspection du travail au dialogue entre les travailleurs et les employeurs au niveau des établissements. Au Lesotho, Gap a joint ses forces aux syndicats et aux partenaires locaux pour mettre fin à l'ingérence de la direction locale dans les activités des syndicats (voir encadré 4.5).

La consultation des parties prenantes est un autre type d'initiative des entreprises. Adidas-Salomon, par exemple, organise un dialogue au niveau régional et affiche sur son site Web un compte rendu des discussions¹². Celles-ci ont porté notamment sur les conséquences de la fin du contingentement pour les fournisseurs et les travailleurs. Ces consultations ont aidé l'entreprise à formuler un plan en six points concernant la fin de l'AMF qui décrit les mesures à prendre pour gérer les changements de manière socialement responsable. Ces mesures visent l'application de normes, une stratégie d'approvisionnement axée sur le long terme, la gestion des fermetures d'entreprises et le dialogue avec les parties prenantes¹³. Ce type d'activités peut contribuer au maintien des normes mais aussi renforcer la compétitivité des fournisseurs du secteur – deux objectifs importants pour cette industrie confrontée aux répercussions sociales de la mondialisation.

Encadré 4.5

Etude de cas: le fournisseur de Gap au Lesotho

Au début de 2002, Gap a été informé par l'ONG canadienne Maquila Solidarity Network que la direction de son fournisseur au Lesotho s'ingérait dans les affaires syndicales. Les contrôleurs sociaux que Gap avait envoyés sur le terrain en février 2002 pour visiter cette usine n'avaient relevé aucun problème majeur dans l'établissement.

En apprenant que la situation dans cet établissement s'était détériorée et qu'une confrontation violente opposait un des responsables à un travailleur, Gap a envoyé de nouveau dans l'établissement au début du mois d'avril des contrôleurs qui ont interrogé des travailleurs, des représentants syndicaux (notamment ceux du principal syndicat de l'époque, le Lesotho Clothing and Allied Workers' Union (LECAWU)), des représentants des ressources humaines de l'établissement, des contremaîtres et des membres de la direction qui, à leur grande surprise, ont répondu qu'il n'y avait aucun problème à signaler. N'ayant pas de preuve de l'existence d'un problème, Gap a poursuivi sa visite d'inspection dans d'autres régions du Lesotho.

¹² http://www.adidas-salomon.com/en/sustainability/transparency/stakeholder_dialogue/default.asp

¹³ Adidas-Salomon: «Adidas-Salomon's Position on the Multi Fibre Arrangement», sous www.adidas-salomon.com/en/sustainability/archive/2005/MFA_statement.asp, consulté le 5 avril 2005.

Toutefois, en discutant avec des travailleurs et des syndicats (en particulier le LECAWU), les envoyés de Gap se sont rendu compte que les travailleurs doutaient de la volonté de l'entreprise de protéger leurs droits et de l'intérêt qu'elle pouvait leur porter. Reconnaisant que les entreprises du secteur de l'habillement comme Gap manquaient de crédibilité en la matière, les contrôleurs envoyés par Gap ont invité les travailleurs à appeler le numéro d'urgence pour signaler tout cas d'ingérence de la direction de leur établissement dans les affaires syndicales.

Les employés ont alors pris d'assaut la ligne du numéro d'urgence pour signaler des cas d'ingérence, et ce dans l'établissement même où rien n'avait été signalé quelques jours auparavant. Gap a mis en place un plan d'action et a demandé aux travailleurs qui signalaient des cas d'ingérence de fournir un certain nombre d'informations pour lui permettre d'enquêter sur la plainte et d'informer les travailleurs et les syndicats concernés des conclusions de l'enquête. A la suite des enquêtes menées sur de nombreuses plaintes, il s'est avéré que la direction de l'établissement s'était bien rendue coupable d'ingérence dans les affaires syndicales et qu'elle se refusait à reconnaître tout syndicat dans l'établissement.

Passant à la phase des mesures correctives, Gap a alors entamé un dialogue direct avec la direction pour régler les problèmes de relations entre contremaîtres et direction qui avaient entraîné une ingérence dans les affaires syndicales. Ignorant tout de la situation locale et connaissant mal les effets des syndicats sur la marche de l'entreprise, la société mère et la direction de l'établissement ont commencé par résister, mais Gap a fini par convaincre la direction de l'établissement de la nécessité de régler les problèmes de gestion, et un nouveau directeur technique a été nommé.

Gap a immédiatement encouragé le LECAWU et la direction de l'établissement à entamer des discussions afin de créer des espaces de communication ouverte. Dans ce climat d'hostilités, il n'était pas facile de trouver un terrain d'entente et les discussions ont souvent abouti à une impasse. Pour faciliter la communication, Gap a introduit un acteur social local – la Direction de la prévention et du règlement des différends –, encourageant les travailleurs et la direction à le consulter. En juillet 2002, un protocole d'accord a été signé entre le LECAWU et la direction de l'établissement, qui s'est engagée ce faisant à reconnaître les syndicats et à négocier une convention collective dès qu'un syndicat obtiendrait la majorité dans l'établissement. Cet exemple montre que les grandes entreprises peuvent aider, en partenariat avec les syndicats, à faire respecter la liberté syndicale et la négociation collective.

Source: Interview du personnel de Gap et *Social Responsibility Report* (2003) de Gap.

En 2005, Nike a publié son rapport sur la responsabilité de l'entreprise (*Corporate Responsibility Report*) pour 2004 et affiché sur son site Web une liste complète de ses fournisseurs, une mesure totalement novatrice en matière de transparence. Ce rapport aborde des thèmes aussi variés que la diversité du personnel, l'environnement, les programmes communautaires et les investissements socialement responsables. Nike insiste tout particulièrement sur le recours à des contrôleurs internes ayant suivi une formation et sur le soutien à apporter aux plates-formes communes de contrôle. Dans ce rapport, Nike explique que, malgré quelques exemples anecdotiques de réussite, l'entreprise a encore du mal à comprendre ce qu'elle doit faire pour mesurer systématiquement l'impact de ses interventions¹⁴. La fin des contingents accroît la pression sur les entreprises, surtout celles qui ne sont pas aussi avancées que les entreprises pionnières en matière de RSE.

4.3.2. Audit social et certification

L'audit social et la certification sont très répandus dans le secteur du textile et des vêtements. Le BIT a recensé 13 initiatives nationales et internationales de ce type, dont des projets pilotes et de véritables programmes de certification en matière de normes sociales, ainsi que divers projets de renforcement des capacités que ces initiatives ont lancés afin de faire respecter les normes du travail dans les filières d'approvisionnement du secteur. C'est ainsi qu'en Turquie il y a eu plus de 500 audits dans l'industrie du textile et des vêtements. D'après les données recueillies par le BIT auprès des fournisseurs, la situation est similaire

¹⁴ Nike: *Corporate Responsibility Report* (exercice 2004), p. 15, sur le site www.nike.com/nikebiz/gc/t/FY04_Nike_CR_report_full.pdf.

en Bulgarie et en Roumanie. C'est de toute évidence un phénomène majeur qui touche des pans entiers de cette industrie.

L'audit social et la certification peuvent contribuer au renforcement de la compétitivité du secteur et au respect des normes. A Sri Lanka, l'industrie des vêtements a étudié, avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, la question de la certification et de l'audit social avec l'aide du BIT. Les partenaires sociaux sont intéressés par la mise en place d'un programme national d'audit social et de certification capable d'améliorer les normes et de faire reconnaître Sri Lanka comme un lieu respectable pour y faire des affaires. Au Viet Nam, Social Accountability International (SAI) a lancé un projet visant à promouvoir les principes du droit, à obtenir des commandes des marques et à attirer des acheteurs au Viet Nam, et a établi l'engagement, les compétences et les moyens locaux nécessaires pour continuer d'améliorer les normes.

Un autre exemple du rôle que les initiatives de certification peuvent jouer dans le respect des normes est fourni par les activités de la Fair Labor Association (FLA) à Sri Lanka, où un fabricant local de vêtements a été accusé de discrimination antisyndicale. La FLA a aidé l'entreprise et le syndicat à conclure un accord.

Bien qu'il y ait de bons exemples des possibilités qu'offrent l'audit social et la certification, leur utilité a été mise en doute. La qualité de la plupart des audits sociaux laisse encore beaucoup à désirer et l'on peut douter de la viabilité de cette approche. Toutefois, lorsque les audits et la certification sont couplés à des mesures correctives et que les syndicats y sont pleinement associés, cela peut devenir un instrument utile face aux problèmes qui se posent à ce secteur par suite du démantèlement de l'AMF.

4.3.3. Le dialogue pluripartite

Un certain nombre de marques, de syndicats et d'ONG se sont réunis au début de 2004 pour discuter de la fin imminente de l'AMF et des mesures à prendre pour en atténuer l'impact social. Cette initiative, connue aujourd'hui sous le nom de Forum de l'AMF, a permis la réalisation d'études et l'instauration d'un dialogue entre différents groupes d'acteurs du secteur; elle a débouché sur un plan d'action.

Les partisans de la RSE commencent à comprendre que les initiatives prises par les entreprises et les initiatives volontaires ne permettront pas à elles seules de résoudre les problèmes, et qu'il faut une action concertée du gouvernement. Le manque actuel d'engagement des gouvernements pourrait donc limiter l'impact de la RSE. L'absence de représentants des fournisseurs pourrait également être un facteur négatif. Pour l'instant, le secteur n'est représenté que par les marques.

Les initiatives de RSE peuvent contribuer à la promotion d'une mondialisation juste, y compris dans les industries du textile et des vêtements, mais cela exige, en particulier, une participation plus grande et plus poussée des travailleurs et de leurs représentants. Le Forum de l'AMF et les efforts déployés par les entreprises sont des exemples prometteurs de la contribution que peut apporter la RSE. Tout ce qui est fait pour promouvoir la compétitivité parallèlement au respect des normes du travail contribue de manière significative à une mondialisation viable, et ces initiatives devraient être élargies et reprises ailleurs.

4.4. La Déclaration sur les EMN: un instrument de promotion d'une mondialisation juste dans l'industrie du textile et des vêtements

La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) a été adoptée en 1977 par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail et révisée pour la dernière fois en 2000. C'est le seul instrument universel visant les entreprises multinationales et consacré aux questions d'emploi et de travail qui ait été approuvé par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Cette Déclaration a deux objectifs interdépendants: encourager les EMN à apporter des contributions positives au progrès économique et social, et atténuer et résoudre les problèmes que peuvent poser leurs activités. La Déclaration sur les EMN cherche à atteindre ces objectifs en faisant des suggestions et des recommandations aux EMN, aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail et de vie et de relations professionnelles.

La Déclaration sur les EMN est particulièrement pertinente dans le contexte du démantèlement de l'AMF. En mettant l'accent à la fois sur l'emploi et sur les droits au travail, elle traite aussi bien du problème de la détérioration des normes du travail que de celui des transferts d'emplois découlant de la fin des contingents.

La Déclaration sur les EMN contient de nombreuses recommandations pertinentes sur les questions d'emploi. Les EMN sont invitées à créer des emplois, à consulter les gouvernements et les organisations de travailleurs et à veiller à ce que leurs plans en matière de main-d'œuvre soient en harmonie avec les politiques nationales de développement social. Dans le cadre de l'AMF, ces recommandations intéressent tout particulièrement les pays qui reçoivent de nouveaux investissements d'entreprises multinationales qui y transfèrent certaines activités ou qui lancent sur place de nouvelles opérations. Comme indiqué plus haut, les transferts d'activités sont une constante du nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF.

Les recommandations de la Déclaration sur les EMN qui s'adressent aux entreprises et aux gouvernements et qui concernent la formation, les relations professionnelles et les conditions de travail sont importantes pour deux raisons. Tout d'abord, cet instrument reconnaît que les entreprises ne peuvent pas porter seules la responsabilité de la promotion d'une mondialisation juste. L'une des tendances du mouvement de la RSE a été d'attribuer des responsabilités toujours plus grandes aux EMN et aux autres entreprises. Or l'action gouvernementale et intergouvernementale est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de veiller à ce que la suppression des contingents n'ait pas un impact social négatif.

En recommandant aux gouvernements de faire en sorte que les EMN fassent bénéficier leurs travailleurs de normes adéquates en matière de sécurité et d'hygiène ou, lorsqu'ils offrent des avantages aux EMN pour les inciter à investir, que ces avantages ne limitent pas la liberté syndicale ou le droit d'organisation et de négociation collective, la Déclaration nous rappelle que les entreprises ne sont pas seules à avoir des responsabilités, et rappelle aux gouvernements les leurs. Les promoteurs de bon nombre des initiatives de RSE évoquées ci-dessus devraient réfléchir à la Déclaration et à son utilité pour leurs propres activités. S'il est vrai que certaines de ces initiatives vont clairement au-delà de ses dispositions, beaucoup d'entre elles pourraient tirer parti des normes fondamentales du travail qu'elle énonce et des principes du dialogue social et du tripartisme sur lesquels elle repose.

4.5. Politiques de restructuration socialement responsable

Les politiques de restructuration socialement responsable s'imposent de plus en plus presque partout en tant que moyen d'amortir les répercussions négatives des restructurations, qui s'accroissent sous l'effet de la concurrence de plus en plus vive au niveau mondial. Les premiers concernés sont les économies, secteurs et entreprises qui sont pris dans des turbulences, comme les pays producteurs de textiles et de vêtements dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF.

Avec le nouveau régime commercial, certains pays producteurs de textiles et de vêtements ne pourront plus faire face à la concurrence. Il leur faudra concevoir et appliquer des politiques de restructuration pour se retirer de la production de textiles et de vêtements et réduire leur dépendance à l'égard du commerce de ces produits. D'autres pays garderont leur avantage comparatif dans le nouvel environnement, mais, à long terme, la survie de leurs entreprises de textiles et de vêtements sur le marché mondial dépendra de l'application de mesures de restructuration tournées vers l'amélioration de la qualité des produits et la diversification des marchés. La restructuration sera donc une question importante dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF. En attendant, certains travailleurs perdront leur emploi et il faudra leur en trouver d'autres. Ceux qui seront maintenus à leur poste seront contraints, quant à eux, d'améliorer leurs compétences de manière à répondre aux nouvelles exigences du marché.

La restructuration socialement responsable aux niveaux national et de l'entreprise peut atténuer les répercussions économiques et sociales négatives d'un changement structurel majeur et rapide et faciliter la transition.

S'il est vrai que, dans l'immédiat, une restructuration socialement responsable risque d'accroître les coûts de la restructuration, à long terme elle est souvent plus efficiente (plus de bénéfices par coût) que l'approche traditionnelle de la restructuration (réductions massives d'effectifs, aucun recyclage, aucune aide pour la recherche d'un emploi, etc.), si l'on tient compte des avantages sociaux et personnels qu'offre ce type de restructuration (moins de chômage, pas de troubles sociaux, des travailleurs en meilleure santé et plus motivés) et de ses avantages économiques. De plus, très souvent, on ne tient pas compte de certains coûts cachés de la restructuration au niveau de l'entreprise, par exemple:

- le manque de motivation du personnel restant, à cause du stress accru et de ses effets sur les comportements et les attitudes au travail;
- une plus grande résistance au changement;
- une énergie mal utilisée;
- une perte de confiance dans la direction de l'entreprise.

Ces coûts peuvent avoir des effets considérables sur la performance de l'entreprise.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer en facilitant les restructurations. Ils peuvent en effet, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, fournir des orientations et des incitations pour l'élaboration d'une politique industrielle cohérente dans laquelle la contribution de l'industrie du textile et des vêtements au développement économique et social serait clairement précisée. Ils peuvent également offrir un cadre juridique et réglementaire aux entreprises qui veulent procéder à des restructurations et limiter les coûts sociaux au moyen d'une politique active du marché du travail. Enfin, ils peuvent offrir des structures et des incitations appropriées pour la formation et le recyclage des travailleurs du textile et des vêtements qui sont touchés par les changements.

Au niveau de l'entreprise, restructuration ne signifie pas nécessairement réduction d'effectifs. Les entreprises peuvent procéder à des restructurations sans licenciements massifs. Pour relever les nouveaux défis, les entreprises de la branche du textile et de la confection doivent explorer, en collaboration avec les organisations de travailleurs, différents moyens pour améliorer leur compétitivité en mettant en valeur leurs ressources humaines. Lorsque la restructuration entraîne des réductions d'effectifs, les entreprises disposent de plusieurs instruments qui permettent d'en atténuer l'impact social sur les travailleurs (qu'ils soient ou non touchés par la restructuration). Parmi ces outils, on mentionnera l'orientation professionnelle des travailleurs; l'évaluation des compétences; la recherche d'un autre emploi dans l'entreprise; la recherche d'un emploi à l'extérieur; l'aide à la création de PME; l'aide à la mobilité; la retraite anticipée; le réaménagement des horaires de travail (travail à temps partiel, sous-traitance, congé flexible); les indemnités de départ. En utilisant ces outils convenablement, les entreprises du textile et de l'habillement peuvent faciliter le processus de restructuration et probablement améliorer leur image sociale, un élément qui acquiert de plus en plus d'importance dans la filière d'approvisionnement mondiale des textiles et des vêtements.

5. Éléments d'un possible programme d'action – un large éventail d'actions et de politiques, avec des responsabilités partagées

A long terme, la fin des contingents pourrait globalement améliorer la capacité du secteur du textile et des vêtements de contribuer au développement économique, au progrès social et à une mondialisation juste mais la période de transition risque d'être difficile pour les travailleurs et les entreprises, notamment dans les pays les plus vulnérables. Les femmes, qui sont majoritaires dans ce secteur, sont particulièrement menacées par les licenciements massifs qui risquent d'intervenir dans ces pays – une dimension qui devra être prise en compte dans les stratégies élaborées durant la période de transition.

La transition devra être gérée dans le cadre d'une collaboration propre à garantir l'élaboration de stratégies intégrées qui devraient permettre d'atténuer les impacts socio-économiques négatifs et de tirer parti de toutes les opportunités.

Ne pas gérer cette période de transition aurait pour effet d'éroder la confiance dans la stratégie qui fait du commerce le moteur du développement, ternirait l'image des entreprises du secteur, qui seraient jugées incapables de relever les défis socio-économiques de la mondialisation et, surtout, aurait de lourdes conséquences pour les travailleurs et les économies nationales concernés.

Des stratégies de collaboration supposent la participation de tous les acteurs concernés, y compris les institutions qui s'occupent des questions commerciales et financières, en vue de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements. Elles exigent une meilleure prise en compte des déterminants sociaux de la compétitivité ainsi qu'une meilleure intégration de la dimension sociale de la mondialisation. Aujourd'hui, plus aucune entreprise, plus aucun travailleur, dans aucune partie du monde, n'est à l'abri des effets de ce qui se passe ailleurs. Il est exclu, sous peine d'échouer, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques nationales ou des stratégies de restructuration sans tenir compte de l'environnement mondial. Les entreprises ne peuvent espérer conserver ou améliorer leur compétitivité que si elles sont parfaitement au fait de l'évolution du contexte international et, de leur côté, les syndicats doivent être conscients de la dimension internationale de leurs activités pour défendre au mieux les intérêts de leurs membres.

La compétitivité des entreprises du secteur et donc leur capacité de créer de la richesse et des emplois dépendent de quatre grands principes: il s'agit de produire le bon produit, au bon prix, au bon moment, dans de bonnes conditions. Chacun de ces principes comporte une dimension sociale. Par exemple, il est impossible de produire le bon produit si les travailleurs n'ont pas reçu la formation voulue et si la qualité n'est pas un souci majeur. Produire au bon prix ne signifie pas nécessairement produire le meilleur marché possible, en payant les travailleurs le moins cher possible. Certaines entreprises où les coûts de main-d'œuvre sont relativement élevés peuvent être plus compétitives que d'autres si elles ont un bon niveau de productivité et si elles choisissent des créneaux où les coûts ont moins d'importance. Dans les entreprises où le dialogue social est négligé, le risque de conflits est grand et ces conflits peuvent compromettre la capacité de ces entreprises de livrer dans les délais prévus. Enfin, le respect des normes fondamentales du travail est devenu un élément stratégique clé de la politique des acheteurs. C'est un point qui ne saurait être ignoré dans un monde où il est facile de changer de sources d'approvisionnement. Tous ces éléments sont importants lorsqu'il s'agit pour un pays ou une entreprise d'arrêter sa politique ou sa stratégie afin de trouver sa place dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF.

5.1. Rôle de l'Etat

Toutes les études sur l'avenir du secteur du textile et des vêtements dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF traitent du rôle que l'Etat peut jouer pour favoriser la compétitivité de l'industrie nationale. Certaines insistent sur les réformes économiques nécessaires, notamment: amélioration du transport et de l'efficacité opérationnelle afin de réduire les délais de livraison, incitations fiscales, réduction des coûts autres que les coûts de main-d'œuvre (en particulier eau et électricité), amélioration des procédures douanières, mesures de lutte contre la corruption, politique de change réaliste. D'autres soulignent le rôle crucial des gouvernements dans les négociations commerciales engagées visant la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

Ces facteurs sont effectivement importants dans un contexte de libéralisation accélérée. L'Etat peut appuyer le secteur du textile et des vêtements en améliorant l'infrastructure et l'accès au crédit, en combattant les pesanteurs bureaucratiques et en mettant en place un environnement propice à un accroissement de la productivité. Il peut fournir une aide technique et financière aux entreprises particulièrement vulnérables qui sont directement touchées par l'ouverture des marchés. Il peut aussi faciliter la constitution d'alliances stratégiques internationales.

Très peu d'études soulignent le rôle important que l'Etat peut jouer dans la gestion du processus d'intégration dans l'économie mondiale d'une manière conciliant objectifs économiques et objectifs sociaux. Sur le marché mondial du textile et des vêtements, ce rôle est notamment le suivant: correction des dysfonctionnements du marché et des externalités négatives, capacité de faire appliquer la législation du travail, garantie aux plus vulnérables d'une protection, y compris une protection sociale, mise en place d'un environnement propice à un dialogue social constructif.

Pour ce qui concerne la responsabilité de l'Etat, la réunion pourrait donc examiner les questions suivantes:

- appui économique visant à améliorer la viabilité du secteur du textile et des vêtements dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF;
- cadre propre à permettre aux entreprises, en particulier aux PME, d'exploiter pleinement leur potentiel de compétitivité;
- rôle des institutions et des cadres réglementaires dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance;
- mise en place d'un cadre propice à un dialogue social constructif;
- rôle de l'Etat dans l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les stratégies;
- rôle de l'Etat dans la promotion du travail décent dans le secteur du textile et des vêtements;
- politiques socialement responsables de restructuration et de redéploiement;
- filets de sécurité sociale et institutions du marché du travail efficaces et équitables;
- aide visant à assurer de bonnes possibilités de formation et de recyclage dans le secteur;

-
- mesures visant à améliorer l’employabilité et à faciliter la réinsertion des travailleurs ayant perdu leur emploi;
 - rôle de l’Etat dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, y compris des incitations propres à favoriser le respect des normes internationales du travail;
 - coopération intergouvernementale (entre pays exportateurs et entre pays importateurs et pays exportateurs) pour les questions commerciales et autres questions apparentées dans le secteur du textile et des vêtements.

5.2. Organisation des fabricants

Dans l’environnement né du démantèlement de l’AMF, les fabricants devront plus que jamais être guidés par les quatre grands principes de compétitivité rappelés plus haut. Ils doivent assurer le développement des marchés, tant sur le plan interne qu’à l’extérieur, et nouer des alliances stratégiques afin d’améliorer leur pouvoir de négociation. Il leur faudra réfléchir avec soin à leur stratégie commerciale compte tenu de l’évolution de la consommation dans le monde. Une forte dépendance à l’égard des marchés traditionnels située dans les pays développés, par exemple, pourrait être inappropriée à un moment où les marchés dont la croissance est la plus rapide se trouvent dans les pays émergents. Il faudra modifier les structures de production en vue d’une meilleure intégration et de la constitution d’unités plus grandes, ce qui permettra de profiter d’économies d’échelle et de répondre à une demande plus concentrée. Les petites unités sont probablement celles qui souffriront le plus de la libéralisation des échanges. Cela pourrait avoir un impact positif sur la promotion du travail décent étant donné que, pour ce qui concerne le textile et le vêtement, c’est dans le secteur informel et dans les petites entreprises que les droits des travailleurs sont le plus bafoués. Dans l’environnement né du démantèlement de l’AMF, le respect de la législation nationale du travail et des normes fondamentales du travail est devenu un élément clé de la compétitivité pour les entreprises qui opèrent sur le marché mondial. Face à ces nouvelles tendances, il faudra réfléchir à des stratégies novatrices pour assurer la viabilité à long terme des entreprises et promouvoir une mondialisation juste.

Sur ce point, la réunion pourrait examiner les questions suivantes:

- stratégies novatrices permettant de faire face plus efficacement au nouvel environnement né du démantèlement de l’AMF;
- mise en valeur des ressources humaines en tant qu’instrument de la compétitivité;
- approches fondées sur l’égalité entre hommes et femmes: la responsabilité des fabricants;
- normes industrielles, conditions de travail et d’emploi et productivité;
- dialogue social participatif et constructif et efficience économique;
- mise en application de la législation nationale et promotion du travail décent: répondre aux exigences des acheteurs;

-
- entreprises opérant dans les ZFE: respecter pleinement les droits des travailleurs ¹;
 - coopération entre fabricants au niveau national et coopération internationale pour régler les problèmes économiques et sociaux communs;
 - manière de mieux intégrer le secteur informel et de protéger les travailleurs de ce secteur dans l'environnement né du démantèlement de l'AMF.

5.3. Responsabilité des acheteurs

Sur un marché mondial du textile et des vêtements qui se caractérisera par une concentration de plus en plus marquée aux deux extrémités de la filière, les acheteurs, notamment les acheteurs internationaux, doivent améliorer leur connaissance de la chaîne d'approvisionnement afin d'acheter de manière responsable. Une grande entreprise du secteur opérant sur le marché mondial a récemment fait le pari de la transparence en rendant publique, sur les plans interne et externe, la structure de son approvisionnement. La divulgation de ce genre d'informations fait qu'il est plus facile de rendre des comptes aux parties prenantes extérieures. Elle contribue aussi à améliorer l'image de l'entreprise.

Durant cette période de transition, au cours de laquelle la majorité des producteurs s'efforcent de s'adapter au nouvel environnement, les acheteurs internationaux ont pour importante responsabilité d'assurer une certaine stabilité de l'offre mondiale. Ils peuvent aussi beaucoup contribuer, selon le principe de la responsabilité sociale des entreprises, à la promotion d'une mondialisation juste.

Pour ce qui concerne la responsabilité des acheteurs, la réunion pourrait examiner les questions suivantes:

- stratégies d'approvisionnement dans le nouvel environnement, nouvelles possibilités, nouveaux défis: comment éviter l'instabilité et améliorer la transparence?
- assistance technique aux fabricants: déterminer les domaines et les priorités;
- coopération avec l'Etat et les partenaires sociaux dans les pays exportateurs: déterminer les domaines et les priorités;
- stratégies d'approvisionnement: l'importance des normes internationales du travail;
- stratégies responsables de redéploiement en cas de changement de sources d'approvisionnement;
- initiatives pluripartites: la participation des acheteurs.

5.4. Rôle des syndicats

Dans une économie mondialisée, où l'emploi est instable, et dans un secteur très touché par les mutations structurelles et les turbulences internationales, les syndicats doivent s'attacher à renforcer leur utilité pour les travailleurs. Les questions dont ils doivent traiter ont une dimension internationale, d'où la nécessité de nouveaux

¹ Voir en particulier CISL: *L'envers des marques. Conditions de travail et droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation*, déc. 2004, et *Zones franches d'exportation. Exploitation maximale pour un développement minimal*, sept. 2003.

mécanismes et de nouvelles approches. Sur ce plan, les contraintes imposées aux entreprises par l'ouverture des marchés ainsi que par les consommateurs et d'autres groupes de pression sont des éléments importants qui ne sauraient être ignorés.

La réunion pourrait examiner les questions suivantes:

- prise de conscience des problèmes de compétitivité internationale après le démantèlement de l'AMF et travail décent: rôle des syndicats;
- surveillance des effets de la libéralisation des échanges dans le secteur du textile et des vêtements;
- participation des syndicats au dialogue social aux niveaux sectoriel, national et international;
- systèmes mondiaux de production et développement de nouvelles institutions de dialogue social;
- fusion des entreprises de la filière d'approvisionnement et travail décent: rôle des syndicats;
- modes de collaboration avec l'Etat et les employeurs en vue d'une amélioration des compétences ainsi que de l'employabilité et du recyclage des travailleurs ayant perdu leur emploi (compte dûment tenu des questions d'égalité entre hommes et femmes);
- appui direct aux initiatives de formation et de recyclage;
- promotion des meilleures pratiques sociales des entreprises du textile et des vêtements dans le monde;
- intensification de la concurrence et application des règlements en matière de sécurité et de santé;
- structures consultatives tripartites dans les institutions s'occupant des finances et du commerce;
- syndicats et initiatives multipartites dans le secteur du textile et des vêtements;
- résolution de la CISL sur la libéralisation des échanges de textiles (juin 2005).

5.5. Amélioration de la collaboration entre organisations intergouvernementales

La réunion pourrait examiner les questions suivantes:

- libéralisation des échanges de textiles et de vêtements: évaluation de l'impact par les institutions internationales concernées;
- régime commercial consécutif au démantèlement de l'AMF: assistance dans le cadre de la coopération avec les pays les plus touchés, notamment les pays les moins avancés;
- initiatives coordonnées pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements;

-
- rôle des institutions financières propre à faciliter la mise en œuvre de programmes de restructuration socialement responsables dans le secteur du textile et des vêtements;
 - partenariats entre le secteur privé et les institutions intergouvernementales en vue de promouvoir une bonne gouvernance des entreprises dans l'environnement né du démantèlement de l'AMF.

5.6. Rôle clé de l'OIT dans la promotion d'une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements

La mise en œuvre des réformes nécessaires pour faire face d'une manière socialement et économiquement responsable à l'impact de la fin des contingents exigera un appui politique dans le monde entier, l'engagement d'acteurs mondiaux clés et le renforcement de la collaboration entre institutions mondiales.

Compte tenu de sa structure tripartite et de sa proximité avec les acteurs directement concernés, l'OIT est particulièrement bien placée pour faciliter l'élaboration de stratégies intégrées à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local, avec la participation des gouvernements et des partenaires sociaux. Ces stratégies devraient aussi ouvrir la voie à une amélioration de la gouvernance mondiale des questions liées à la mondialisation du secteur du textile et des vêtements et à une coopération interorganisations plus efficace.

La réunion devra notamment définir le mandat qu'elle entend confier au BIT concernant le suivi et l'application de ces stratégies.

La réunion pourrait notamment examiner les questions suivantes:

- le travail décent dans le système mondial de production du textile et des vêtements: mondialiser le travail décent dans la pratique;
- mobilisation du tripartisme et renforcement du dialogue social dans le secteur du textile et des vêtements;
- appui du BIT à des politiques nationales cohérentes propres à favoriser une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements;
- services consultatifs et appui technique aux mandants de l'OIT dans le secteur du textile et des vêtements afin de les aider à faire face aux conséquences sociales du démantèlement de l'AMF;
- appui du BIT à l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les stratégies à mettre en œuvre dans le nouvel environnement né du démantèlement de l'AMF;
- services de renforcement des capacités des mandants;
- alliances et partenariats avec les organisations gouvernementales internationales.

Résumé

La fin de l'ATV et la disparition complète des contingents en janvier 2005 ont représenté une véritable révolution pour le secteur du textile et des vêtements. Après quarante ans de contingents, ce secteur est désormais intégré dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette libéralisation des échanges crée d'énormes incertitudes parmi les pays producteurs, les travailleurs et les entreprises du monde entier.

Beaucoup d'études ont été consacrées à l'impact du nouveau régime commercial. Leurs résultats contradictoires ont renforcé les craintes ou les espoirs dans les pays importateurs comme dans les pays exportateurs. Toutes les études s'accordent toutefois sur un point: certains pays tireront profit de l'ouverture des marchés tandis que d'autres seront confrontés à de plus en plus de difficultés à cause de l'exacerbation de la concurrence internationale. L'ampleur des gains et des pertes est très controversée. Toutes les études concluent par ailleurs que l'évolution des stratégies des acheteurs contraindra les producteurs à se regrouper, aussi bien à l'intérieur des pays qu'au niveau international, ce qui aura un impact sur la filière et sur le volume et la distribution de l'emploi dans le monde.

Pour faire face d'une manière socialement responsable à ce nouvel environnement, les gouvernements nationaux, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées, à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local.

Le rapport fait le point de la situation quelques mois après la disparition des contingents. Il analyse certains des enseignements à tirer des tentatives qui ont été faites pour mettre sur pied des stratégies intégrées propres à promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements. Enfin, il suggère certains éléments qui pourraient faire partie d'un programme commun d'action dans lequel tous les acteurs concernés auraient des responsabilités partagées.

L'analyse de la situation actuelle des échanges commerciaux et de l'emploi confirme certaines des prévisions. Toutefois, le tableau est plus contrasté que prévu. La Chine, qui était l'un des pays dont les exportations étaient le plus limitées par les contingents, accélère sa pénétration des principaux marchés. Les programmes de surveillance mis en place par les Etats-Unis et par l'Union européenne le confirment. En mai 2005, les Etats-Unis ont décidé en conséquence de faire jouer la clause spéciale de sauvegarde qui figure dans le protocole d'accession de la Chine à l'OMC et de continger temporairement sept catégories de produits. De son côté, l'Union européenne a signé avec la Chine un accord triennal par lequel ce pays accepte de limiter la hausse de ses exportations de dix catégories de produits textiles sensibles vers l'Union européenne. Cet accord a mis fin aux sanctions envisagées et aux enquêtes de sauvegarde. Aux Etats-Unis et dans l'Union européenne, comme le prévoyaient la plupart des scénarios, l'emploi a diminué dans l'industrie du textile et des vêtements à la fin de 2004 et durant les premiers mois de 2005. Le recul a été de 6,5 pour cent entre mai 2004 et mai 2005 aux Etats-Unis et de 5 pour cent de février 2004 à février 2005 dans l'Europe des 25. La Chine a indiqué que les restrictions contingentaires imposées par les Etats-Unis toucheront 140 000 travailleurs. En Roumanie aussi, l'emploi a diminué (356 000 travailleurs en mars 2005 contre 359 400 en mars 2004) et les exportations ont fléchi (au premier trimestre de 2005, 0,7 pour cent de moins qu'au premier trimestre 2004). Toutefois, la Roumanie se dit confiante dans sa compétitivité internationale, tout en s'inquiétant de la progression sur son marché intérieur des produits bon marché importés d'Asie. La Turquie, extrêmement inquiète de la disparition des contingents, a obtenu d'assez bons résultats: en valeur, ses exportations ont augmenté entre le 1^{er} janvier et le 14 juin 2005 de 12,2 pour cent pour le textile et de 8,8 pour cent pour les vêtements.

En Asie, le Bangladesh, l'un des pays les plus souvent cités parmi les perdants du nouveau régime, ne semble pas trop en souffrir. Par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, les exportations de vêtements ont diminué en janvier 2005 (moins 52 millions de dollars) mais se sont nettement redressées en février (plus 157 millions de dollars) et ont légèrement augmenté (de 5 pour cent) en mars. La progression rapide des exportations d'articles de bonneterie aux Etats-Unis est un autre signe encourageant. Au vu de ces chiffres provisoires, on peut prévoir que des emplois seront créés dans le secteur du prêt-à-porter en 2005, ce qui sera peut-être attribuable aux mesures volontaristes prises par le gouvernement et les partenaires sociaux pour se préparer à l'ouverture des marchés. Le Cambodge semble lui aussi mieux sortir son épingle du jeu que beaucoup d'autres pays en développement. De nombreuses études annonçaient que la fin des quotas entraînerait une chute de l'emploi, ce qui ne s'est pas produit. L'emploi a bien résisté, les exportations en direction des Etats-Unis augmentent depuis janvier 2005, tant en volume qu'en valeur, et les entreprises s'agrandissent. Le FMI a révisé sa prévision de la croissance du PIB du Cambodge en 2005, de 2,3 à 6 pour cent, compte tenu de la force de son industrie du vêtement. Ces résultats sont attribués à la bonne image du pays, qu'il s'agisse du respect des normes fondamentales du travail, du dialogue social ou de l'amélioration des conditions de travail.

Pour sa part, l'Inde, qui était censée être l'un des principaux bénéficiaires du nouveau régime commercial, présente des résultats inégaux. Entre janvier et mars 2005, ses exportations de textiles ont été supérieures de 28 pour cent à celles de la même période de 2004, mais ses exportations de vêtements ont chuté de 24 pour cent. Durant les deux premiers mois de 2005, l'Inde semble par ailleurs avoir perdu des parts de marché au profit de la Chine dans les sous-secteurs où ces deux pays ont un important avantage comparatif. Peut-être cela signifie-t-il que l'Inde risque de moins bénéficier que prévu du nouveau régime si des mesures appropriées ne sont pas prises pour améliorer sa compétitivité.

Le Pakistan a lui beaucoup profité de la suppression des restrictions quantitatives. Ses exportations de textiles et de vêtements ont atteint un niveau record au cours des quatre premiers mois de 2005 (en moyenne mensuelle, 22,1 pour cent de plus que durant la même période de 2004). Le gouvernement envisage de prendre des mesures d'incitation supplémentaires pour favoriser la croissance de ce secteur. Aux Philippines, le gouvernement et les partenaires sociaux sont confiants dans la capacité du pays de maintenir sa part de marché. On s'attend à ce que les exportations de textiles et de vêtements augmentent de 10 pour cent en 2005, et les indicateurs disponibles pour le premier trimestre de 2005 font apparaître une hausse de 30 pour cent des commandes. Un plan de restructuration du secteur a été élaboré en conséquence. Il comporte un volet économique (visant à aider le pays à progresser dans la chaîne de valeur) et un volet social (formation, recyclage, filets de sécurité, dialogue social), le tout ayant pour objectif de permettre aux Philippines de relever de manière coordonnée les défis nés du démantèlement de l'AMF. Après avoir beaucoup augmenté ces dernières années, les exportations de vêtements du Viet Nam stagnent. Durant les trois premiers mois de 2005, ses exportations de textiles et de vêtements en direction des Etats-Unis et du Japon ont augmenté de 5 pour cent, mais celles à destination de l'UE ont diminué de 12 pour cent. Il est vraisemblable que l'objectif visé – à savoir une augmentation de 18-20 pour cent des exportations en 2005 – ne sera pas atteint si des mesures correctives ne sont pas prises.

L'Afrique semble être le continent le plus touché par la fin des contingents. L'Afrique subsaharienne, où le secteur du textile et des vêtements avait beaucoup progressé au cours des cinq années précédentes grâce principalement à la loi adoptée par les Etats-Unis pour favoriser la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés (AGOA), est actuellement dans une situation très difficile. Durant les trois premiers mois de 2005, les exportations de textiles et de vêtements à destination des Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA ont été inférieures de 25 pour cent à celles de la même période de 2004. Par ailleurs, il semble que beaucoup d'entreprises asiatiques qui avaient investi en Afrique pour tirer parti de

l'AGOA se retirent maintenant que les restrictions contingentaires ont disparu. La situation est particulièrement difficile au Kenya et au Lesotho, deux pays bénéficiaires du précédent régime commercial. Au Kenya, sur les 39 000 emplois créés par le secteur du textile et des vêtements, quelque 6 000 ont disparu depuis octobre 2004. Entre janvier et mars 2005, les exportations à destination des Etats-Unis ont diminué de 13 pour cent. On estime que la moitié des emplois du secteur sont menacés car les commandes des acheteurs étrangers sont en forte baisse. Une commission spéciale a été créée pour trouver des solutions à cette crise. Au Lesotho, le secteur du textile et des vêtements était jusqu'en 2004 le plus gros employeur du pays (56 000 travailleurs) et assurait plus de 90 pour cent de ses exportations. A la fin de 2004, six des cinquante entreprises du secteur avaient fermé et 6 650 travailleurs avaient perdu leur emploi. Les entreprises restantes, faute de commandes depuis janvier 2005, ont décidé de ne plus conclure que des contrats de courte durée avec 10 000 travailleurs. Ces travailleurs ne seront embauchés et payés que s'il y a du travail. Ces difficultés font peser d'immenses incertitudes sur l'avenir du secteur. D'autres producteurs africains, dont l'Afrique du Sud, la Namibie et le Swaziland, ont eux aussi perdu leur accès préférentiel du fait de la disparition des contingents. Ils sont désormais confrontés à une concurrence de plus en plus vive et craignent pour l'avenir de leur industrie du textile et des vêtements. Au Nigéria, l'industrie textile, autrefois florissante, est au bord de la faillite. Depuis 1999, les deux tiers des entreprises ont disparu et 100 000 emplois ont été perdus. Durant les premiers mois de 2005, la fermeture de trois grandes entreprises textiles a fait perdre leur emploi à 8 500 travailleurs. A Madagascar, l'avenir des entreprises du textile et des vêtements opérant dans les ZFE reste incertain. Certaines entreprises ont fermé en 2004 en prévision de la fin des contingents: 5 000 travailleurs se sont ainsi retrouvés sans emploi. A Maurice, les perspectives d'un secteur qui emploie encore 68 000 travailleurs mais est en déclin se trouvent au cœur de la campagne législative en cours. Le Maroc et la Tunisie se battent pour maintenir leur avantage comparatif international et nouent des alliances stratégiques au titre du partenariat euroméditerranéen. Les deux pays font face à une concurrence accrue, notamment sous l'angle des prix. Le Maroc a vu ses exportations de textiles et de vêtements diminuer de 16 pour cent au cours des quatre premiers mois de 2005 et les commandes sont en baisse. Les entreprises qui avaient adapté leur stratégie en prévision de la fin des contingents résistent mieux que les autres. Un climat d'incertitude prévaut car beaucoup d'acheteurs internationaux opérant au Maroc ne semblent pas avoir une politique d'approvisionnement bien arrêtée.

La majorité des producteurs d'Amérique latine, face à la concurrence de l'Asie, ont perdu des parts de marché. L'exemple le plus frappant est celui du Mexique qui, faute d'être suffisamment compétitif, a perdu une bonne partie des recettes qu'il tirait auparavant du textile et des vêtements. La fin des contingents a exacerbé la concurrence internationale et un certain nombre de pays producteurs comptent sur la signature d'accords de libre-échange et sur leur proximité avec les Etats-Unis pour assurer la viabilité de leur secteur du textile et des vêtements. A cet égard, la mise en œuvre imminente de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis, la République dominicaine et l'Amérique centrale suscite beaucoup d'espoirs.

Soucieux d'améliorer leur compétitivité, plusieurs pays et entreprises du secteur ont adopté des approches intégrées novatrices. On peut tirer de leur expérience d'utiles enseignements pour l'élaboration d'une stratégie mondiale visant à promouvoir une mondialisation juste. Depuis 2001, le Cambodge met en œuvre un ambitieux programme d'amélioration des conditions de travail et de promotion du dialogue social. Ce programme a commencé à avoir des effets positifs sur la productivité, et les avantages qui en découlent sont désormais visibles. Maintenant que l'accord entre les Etats-Unis et le Cambodge concernant le commerce du textile a expiré, parallèlement à l'ATV, ce ne sont plus les contingents qui peuvent motiver une amélioration des conditions de travail. Toutefois, le programme se poursuit, avec l'appui du gouvernement et des partenaires sociaux, car c'est sur cette base que les acheteurs internationaux sont prêts à continuer de s'approvisionner

au Cambodge. Quatre ans après son lancement, le programme d'amélioration des conditions de travail est un puissant moyen de conserver aux textiles et aux vêtements cambodgiens leur compétitivité. Au Maroc, le programme pilote de promotion du travail décent qui vise à améliorer la compétitivité du secteur du textile et des vêtements a donné des résultats concrets qui permettent de mieux faire face à la nouvelle donne. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont reconnu que la stratégie de redéploiement nécessaire gagnerait à une amélioration du dialogue social et à une meilleure intégration des déterminants économiques et des déterminants sociaux de la compétitivité. Les partenaires sociaux ont conjugué leurs forces en vue d'une action concrète. Leur objectif commun est de faire face plus efficacement au nouvel environnement commercial, en mettant la dimension humaine au centre de la stratégie de redéploiement. Des programmes analogues sont en cours, avec l'appui du BIT, aux Philippines et en Roumanie. A Madagascar, un projet lancé en 2004 utilise une approche analogue pour améliorer la productivité des ZFE par la promotion du travail décent. La Tunisie, elle aussi, élabore une stratégie tripartite pour mieux intégrer la dimension sociale dans son programme de modernisation du secteur du textile et des vêtements. Au Bangladesh, un plan d'action a été élaboré. Il comprend six grands volets, dont deux (amélioration des compétences et de la qualité et reconversion des travailleurs ayant perdu leur emploi) ont une dimension sociale. Des discussions sont en cours pour renforcer la participation tripartite à l'élaboration d'une politique nationale. En Haïti, un projet du BIT a été mis en œuvre par l'organisation d'employeurs entre 2000 et 2004 pour améliorer la productivité, encourager l'investissement productif et améliorer les conditions de travail dans le secteur du textile et des vêtements. Le projet a démontré que, même dans une situation très difficile, il est possible aux entreprises de prendre des mesures volontaristes pour améliorer les conditions de travail et d'emploi. A Sri Lanka, trois programmes ont été lancés, avec l'appui du BIT, pour relever les défis qui résultent de la fin des contingents. Le programme d'amélioration des entreprises a été conçu à la fois pour améliorer la capacité de ces entreprises de mieux respecter les normes internationales du travail et pour accroître leur compétitivité. Des efforts ont été faits pour promouvoir l'audit social et le respect des normes internationales du travail. Un plan d'action tripartite a été mis sur pied pour traiter de manière socialement responsable les pertes d'emplois qui risquent de résulter de la fin des contingents. En Turquie, le BIT a mis au point un projet de formation, en étroite consultation avec les partenaires sociaux, pour aider les entreprises du secteur du textile et des vêtements à accroître leur productivité par une amélioration des conditions de travail et du dialogue social et par une meilleure coopération entre travailleurs et employeurs. Le BIT participe aussi à un projet de recherche sur les coûts et les avantages des programmes d'audit social et de certification.

Dans l'Union européenne, un Comité du dialogue social pour le textile et l'habillement a été créé en 1999. Ce comité a élaboré des déclarations et des recommandations communes, des initiatives conjointes et des textes communs. L'un des principaux textes à avoir été adopté est la *Charte des partenaires sociaux dans le secteur textile/habillement européen. Code de conduite*. Ce texte, qui encourage les entreprises à respecter les normes fondamentales du travail, est en Europe l'élément central du dialogue social dans le secteur. Le dialogue social a permis aux partenaires sociaux, et en particulier aux syndicats, d'influer sur le processus de restructuration. Le code de conduite a contribué à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle qui a facilité le dialogue et le consensus sur des questions difficiles.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un principe qui joue un grand rôle dans le secteur du textile et des vêtements. Mis à l'ordre du jour de ce secteur au début des années quatre-vingt-dix, il s'est étendu à la plupart des entreprises, grandes ou petites. Elles mettent en place à ce titre des programmes et dispositifs qui leur sont propres, s'appuient sur des systèmes d'audit social et de certification et participent à des initiatives pluripartites. Face aux défis socio-économiques qui découlent du démantèlement du système des contingents, ces initiatives peuvent aider à promouvoir une mondialisation

juste dans le secteur car elles visent deux objectifs liés l'un à l'autre, à savoir la compétitivité et le respect des normes du travail. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, adoptée par l'OIT en 1977 et mise à jour pour la dernière fois en 2000, est le seul instrument universel à traiter de l'emploi et du travail dans les entreprises multinationales. Cette déclaration est particulièrement pertinente en l'occurrence. Elle met l'accent à la fois sur l'emploi et sur les droits au travail et vise donc les deux défis que soulève le nouveau régime commercial, à savoir un meilleur respect des normes du travail et la protection de l'emploi. Certaines initiatives de RSE pourraient aussi tirer parti des normes qu'elle énonce et des principes de dialogue social et de tripartisme sur lesquels elle repose.

A long terme et globalement, la fin des contingents pourrait renforcer la contribution des industries du textile et des vêtements au développement économique et au progrès social, mais la période de transition risque d'avoir des effets négatifs sur les travailleurs et sur les entreprises, et notamment sur les groupes les plus vulnérables – par exemple, les femmes et les PME des pays les moins avancés. Dans ce climat d'incertitude, la recherche de la sécurité est déterminante. Les gouvernements cherchent à promouvoir un développement social et économique durable. Les fabricants veulent que leurs entreprises demeurent viables. Les acheteurs veulent pouvoir compter sur une filière d'approvisionnement sûre. Les travailleurs veulent des emplois stables et décents.

Il faut gérer cette période de transition car l'inaction aurait pour effet d'éroder la confiance dans la stratégie qui fait du commerce le moteur du développement, ternirait l'image des entreprises du secteur qui seraient jugées incapables de relever les défis socio-économiques de la mondialisation et serait lourde de conséquences pour les travailleurs et les économies concernées.

Des stratégies de collaboration qui intègrent mieux la dimension sociale sont nécessaires pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et des vêtements. Les politiques publiques nationales et les stratégies de restructuration doivent tenir compte de l'environnement mondial sous peine d'être vouées à l'échec. Pour améliorer leur compétitivité, les entreprises doivent être pleinement conscientes du contexte international et, de leur côté, les syndicats doivent reconnaître la dimension internationale de leurs activités. C'est seulement par une meilleure prise en compte des défis mondiaux et par une meilleure coopération entre tous les acteurs concernés que la situation consécutive au démantèlement de l'AMF pourra être traitée d'une manière socialement et économiquement responsable.

La compétitivité des entreprises du secteur et donc leur capacité de créer des richesses et de générer des emplois dépendent de quatre grands principes: il s'agit de produire le bon produit, au bon prix, au bon moment, dans de bonnes conditions. C'est autour de ces quatre principes, qui comportent tous une dimension sociale, qu'il faut élaborer des stratégies qui permettront de faire face à la situation née de la fin des quotas.

Ce faisant, il faut avoir à l'esprit que le «nouveau» marché mondial du textile et des vêtements est plus exigeant en matière de diversité, de qualité et de réactivité, plus sensible au respect des normes internationales du travail et à la recherche d'alliances stratégiques stables d'un bout à l'autre de la filière d'approvisionnement.

Points suggérés pour la discussion

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, avec l'expiration de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (ATV) et la suppression totale des contingents qui s'est ensuivie, l'industrie du textile et des vêtements connaît une révolution à l'échelle mondiale. Quels peuvent être, dans l'ensemble, les effets bénéfiques et les effets préjudiciables de ces changements sur les plans économique et social?
2. Quelles mesures et quelles politiques a-t-on mises en œuvre pendant la période de l'ATV pour limiter l'impact d'une concurrence accrue et améliorer la compétitivité de l'industrie du textile et des vêtements? Ces mesures ont-elles été appropriées du point de vue économique et du point de vue social? Dans la négative, pour quelle(s) raison(s)?
3. Quelle évaluation peut-on faire des effets du libre-échange dans le secteur du textile et des vêtements et quels enseignements peut-on tirer des dix premiers mois de ce régime?
4. En vue de l'élaboration d'une stratégie intégrée permettant de faire face, de manière socialement responsable, aux défis causés par la libéralisation du commerce des textiles et des vêtements:
 - a) Quelles politiques nationales les gouvernements des pays exportateurs et ceux des pays importateurs devraient-ils élaborer et mettre en œuvre?
 - b) Comment les entreprises manufacturières devraient-elles adapter leurs stratégies pour soutenir plus efficacement la concurrence accrue au niveau international et mieux promouvoir le travail décent?
 - c) Comment les acheteurs internationaux pourraient-ils contribuer à promouvoir une mondialisation équitable dans l'industrie du textile et des vêtements?
 - d) Comment tirer le meilleur parti du dialogue social pour améliorer la cohérence des politiques et la cohésion sociale?
5. Quelles stratégies suivre pour améliorer la gouvernance mondiale et la coopération entre les organisations internationales pour le traitement des questions liées au commerce dans le secteur du textile et des vêtements? Quelles sont les mesures les plus appropriées pour faire du travail décent pour tous un objectif mondial à atteindre en appliquant au sein du système multilatéral des politiques cohérentes concernant ce secteur?
6. Quel mandat faudrait-il confier au BIT pour donner suite aux conclusions de cette réunion?

Annexe

Figure 1. Part du commerce mondial de vêtements, 1997 (en pourcentage)

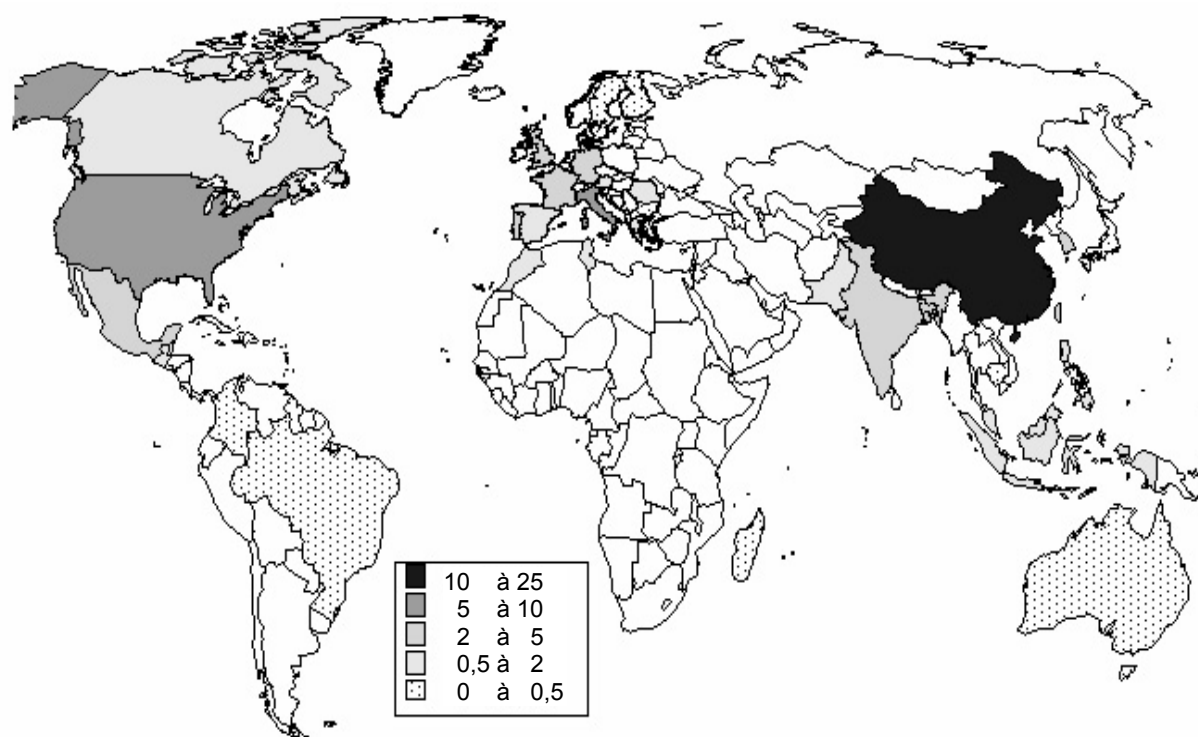


Figure 2. Part du commerce mondial de vêtements, 2004 (en pourcentage)

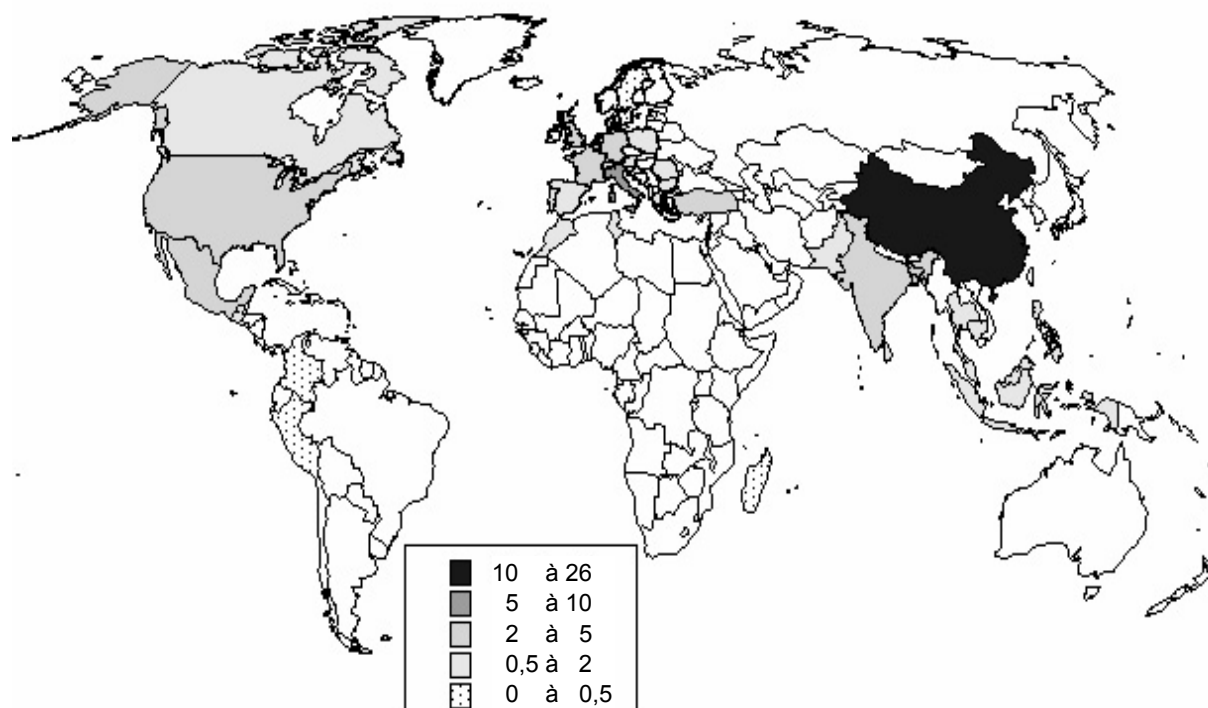


Figure 3. Part du commerce mondial de textiles, 1997 (en pourcentage)

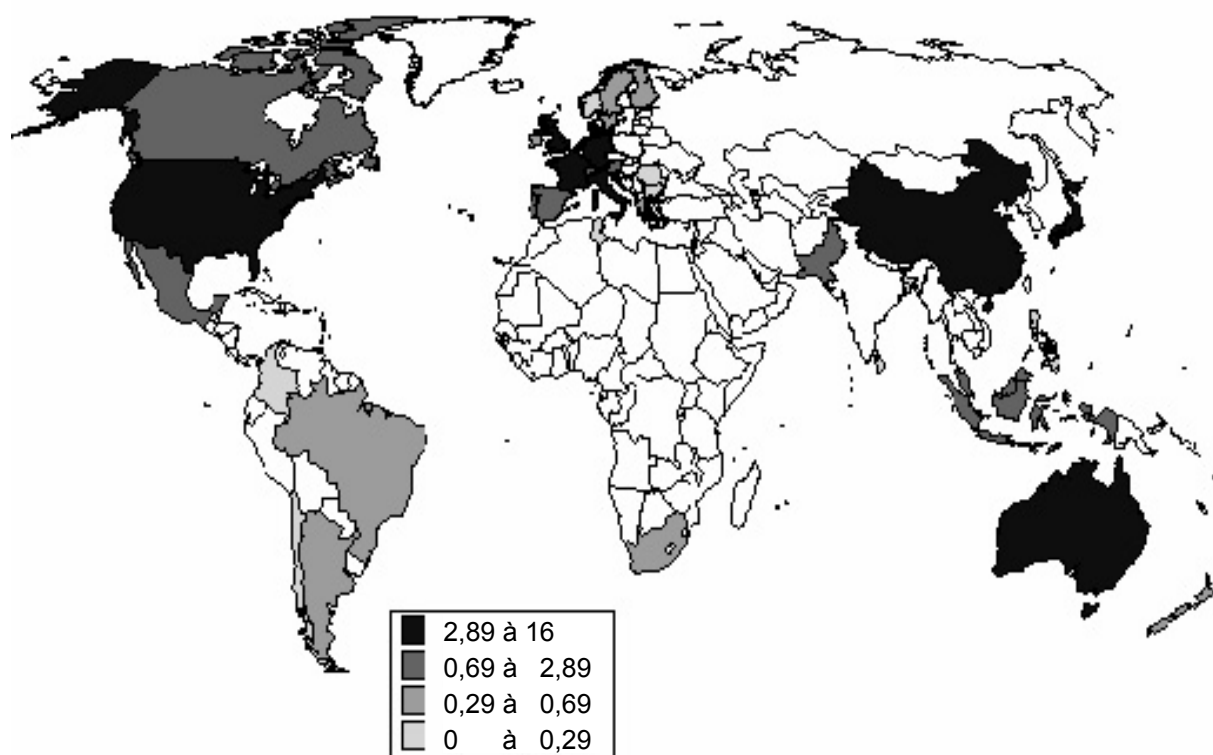
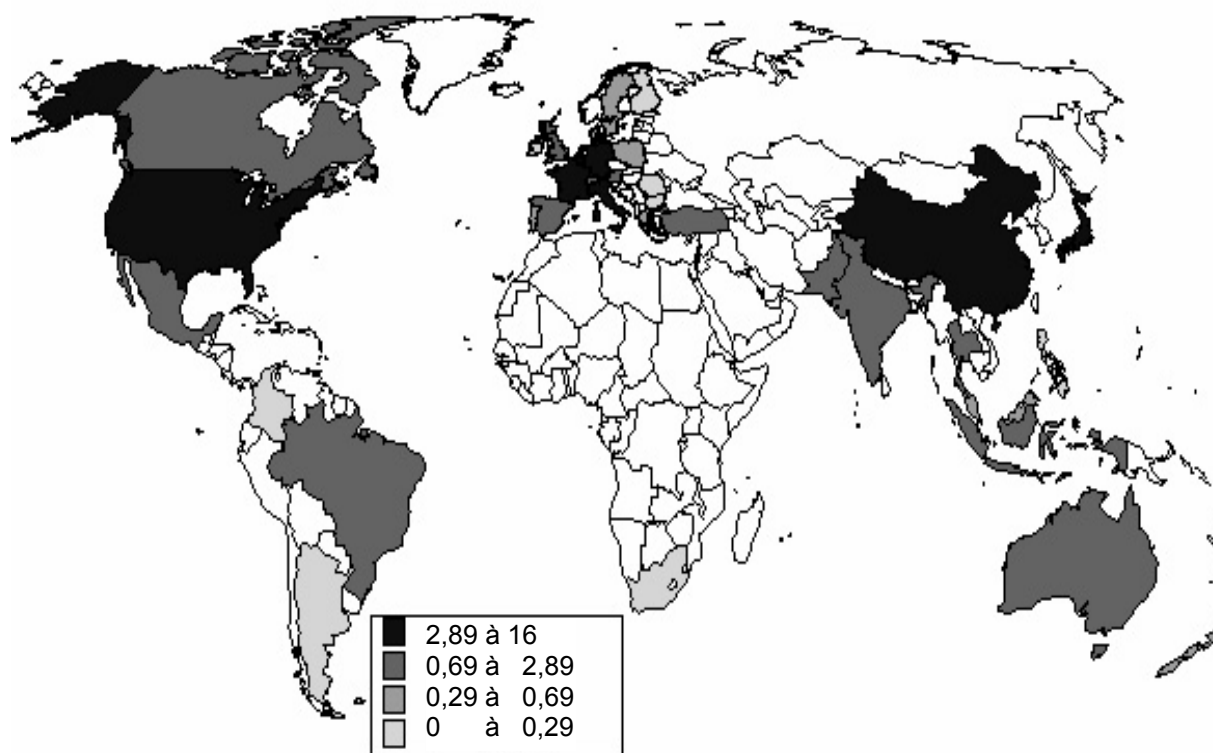


Figure 4. Part du commerce mondial de textiles, 2004 (en pourcentage)



Source: Calculs du BIT à partir des données du World Trade Atlas.